



OMERS

RAPPORT ANNUEL 2014

aligner, équilibrer, maintenir

Nous sommes OMERS, le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario. Notre régime de retraite à prestations déterminées compte plus de 450 000 participants, tant retraités que travailleurs, dans près de 1 000 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et de protection contre les incendies, et autres agences de collectivités locales de tout l'Ontario.

Les prestations et les services que nous fournissons sont financés à parts égales par les cotisations des participants et les cotisations de leur employeur, ainsi que par les revenus de placement de notre caisse. Ainsi, nous investissons un actif net de plus de 72,0 G\$ dans un portefeuille mondial diversifié, constitué de titres cotés en bourse, de biens immobiliers, de titres de sociétés d'infrastructure et d'investissements en capital. Nous possédons des bureaux à Toronto, Calgary, New York, Londres et Sydney.

Nous sommes régis par deux sociétés :

- La Société de promotion d'OMERS, chargée de concevoir les prestations et de fixer les cotisations associées aux régimes de retraite d'OMERS et de déterminer la composition des deux conseils d'administration d'OMERS.
- La Société d'administration d'OMERS sert les participants et les employeurs en percevant les cotisations, en versant les rentes et en investissant les actifs des régimes.

Nous travaillons tous vers un but commun : assurer la concrétisation de notre promesse de retraites durables, dans la sécurité financière.



- Jim, participant retraité



TAUX DE RENDEMENT NET :

10,0 %

72,0 milliards de dollars
en actif net

6,5 milliards de dollars
en revenus de placement nets

Table des matières

03	Sommaire de l'exercice
06	Situation de capitalisation
10	Stratégie de placement et rendements
14	Service aux participants
18	Haute direction d'OMERS
20	Conseil d'administration d'OMERS

Société d'administration d'OMERS

22	Rapport de gestion
53	Responsabilité de la direction, de l'actuaire et de l'auditeur indépendant
54	Opinion actuarielle
55	Rapport de l'auditeur indépendant
56	États financiers consolidés
59	Notes annexes
92	Survol des 10 derniers exercices
94	Rapport du comité des ressources humaines
97	Analyse de la rémunération
108	Gouvernance

Société de promotion d'OMERS

114	Gouvernance
120	Rapport de l'auditeur indépendant
121	États financiers
124	Notes annexes
127	Glossaire

Dans le présent rapport, toute mention des « régimes » renvoie aux Régimes de retraite d'OMERS et de « régime » ou « régime principal », au Régime de retraite principal d'OMERS.

3,1 milliards de dollars
en prestations versées

3,7 milliards de dollars
en cotisations



Sommaire de l'exercice

Pour OMERS, veiller à la sécurité et à la pérennité des rentes d'OMERS pour les générations à venir est une raison d'être. C'est pourquoi nous nous appliquons à gérer les risques encourus, à dégager des rendements stables sur nos placements et à fournir un service d'excellence à nos participants.

En 2014, OMERS a continué de mettre l'accent sur la viabilité du régime et clôturé l'exercice avec une situation financière solidifiée. Notre ratio de capitalisation s'est amélioré, passant de 88,2 % à 90,8 % et nous rapprochant, du coup, de notre objectif de pleine capitalisation.

Pour améliorer cet état de capitalisation, nous avons agi sur ses trois grands « moteurs » que sont les taux de cotisation, les niveaux de prestations et le rendement des placements.

En matière de cotisations et de prestations, la Société de promotion d'OMERS s'est dotée d'une nouvelle stratégie de gestion de la capitalisation, laquelle cherche à déterminer les principales tendances à long terme, comme la volatilité des marchés financiers, les variations du ratio de capitalisation du régime et l'ajustement des taux de cotisation, en vue d'en atténuer les effets. La stratégie préconise un plan d'intervention variant selon les « zones » (niveaux) de capitalisation traversées, à savoir un déficit, un état de pleine capitalisation assorti d'une réserve de jusqu'à 10 % et, enfin, un état de surcapitalisation assorti d'une réserve de plus de 10 %. La stratégie vient aussi plafonner les augmentations de taux de cotisation à environ 1 % en sus des taux courants.

Cette stratégie est le fruit d'une analyse marquée au coin de la rigueur et de la créativité. Elle nous donnera, à terme, plus de transparence et une plus grande marge de manœuvre, tout en mettant en équilibre l'abordabilité des coûts avec la sécurité du régime, et en tenant au courant

En 2014, nous avons affiché sur notre site web huit propositions de modifications au régime, assorties chacune d'informations détaillées. Six d'entre elles n'ont pas recueilli l'appui nécessaire pour être menées à bien et une modification a été retirée.

En juin 2014, la Société de promotion d'OMERS a approuvé une légère révision des taux de cotisation applicables aux policiers et aux pompiers (les participants ayant l'âge normal de retraite de 60 ans). Cette révision s'inscrit dans la foulée d'un engagement pris en 2012 et n'a eu aucune incidence sur les participants ayant l'âge normal de retraite de 65 ans.

les parties prenantes, en l'occurrence les participants, les employeurs et les promoteurs, tout au long de la démarche. Dans le cadre de cette stratégie, nous mettrons en place, courant 2015, une nouvelle procédure d'examen et d'approbation des modifications apportées au régime. Bien que nous soyons actuellement en zone de gestion du déficit, nous nous rapprochons à bon rythme d'une pleine capitalisation, que nous comptons atteindre d'ici à 2025.

Les participants déjà à la retraite, tout comme ceux qui s'apprêtent à partir dans un avenir rapproché, ont actuellement de quoi être rassurés par notre solide situation de trésorerie, comme en témoigne le fait qu'en 2014, le régime a réuni pas moins de 3,7 milliards de dollars en cotisations et dégagé 6,5 milliards de dollars de revenus de placement nets, qui, combinés, ont largement suffi à assurer le versement des 3,1 milliards de dollars de prestations de retraite au cours de l'année. Pour assurer la constance et la durabilité des rendements, nous continuons d'incorporer à notre portefeuille des placements publics et privés de haute qualité, lesquels sont diversifiés par catégorie d'actifs, par secteur d'activité et par région géographique. La diversification est ici un fondement de notre stratégie de placement en ce qu'elle permet d'atténuer la variabilité des rendements selon les marchés.

Notre obligation au titre des prestations de retraite s'élève à présent à 76,9 milliards de dollars, traduisant en cela la hausse du nombre de participants et l'augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. En dépit de notre stratégie de diversification des placements, nous continuons de devoir composer avec la volatilité des marchés, avec la léthargie continue des taux d'intérêt et avec un taux de croissance économique anémique, facteurs qui pourraient freiner l'atteinte de notre objectif de pleine capitalisation.

Pour 2014, nous avons dégagé un rendement de 10,0 % compte tenu des charges, ce qui est plus que notre obligation de capitalisation à long terme de 6,5 %, notre indice de référence de 7,7 % et le rendement de 6,0 % réalisé en 2013. Les placements sur les marchés publics ont produit un rendement net de 10,7 %, grâce notamment à la solidité des cours obligataires, contre un rendement net de 9,5 % pour les placements privés. Nous avons clôturé l'exercice avec un actif net de 72 milliards de dollars, en hausse de 7 milliards de dollars par rapport à 2013.



« Créer de la valeur pour nos participants est non seulement un état d'esprit, mais c'est aussi une philosophie partagée à l'échelle d'OMERS. »

Michael Latimer
Président et chef de la direction
Société d'administration d'OMERS



« En 2015, nous continuerons de rechercher la fidélisation et l'engagement de nos multiples partenaires pour poursuivre dans la veine de la collaboration. »

Deb Preston
Chef de la direction
Société de promotion d'OMERS

Pour accentuer notre focalisation sur l'amélioration de nos rendements pour l'avenir, nous avons créé le groupe Private Markets en y regroupant nos équipes de placement dans les secteurs des infrastructures et des fonds de capital-investissement et en alliant leur vaste expertise respective. L'exercice 2014 a été à nouveau témoin de solides et stables performances sur le plan des rendements de placements en infrastructure, et marqué par l'inauguration d'un nouveau bureau d'investissement à Sydney, en Australie – marché pour lequel nous avons repéré un intéressant potentiel sur le plan des infrastructures. Notre équipe des fonds de capital-investissement a réalisé avec succès trois sorties de placements, par la vente de Maxxam Analytics, des Accelerated Rehabilitation Centers et de Logibec Inc. (clôturée en 2015). Pour les deux catégories d'actifs, nous avons déployé nos capitaux sur des marchés tant existants que nouveaux, et accru de beaucoup la valeur d'un grand nombre des entreprises concernées.

Notre groupe immobilier Oxford a produit de bons rendements en dépit de la vive concurrence qui s'exerce dans les activités d'investissement, d'aménagement et de gestion immobiliers dans le monde. Le groupe a réalisé au total 34 transactions, dont des projets d'aménagement et des cessions et acquisitions. Oxford a aussi étendu ses ramifications, notamment par l'acquisition de biens à Boston et à Paris. Une fois de plus, il s'est aussi distingué en Amérique du Nord pour son engagement résolu envers la durabilité et pour sa culture d'entreprise.

En 2014, nous avons rationalisé et reciblé le groupe OMERS Strategic Investments (« OSI »), notamment en réaffectant certaines des plateformes au groupe des Marchés privés. Les plateformes qui restent intégrées à OSI sont OMERS Ventures, qui investit dans les entreprises en démarrage ou en croissance du secteur des technologies, des médias et des télécommunications, et OMERS Energy, qui investit dans des actifs pétrogaziers traditionnels.

Sur le plan de l'organisation interne, OMERS a connu d'importants changements en 2014, notamment dans son équipe de haute direction et son conseil d'administration. Michael Latimer a ainsi été nommé président et chef de la direction de la Société d'administration d'OMERS. Sous sa régie, l'équipe de direction a été rationalisée et recentrée par l'intégration de professionnels aguerris, à la solide fiche de route. Parallèlement, les deux conseils de la Société d'administration et de la Société de promotion d'OMERS ont accueilli en leur sein de nouveaux administrateurs, et harmonisé leur action collective.

Compte tenu de la diversité des besoins de nos participants et des employeurs, la fourniture de services bien renseignés, accessibles et conviviaux reste une priorité. Nous avons été, à cet égard, largement félicités pour la qualité de nos programmes d'information ainsi que pour la rapidité et la qualité du service fourni par notre centre d'appels.

Nous entendons resserrer encore davantage nos liens avec nos partenaires et avec nos participants, afin d'être mieux à même de répondre à leurs préoccupations. Leur apport est vital à la poursuite des intérêts de ceux et celles qui cotisent au régime.

Nos séances d'information du printemps et de l'automne ont été plus accessibles et interactives que jamais. Une séance « à micro ouvert » particulièrement animée et mettant des membres de la haute direction en relation directe avec les participants a connu un tel succès qu'elle a dépassé l'horaire prévu. Des webdiffusions améliorées ont permis à des parties prenantes de toute la province de participer activement aux discussions sans pour autant devoir se rendre sur place, avec les frais de déplacement que cela aurait pu occasionner.

Les participants et les employeurs ont versé d'importantes cotisations au régime d'OMERS, ce qui nous a amenés à nous soucier davantage de l'abordabilité des coûts. Nous continuerons donc de considérer chaque décision que nous adoptons comme si nous devions nous-mêmes en assumer les frais, et de gérer les pressions qui pourraient, dans la durée, s'exercer sur leur abordabilité, notamment l'augmentation de l'espérance de vie des participants.

Créer de la valeur pour nos participants est non seulement un état d'esprit, mais c'est aussi une philosophie qui est partagée à l'échelle d'OMERS. Dans l'ensemble, nos charges de 2014 ont augmenté par suite de l'action de plusieurs facteurs, dont les charges variables liées aux meilleurs rendements, la charge non récurrente liée au remaniement interne et au regroupement de certaines responsabilités, notre plan de croissance, ainsi que les premières phases du remplacement de notre système de gestion des retraites, aujourd'hui complètement amorti. Nous nous attendons à ce que ces gains opérationnels amènent dans l'avenir une baisse des coûts et une hausse des rendements de nos placements.

Nous cherchons à valoriser le régime de plusieurs façons. Ainsi, en 2014, nous avons institué la première facilité de crédit bancaire jamais constituée pour un régime de retraite canadien, en soutien à notre programme de papier commercial coté AAA d'une valeur de 3,1 milliards de dollars. Cette initiative nous a permis de libérer 4,6 milliards de dollars de sûretés à faible rendement, montant qui a pu être appliqué au dégagement de meilleurs rendements à partir desquels verser les prestations de retraite.

Pour l'avenir immédiat, nous continuerons de servir nos participants en réalisant des investissements stratégiques, en maîtrisant nos coûts, en faisant le meilleur usage qui soit de chaque dollar de cotisation, et en prévoyant les besoins et en y répondant. Nous rechercherons aussi des moyens d'améliorer le régime de retraite, et de verser des prestations d'une façon plus sûre, plus durable et plus abordable, dans l'immédiat comme par après, de manière que nos participants puissent partir à la retraite en toute confiance.

« C'est un honneur de travailler pour vous à la sécurité financière et à la durabilité de vos retraites. »

Marianne Love et
Brian O'Keefe
Coprésidents du conseil
Société de promotion d'OMERS



« Je suis émerveillé par le niveau d'engagement et d'attachement qu'on témoigne à OMERS. Nous connaissons tous quelqu'un qui est fier de participer à OMERS. »

George Cooke
Président du conseil
Société d'administration d'OMERS



Situation de capitalisation

Au 31 décembre 2014, le ratio de capitalisation de l'actif du régime principal aux obligations au titre des prestations de retraite était de 90,8 %, comparativement à 88,2 % au 31 décembre 2013. Le régime principal est donc à nouveau sur la bonne voie pour être pleinement capitalisé d'ici à 2025.

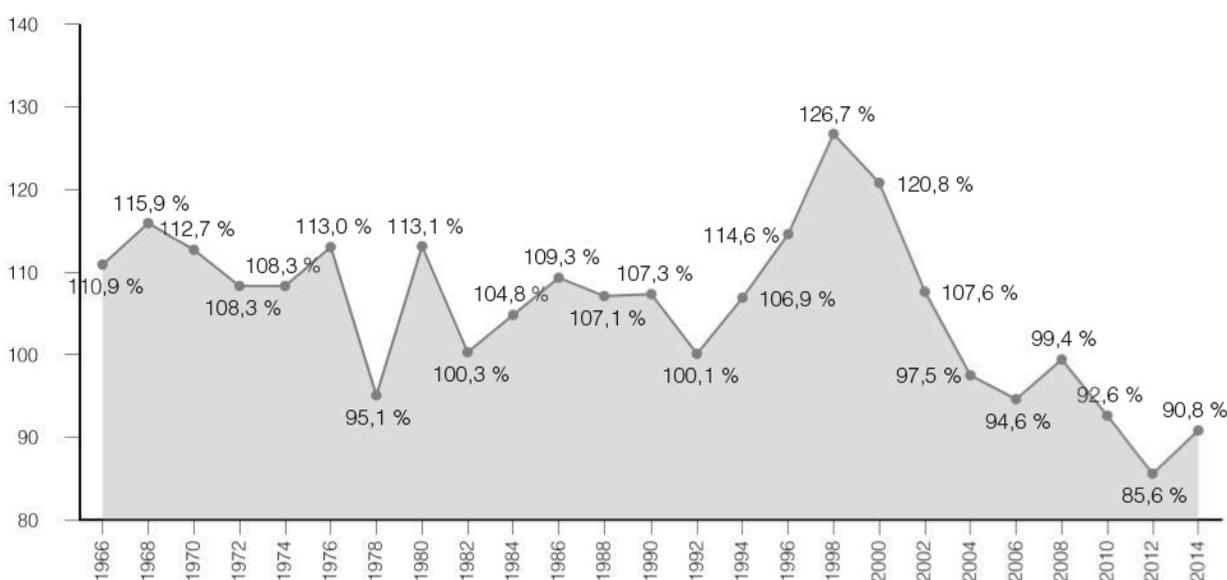
En 2014, notre ratio de capitalisation s'est amélioré de 2,6 % et le déficit a été réduit de 1,5 milliard de dollars du fait de l'incidence nette des éléments suivants :

Ratio de capitalisation		Déficit (en milliards de dollars)
88,2 %	Ouverture de l'exercice	(8,6) \$
1,0 %	Cotisations des participants et employeurs visant la réduction du déficit	0,8
1,0 %	Rendements de placements en sus du taux d'actualisation de 6,5 %	0,8
(0,3) %	Révision des hypothèses et méthodes actuarielles	(0,2)
0,9 %	Résultats techniques du régime principal et autres facteurs	0,7
s.o.	Intérêts sur le déficit	(0,6)
90,8 %	Clôture de l'exercice	(7,1) \$

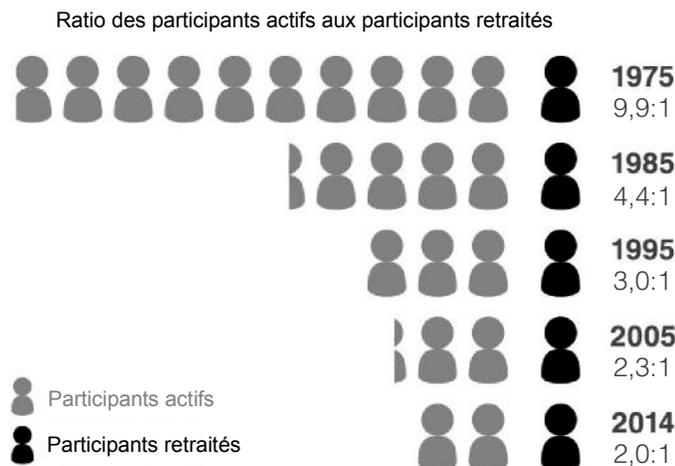
Sécurité des prestations à long terme

L'accession à une situation de pleine capitalisation nous importe au plus haut point, parce que le ratio de capitalisation du régime principal est un grand indicateur de sa santé financière à long terme. Ce ratio correspond au rapport de la valeur de l'actif net du régime principal à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées pour chaque participant à ce jour. Pour atténuer le plus possible l'incidence de la volatilité des marchés à court terme, au moment de déterminer la valeur de nos actifs aux fins de l'établissement du ratio de capitalisation, nous répartissons les rendements de placements sur cinq ans. Comme l'illustre le graphique ci-après, le ratio de capitalisation du régime principal est tombé à un creux historique en 2012 avant de reprendre de plus belle son ascension.

Ratio de capitalisation du régime



Le déficit de capitalisation auquel nous sommes actuellement confrontés tient principalement à l'effondrement des marchés financiers de 2008. Le régime principal a aussi subi des pressions financières du fait de la volatilité des marchés, de l'augmentation de l'espérance de vie de nos participants, et de l'échéance du régime, comme cela est ici illustré.



Sous l'effet de ces facteurs, les taux de cotisation ont été plus élevés que jamais. À l'heure actuelle, environ 25 % des cotisations versées vont au remboursement du déficit de capitalisation. Les cotisations salariales et les cotisations patronales représentent en moyenne 21,3 % des gains cotisables des participants. De ce pourcentage, 16,1 % représentent des cotisations visant à financer les prestations constituées en 2014, à savoir le coût des services rendus au cours de la période, tandis que les 5,2 % restants servent à combler le déficit de capitalisation.

Sécurité des prestations à court terme

L'actif du régime principal suffit actuellement au versement des prestations aux participants pour bien des années à venir. Cela tient notamment au fait qu'en 2014, le régime principal a réuni 3,7 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2013) en cotisations et dégagé des revenus de placement nets de 6,5 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2013), montants qui, combinés, ont largement suffi à couvrir les 3,1 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2013) de prestations de retraite payées au cours de l'année. OMERS figure parmi les sept seules institutions au Canada à jouir d'une notation AAA, à savoir la plus haute cote de confiance que puissent accorder des agences de notation indépendantes.

Stratégies de garantie de l'avenir

Pour assurer la sécurité et la pérennité du régime principal, nous devons agir sur ses trois grands « moteurs », en l'occurrence les taux de cotisation, les niveaux de prestations et le rendement des placements. Comme on peut le constater ci-après, cette action est partagée par la Société de promotion d'OMERS et la Société d'administration d'OMERS.

Société de promotion d'OMERS

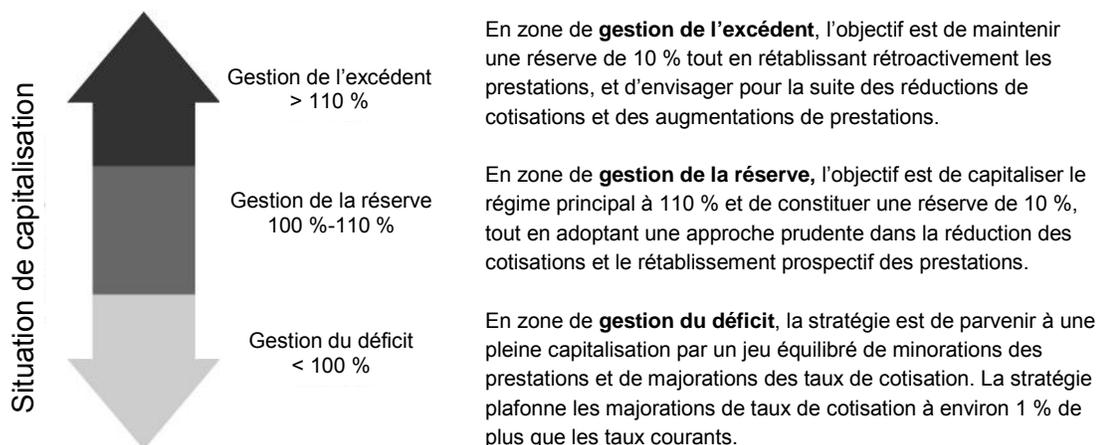
La Société de promotion d'OMERS décide de l'opportunité d'ajuster les niveaux de prestation ou les taux de cotisation, ou les deux. Jusqu'à présent, le régime principal a traversé successivement des périodes de déficit et d'excédent de capitalisation, et ajusté prestations et cotisations en conséquence. En 2014, la Société de promotion d'OMERS a publié sa stratégie de gestion de la capitalisation, laquelle prescrit précisément dans quelles circonstances les cotisations et prestations devront être révisées à l'avenir dans l'intérêt de la santé financière du régime. Cette stratégie :

- promeut une approche disciplinée dans l'atteinte des objectifs de capitalisation;
- prévoit le plafonnement des augmentations de taux de cotisation;
- prescrit la constitution et le maintien de provisions techniques adéquates.

La stratégie établit trois « zones » de capitalisation du régime principal – gestion de l'excédent, gestion de la réserve et gestion du déficit – et fixe les paramètres à l'intérieur desquels fixer les taux de cotisation et les niveaux de prestations pour chaque zone traversée.

La capitalisation du régime principal a eu beau s'améliorer en 2014, elle n'en demeurait pas moins en zone de gestion du déficit au 31 décembre 2014. Notre objectif sera donc de parvenir à une pleine capitalisation par un jeu équilibré de minorations des prestations et de majorations des taux de cotisation. Les mesures mises en place dès 2010 devraient permettre d'atteindre cet objectif.

Zones de gestion de la capitalisation



Un complément d'information à cet égard figure sur notre site web.

À mesure que s'améliorera le niveau de capitalisation du régime principal et que nous passerons successivement de la zone de gestion de la réserve à la zone de gestion de l'excédent, notre stratégie consistera à adopter une approche mesurée dans la réduction des cotisations et le rétablissement des prestations – l'objectif étant de se constituer des provisions techniques adéquates tout en surveillant en permanence l'état de capitalisation du régime principal.

Société d'administration d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS collabore de près avec la Société d'administration d'OMERS à la réalisation de stratégies visant à rétablir et à maintenir la santé financière du régime principal. La Société d'administration d'OMERS décide des méthodes et hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des obligations au titre des prestations de retraite et fixe les montants minimums à capitaliser selon la loi et les règlements d'application. L'hypothèse actuarielle la plus capitale dans le calcul des obligations au titre des prestations de retraite est en l'occurrence le taux d'actualisation. Outre les autres hypothèses actuarielles, c'est au conseil de la Société d'administration d'OMERS qu'il revient d'approuver le taux d'actualisation, après consultation d'un actuaire indépendant. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation était de 6,5 %.

La Société d'administration d'OMERS investit également les cotisations salariales et patronales de manière à tirer de ses placements des rendements qui seront au moins égaux voire supérieurs au taux d'actualisation. Le rendement de nos placements vient alimenter notre capacité de fournir à l'ensemble de nos participants la plus grande valeur possible pour le versement ultérieur de leurs prestations de retraite.

Risques liés à la capitalisation

Nous repérons, évaluons, gérons, déclarons et surveillons attentivement les risques susceptibles d'influer sur l'atteinte de nos objectifs commerciaux et sur la réussite de nos stratégies. Ces risques sont susceptibles d'agir sur chacune des trois zones de capitalisation, si bien que la conscience et la gestion de ces risques sont intégrées à l'ensemble de nos activités commerciales.

Nous prenons en compte les facteurs de risque économiques, démographiques, politiques et juridiques, ainsi que tous les risques pour notre réputation et autres risques qui pourraient nous limiter dans notre capacité de tenir nos engagements.

Un grand nombre de facteurs économiques – liés notamment à la volatilité des marchés financiers, à la faiblesse continue des taux d'intérêt et aux flux de capitaux associés à d'autres catégories d'actifs non traditionnels – présentent des risques en ce qu'ils pourraient limiter nos équipes de gestion dans leur capacité de dégager, de nos placements, des rendements égaux ou supérieurs au taux d'actualisation du régime principal. Entre autres facteurs démographiques figurent les hausses imprévues de l'espérance de vie, les tendances sur le plan des départs à la retraite ainsi que les niveaux futurs d'adhésion au régime. Comme ces facteurs de risque sont appelés à évoluer avec le temps, ils peuvent aussi jouer dans les hypothèses entrant dans le calcul de nos provisions techniques et, du coup, dans notre situation de capitalisation.

Nous analysons les antécédents du risque en vue d'évaluer l'adéquation de nos hypothèses démographiques. Nous validons également à intervalles réguliers la composition de nos portefeuilles d'actifs et testons au moins une fois par an notre taux d'actualisation pour nous assurer qu'il est raisonnable en regard de notre stratégie de diversification des actifs, et qu'il nous ménage des marges suffisantes pour nous protéger contre l'adversité à plus long terme.

Les résultats de l'ensemble des placements du régime principal sont fonction de la conjoncture mondiale. Nos rendements sont particulièrement sensibles aux taux d'intérêt, qui continuent de se maintenir à de faibles niveaux au vu de la croissance économique mondiale difficile. La persistance de ces faibles taux d'intérêt et de cette croissance au ralenti pourrait nous obliger à abaisser notre taux d'actualisation à l'avenir. Une baisse de 10 points de base du taux d'actualisation réel aurait eu pour effet de faire augmenter de 1,3 milliard de dollars les obligations au titre des prestations de retraite et le déficit au 31 décembre 2014, outre qu'elle aurait réduit de 1,4 % notre situation de capitalisation. OMERS continuera de suivre de près les tendances économiques qui se dessinent ainsi que les risques associés aux régimes.

En 2014, nous avons évalué l'adéquation de nos méthodes actuarielles et des hypothèses retenues, notamment en ce qui a trait à l'espérance de vie, aux âges de départ à la retraite et à la croissance des salaires, et les avons revues de façon à mieux rendre compte de l'augmentation de l'espérance de vie et de la moindre croissance des salaires. Cette évaluation a donné lieu, au total, à une baisse de 0,3 % du ratio de capitalisation.

Notre engagement

Nous sommes fermement résolus à agir sur les trois moteurs de notre situation de capitalisation d'une manière qui sera à la fois juste, équilibrée et durable. Par équité pour l'ensemble de nos participants et pour les employeurs, et pour accroître notre adaptabilité à l'évolution de la conjoncture, nous chercherons à trouver un juste équilibre entre les cotisations et les prestations, afin que les retraites soient assurées et durables, et que nos placements continuent de dégager des rendements à la hauteur de nos objectifs à long terme.

Convention de retraite (« CR »)

La Convention de retraite prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations au titre du régime principal sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. En raison des règles fiscales s'appliquant à des régimes comme la CR, celle-ci fait l'objet d'une capitalisation, d'une gestion et d'une surveillance distinctes de celles du régime principal, de manière que l'actif net courant de la CR, ainsi que les cotisations et gains qu'elle rapportera à l'avenir, suffisent à couvrir les projections de prestations à payer pour les vingt années suivant chaque évaluation.

Au 31 décembre 2014, des mesures étaient en place visant à assurer l'atteinte de cet objectif de 20 ans en glissement annuel. Le présent rapport porte surtout sur le régime principal d'OMERS, lequel regroupe la vaste majorité des actifs.

Stratégie de placement et rendements

Le régime principal a dégagé un rendement net de 10,0 % en 2014, en regard d'un indice de référence de 7,7 % et d'un taux d'actualisation de la capitalisation de 6,5 %. Hormis OMERS Strategic Investments, toutes les entités de placement ont dépassé leur indice de référence.

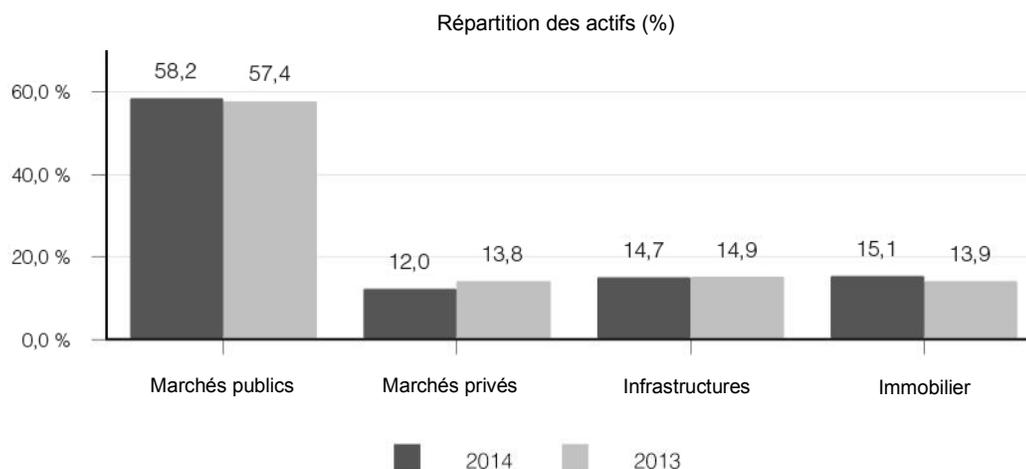
Dans le secteur des marchés privés, nos entités de placement ont dégagé un rendement net de 9,5 %, preuve de l'efficacité de notre portefeuille et de sa ventilation, ainsi que des éléments de notre Plan stratégique liés à l'action directe des gestionnaires. Pour le secteur des marchés publics, le rendement net s'est établi à 10,7 %.

Stratégie de placement

Nous investissons dans des actifs mondialement diversifiés en fonction de leur marché géographique, de leur secteur d'activité, de leur exposition au risque, de leur catégorie d'actifs et de leurs flux de revenus. L'objectif est de réaliser un rendement total qui soit stable à long terme et supérieur au taux d'actualisation de 6,5 % entrant dans le calcul des obligations au titre des prestations de retraite, considérant que le rendement des marchés publics peut être hautement variable d'une année à l'autre. La planification des placements sur des horizons à long terme permet d'atténuer les résultats à court terme en vue d'équilibrer sur une très longue période les actifs à la valeur marchande avec les prestations de retraite constituées.

Les stratégies de placement mises en œuvre pour l'ensemble de la caisse sont les suivantes :

- en règle générale, l'investissement, pour environ la moitié de chaque nouveau dollar, dans des placements sur les marchés publics et, pour l'autre moitié, dans des placements sur les marchés privés, afin d'équilibrer les titres volatils de sociétés ouvertes avec des actifs stables et illiquides relativement prévisibles de sociétés fermées;
- l'utilisation prudente du levier économique sur les marchés publics et du levier financier sur les marchés privés, pour atténuer le risque et accroître le rendement;
- la diversification mondiale de notre portefeuille, de manière à élargir notre éventail de placements en lui ouvrant des possibilités qui n'existent pas au Canada, en vue d'en rehausser les rendements et d'en répartir les risques sur des économies multiples ayant des cycles distincts;
- la gestion interne directe et autonome des placements, pour en améliorer les rendements et en réduire les coûts.



Rendements annualisés des placements

Période close le 31 décembre 2014	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement brut	10,7 %	9,1 %	8,4 %	7,5 %
Rendement net	10,0 %	8,5 %	7,9 %	7,0 %

Nos entités de placement s'organisent en trois grandes plateformes de placement stratégique ayant chacune son propre chef, en l'occurrence OMERS Capital Markets, OMERS Private Markets et OMERS Real Estate and Strategic Investments. Ce mode d'organisation vise à rationaliser les processus, à maîtriser les coûts et à assurer une répartition efficace du capital entre les diverses catégories d'actifs tout en assurant la mise en œuvre des stratégies de placement préconisées dans notre Plan stratégique global.

OMERS Capital Markets

La plateforme OMERS Capital Markets gère environ 58,2 % de l'actif du régime principal. La majorité des capitaux gérés par OMERS Capital Markets sont investis dans un portefeuille mondialement diversifié, dit bêta, lequel est formé d'actions, d'obligations et de marchandises. Dans ce portefeuille, la répartition des actifs obéit à une volonté de mettre en équilibre les risques encourus et les rendements dégagés sur divers cycles économiques, où leur rendement subit l'action des forces de l'inflation et de la croissance. En marge du portefeuille bêta, OMERS Capital Markets investit séparément dans diverses stratégies du portefeuille alpha. Ce dernier portefeuille adopte des positions qui sont fonction des orientations prises par les marchés financiers, et son succès repose sur la compétence des équipes de placement internes et externes et sur leur capacité à dégager des rendements absolus.

Notre portefeuille des marchés financiers recourt au levier économique, qui vise à procurer à la caisse un niveau de liquidité élevé. Cette liquidité est nécessaire pour OMERS Capital Markets, étant donné qu'une large part de la caisse est investie dans des actifs de sociétés fermées (41,8 % au 31 décembre 2014; 47 % pour cible à long terme). Comme les actifs investis par la Société d'administration d'OMERS dans des sociétés fermées sont illiquides de par leur nature lorsqu'on les compare aux actions et obligations de sociétés ouvertes, nous croyons que de conserver ces actifs à long terme aide à compenser leur illiquidité, en ce qu'ils rapportent des flux de trésorerie solides et gagnent en valeur avec le temps et que, à ce titre, ils font un bon contrepois aux passifs du régime principal.

OMERS Private Markets

La plateforme OMERS Private Markets est formée de **Borealis Infrastructure**, responsable de la gestion des investissements en infrastructure, et de **OMERS Private Equity**, chargée du capital-investissement dans des sociétés fermées.

Borealis repère, poursuit et gère des placements dans des entreprises d'infrastructure de grande envergure pour le compte de la Société d'administration d'OMERS et d'autres grands investisseurs institutionnels. Le portefeuille d'infrastructure est formé d'actifs généralement protégés par des garanties de revenus, des garanties contre l'inflation et d'autres garanties contribuant à la génération de revenus fiables.

OMERS Private Equity se concentre pour sa part sur l'acquisition, pour le compte de la Société d'administration d'OMERS, de participations majoritaires dans des sociétés fermées nord-américaines et européennes, dans une démarche de production de rendements solides sur le capital investi.

OMERS Real Estate and Strategic Investments

La plateforme OMERS Real Estate and Strategic Investments regroupe **Oxford Properties Group**, responsable de la gestion d'un portefeuille de biens et de projets d'aménagement immobiliers rémunérateurs et de haute qualité situés dans des villes de calibre mondial au Canada, aux États-Unis et en Europe, ainsi que **OMERS Strategic Investments**, chargé d'investir dans des actifs présentant un profil de risque et de rendement intéressant pour la caisse, mais qui pourraient ne pas cadrer avec les stratégies de placement fondamentales dans les marchés publics ou privés poursuivies par d'autres équipes.

Rendements de l'exercice en un coup d'œil

Suivent les rendements tirés des placements de l'actif du régime principal et de la CR pour les exercices 2014 et 2013 :

Exercices clos les 31 décembre (%)	2014			2013		
	Taux de rendement brut	Indice de référence brut ⁱⁱⁱ⁾	Taux de rendement net	Taux de rendement brut	Indice de référence brut ^{iv)}	Taux de rendement net
OMERS Capital Markets	11,1	7,3	10,7	0,5	7,0	0,2
OMERS Private Markets						
OMERS Private Equity	16,0	12,0	14,4	23,6	38,2	22,7
Borealis Infrastructure	13,4	9,6	12,7	12,4	9,0	11,8
OMERS Real Estate and Strategic Investments						
Oxford Properties	8,7	7,6	8,7	14,3	7,3	14,3
OMERS Strategic Investments	-9,5	7,8	-10,6	9,1	8,1	8,1
Total des placements sur marchés privés	10,3	9,3	9,5	15,5	14,9	15,0
Total de la caisse du régime principalⁱ⁾	10,7	8,1	10,0	6,5	10,2	6,0
Caisse de la CRⁱⁱ⁾	14,7	14,6	14,5	29,1	30,2	28,5

i) Les rendements des entités de placement tiennent compte des opérations de couverture du risque de change du régime principal avec des contreparties externes.

ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Compte tenu du solde de l'impôt remboursable, le rendement de la CR est de 7,8 %, contre 13,9 % en 2013.

iii) Voir la description des indices de référence ci-après.

iv) En 2013, l'indice de référence pour OMERS Private Equity était un indice sur mesure formé à partir de titres de sociétés ouvertes, et en 2014, un indice de rendement absolu.

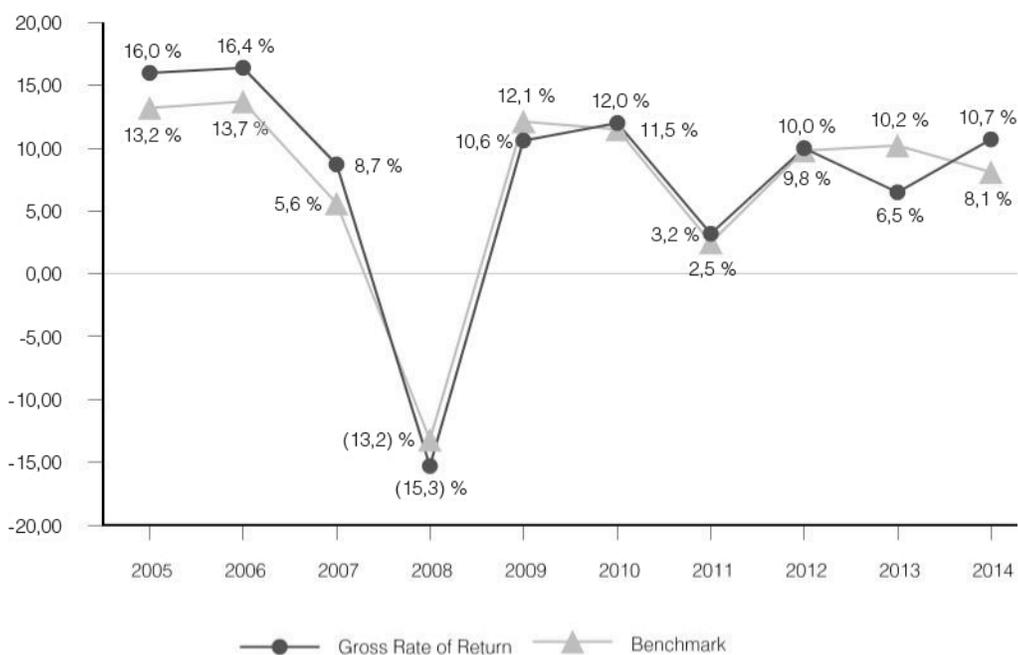
Rendements des indices de référence

Nous mesurons nos rendements par comparaison avec des indices de rendement absolu approuvés au début de chaque exercice par le conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS, notre objectif étant de dégager des rendements stables pour OMERS qui soient égaux ou supérieurs à ces indices de référence.

Les indices de référence sont les suivants :

Entité	Indice de référence
OMERS Capital Markets	Rendement absolu de 7,3 %
OMERS Private Equity	Rendement absolu de 12,0 %
Borealis Infrastructure	Rendement absolu de 9,6 %
Oxford Properties	Rendement absolu de 7,6 %
OMERS Strategic Investments	Rendement absolu de 7,8 %
Ensemble de la caisse	Indice mixte moyen pondéré des indices de référence des entités
Caisse de la CR	L'indice moyen pondéré de la caisse de la CR est composé pour 5 % de l'indice DEX des bons du Trésor à 30 jours, pour 23,75 % de l'indice composé S&P/TSX 60, pour 23,75 % de l'indice MSCI Tous pays Europe, Asie et Pacifique, et pour 47,50 % de l'indice MSCI États-Unis toutes capitalisations

Taux de rendement annuel et indice de référence pour l'exercice clos le 31 décembre



Actif net des régimes

Actif net

31 décembre	2014	2013
Actif net lié aux placements	74 248 \$	66 334 \$
Actif net lié aux rentes	245	271
Montants à payer au titre d'ententes contractuelles	(2 397)	(1 524)
Actif net	72 096 \$	65 081 \$

En 2014, l'actif net a augmenté de 7 015 millions de dollars, ou 10,8 %, contre une augmentation de 4 314 millions de dollars, ou 7,1 %, en 2013. L'augmentation de 2014 s'explique principalement par les rendements des placements ainsi que par l'excédent des cotisations sur les prestations versées et les frais d'administration des rentes, comme cela est présenté ci-après.

Évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Actif net à l'ouverture de l'exercice	65 081 \$	60 767 \$
Variations attribuables aux opérations de placement	6 476	3 637
Variations attribuables aux opérations sur rentes	539	677
Actif net à la clôture de l'exercice	72 096 \$	65 081 \$

Répartition de l'actif des régimes

Répartition par catégorie d'actifs

Pour déterminer la répartition de l'actif, nous imputons aux différentes catégories d'actifs la valeur marchande des actifs et des placements, déduction faite des passifs, telle qu'elle figure dans les états financiers consolidés. De plus, les instruments dérivés et autres éléments, notamment les soldes et opérations entre entités de placement et les montants à payer au titre des accords de rendement d'OMERS, sont répartis pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actifs des régimes.

L'actif net lié aux placements est basé sur les actifs détenus inscrits aux états financiers consolidés. Après répartition, il se ventile comme suit :

Répartition de l'actif – placements

31 décembre	2014			2013		
	Juste valeur	Exposition	Pourcentage de l'actif	Juste valeur	Exposition	Pourcentage de l'actif
Marchés publicsⁱ⁾	47 467 \$	42 467 \$	58,2	41 709 \$	37 683 \$	57,4
Actif lié aux placements	252			119		
Passif lié aux placements ⁱ⁾	(6 581)			(6 310)		
Total pour les marchés publics	41 138	42 467	58,2	35 518	37 683	57,4
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	8 767	8 782	12,0	9 208	9 097	13,8
Infrastructure	14 401	10 729	14,7	13 533	9 817	14,9
Biens immobiliers	22 253	11 003	15,1	17 603	9 112	13,9
Total pour les marchés privés	45 421	30 514	41,8	40 344	28 026	42,6
Actif lié aux placements	790			625		
Passif lié aux placements ⁱ⁾	(13 101)			(10 153)		
Actif net lié aux placements	74 248 \$	72 981 \$	100,0	66 334 \$	65 709 \$	100,0

i) Comprend des dettes, les titres vendus au titre de conventions de rachat, les créanciers et d'autres passifs de la Société d'administration d'OMERS.

ii) Comprend des titres de créance non gérés par OMERS Capital Markets de 415 millions de dollars en 2014 (236 millions de dollars en 2013).

Dettes

Nous jouissons de la notation AAA auprès de deux grandes agences de notation, ce qui nous permet d'obtenir du financement à des taux préférentiels, grâce à des garanties, à OMERS Finance Trust et à des titres de créance d'entités de placement, pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. Au 31 décembre 2014, la dette avec recours comprenait 396 millions de dollars de débetures et 2 377 millions de dollars de papier commercial, contre respectivement 584 millions de dollars et 1 921 millions de dollars au 31 décembre 2013. Les autres dettes sont garanties par des placements déterminés. La dette totale consolidée a augmenté à 11 903 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 8 942 millions de dollars au 31 décembre 2013, conséquence du financement de projets d'aménagement et de la fourniture d'un crédit-relais pour le financement de placements immobiliers.

Service aux participants

« Je connais mes chiffres. J'ai utilisé la calculatrice du revenu de retraite sur *myOMERS* pour obtenir une estimation de ma rente et aussi pour m'aider à décider si je devais racheter des années de service. »

- Anita



Pour jouir d'une bonne sécurité financière à la retraite, nos participants comptent sur leur régime de retraite à prestations déterminées d'OMERS comme principale source de revenus (que viennent compléter leurs épargnes personnelles et les prestations de retraite gouvernementales). Un régime à prestations déterminées donne non seulement plus de sécurité à nos retraités, mais il a aussi des retombées sur les économies locales comme sur l'économie provinciale et nationale.

Notre promesse en matière de retraite

Tant au moment de leur retraite que pour le reste de leur vie, OMERS assure à ses participants le versement de prestations mensuelles. Plus précisément, OMERS leur promet :

- le versement d'une rente à vie qui est fondée sur leurs gains et états de service;
- des possibilités de retraite anticipée, dont une prestation de raccordement jusqu'à l'âge de 65 ans;
- une protection contre l'inflation;
- des prestations de survivant et d'invalidité.

Nous nous employons à répondre aux besoins de tous les participants depuis le moment où ils rallient le régime jusqu'à leur départ à la retraite et par la suite. Le service aux participants est facile d'accès, réactif et taillé à la mesure de leurs besoins. Nous sommes fiers des rapports durables que nous nouons avec nos participants. Nous sommes à leur service – pour toute la vie.

Nous servons une clientèle formée de 451 115 participants, travaillant pour le compte de 974 employeurs. Nos participants sont formés pour 61 % de participants actifs, pour 30 % de retraités ou de bénéficiaires de rente d'invalidité ou de survivant, et pour 9 % de participants qui ont depuis quitté le service de leur employeur au titre d'OMERS tout en gardant leur pension différée au titre du régime. En âge, nos participants vont du début de la vingtaine jusqu'à des centenaires.

Une population vieillissante

Au cours des dix dernières années, nous avons constaté une forte augmentation des participants actifs dans le groupe des 45-60 ans, signe qu'un plus grand nombre de nos participants se mettent à penser plus sérieusement à leur sécurité financière à la retraite. Parallèlement, le nombre de prestataires d'une retraite d'OMERS ne cesse d'augmenter, si bien que 7 895 participants ont quitté le service actif en 2014. Cela est sans compter le grand nombre de retraités qui touchent leur rente mensuelle d'OMERS depuis plus de 30 ans.

Aider les participants à épargner pour leurs vieux jours

Lorsqu'un participant commence à cotiser au régime, il apprend du même coup que non seulement une part de sa cotisation ira au paiement de sa future retraite, mais que son employeur y cotisera aussi un montant équivalent. Conjuguées, ces cotisations serviront à financer une part de sa retraite, dont le plus gros sera payé à même les profits réalisés sur les placements de ces cotisations. Les montants que doivent cotiser les participants d'OMERS au régime sont portés en diminution de leur revenu imposable de l'année où elles sont versées.

Le participant d'OMERS qui souhaite mettre davantage d'argent de côté pour sa retraite a la possibilité de verser des cotisations facultatives supplémentaires (des « CFS ») au titre du régime, lesquelles reviennent en quelque sorte à un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »). Les fonds versés dans des comptes de CFS sont investis dans la caisse d'OMERS – en l'occurrence un portefeuille bien diversifié sur le plan mondial qui cherche à produire des rendements stables et prévisibles à long terme. Le participant qui y a droit peut verser des cotisations automatiques régulières à un compte de CFS par virements préautorisés ou encore par voie de retenues sur le salaire (pour autant que l'employeur concerné propose cette modalité). Le virement de sommes forfaitaires dans un compte de CFS est aussi possible à partir d'un autre véhicule enregistré d'épargne-retraite, pour les participants qui y ont droit.

Un nouveau participant peut aussi « racheter » des années de service auprès d'un employeur privé s'il y a participé, par le passé, à un régime de retraite enregistré. En 2014, nous avons ainsi traité 3 281 opérations de rachat, en vue d'aider nos participants à bonifier leurs revenus de retraite.

Même si l'heure de la retraite semble encore très lointaine pour les nouveaux participants à OMERS, d'aucuns voient tout l'intérêt qu'il y a à planifier de longue date, en début de carrière, leurs épargnes pour s'assurer une retraite financièrement plus sûre.

Aider les participants à comprendre les options qui s'offrent à eux

Il arrive que, à mi-carrière, des participants cherchent à poursuivre leur cheminement professionnel auprès d'un employeur ne relevant pas d'OMERS. Le cas échéant, ils peuvent avoir le droit de regrouper tout leur dossier de retraite dans une seule et même participation et de continuer à construire leur retraite d'OMERS.

Cette année, nous avons ainsi collaboré avec d'autres régimes de retraite de la fonction publique ontarienne à la mise sur place d'un régime combiné au sein duquel certains employés pourraient regrouper leurs actifs d'OMERS avec ceux d'autres régimes. Nous avons également engagé des démarches visant à sensibiliser de nouveaux employeurs ou des salariés à temps partiel à toutes les options qui s'ouvraient à eux.

Les participants qui souhaitent s'enquérir de l'ensemble des options offertes au titre du régime peuvent consulter le Service à la clientèle d'OMERS. Ils y trouveront du personnel qualifié et bien renseigné qui répondra, pour 80 % des cas, dans les 100 secondes de la réception de leur appel. Les participants peuvent en outre assister à des séances d'information où ils pourront consulter en personne des représentants d'OMERS d'expérience. La diffusion de l'information utile passe par plusieurs filières, prenant la forme entre autres de webdiffusions fréquentes et d'entretiens individuels. Nous entrons en contact avec nos participants des villes et municipalités de tout l'Ontario, et nous cherchons constamment de meilleurs moyens de leur apporter les réponses à toutes les questions qu'ils pourraient avoir au sujet de la planification d'une retraite financièrement confortable.

En 2014 :

- Nous avons effectué sur le terrain 1 553 visites auprès de localités ontariennes, dans le cadre de rencontres et de séances de sensibilisation, d'information et de soutien technique destinées aux employeurs et aux participants.
- Notre site web a été consulté à un peu plus de 900 000 reprises à des fins d'information – dont 629 visites de participants venus visionner nos webdiffusions.

plus de **1 500**

présentations et rencontres avec
les participants et les employeurs

plus de **900 000**

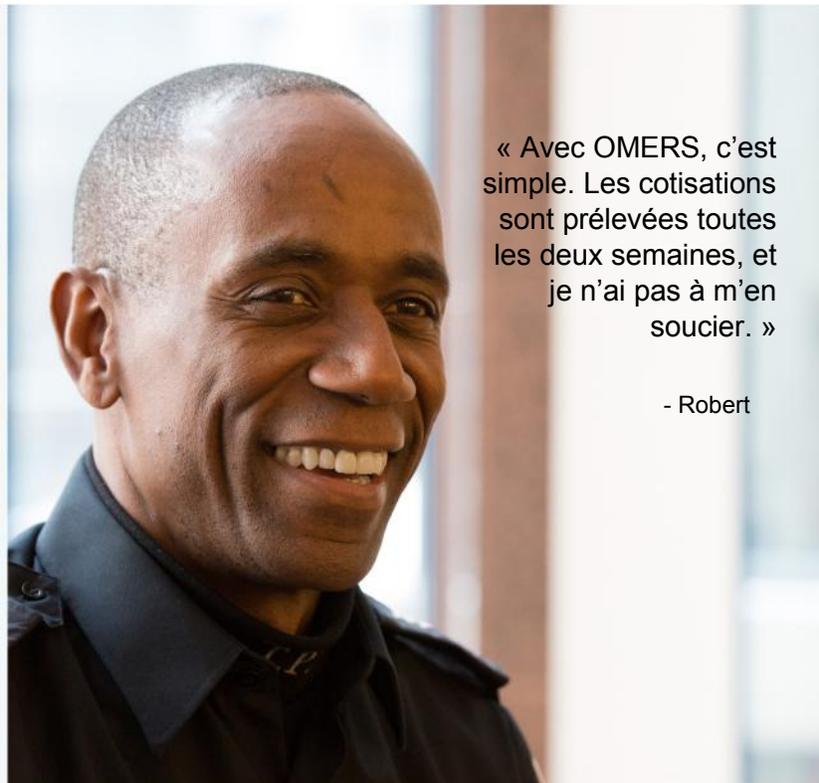
consultations de notre site *omers.com*

plus de **120 000**

participants inscrits à *myOMERS*

89 %

de satisfaction des participants, en moyenne



« Avec OMERS, c'est simple. Les cotisations sont prélevées toutes les deux semaines, et je n'ai pas à m'en soucier. »

- Robert

Aider les participants à planifier leur retraite

À l'approche de la retraite, les participants ont plusieurs décisions à prendre, mais ils continuent de bénéficier du même soutien et de la même expertise de la part d'OMERS. Pour avoir une meilleure idée de leur situation financière globale, les participants d'OMERS qui s'approchent de l'âge de la retraite peuvent utiliser la calculatrice du revenu de retraite accessible par leur compte *myOMERS*. Cet outil en ligne leur permet de calculer le montant estimatif de leur retraite d'OMERS, combiné à leurs prestations gouvernementales et à leurs épargnes personnelles et d'obtenir, en quelque sorte, un instantané de leurs revenus avant et après le départ à la retraite, de façon à pouvoir prendre une décision éclairée sur le moment où il leur serait plus indiqué de partir à la retraite.

Les conjoints de participants d'OMERS décédés peuvent avoir droit à une rente de conjoint survivant d'OMERS. Ces conjoints ont droit au même soutien de la part du personnel d'OMERS que du vivant des participants et, notamment, à l'envoi de relevés de rente annuels et à la consultation, en ligne, de leur dossier de retraite par l'entremise de *myOMERS*.

En 2014, nous avons :

- géré un peu plus de 20 000 demandes de prestations de retraite, de retraite anticipée, de préretraite et d'invalidité à la suite de décès de participants;
- reçu plus de 118 000 demandes d'estimation de prestations de retraite et de préretraite – en hausse de 18 % par rapport à 2013;
- atteint ou dépassé nos objectifs fixés par rapport aux principales normes de service, en traitant toutes les grandes opérations en trois jours ouvrables en moyenne.

Service aux employeurs

- Les employeurs qui participent à OMERS sont pour nous des interlocuteurs fondamentaux, en ce qu'ils fournissent des renseignements essentiels et versent des cotisations à OMERS, qui se charge d'assurer l'administration des prestations. Nous mettons tout en oeuvre pour améliorer cette collaboration et pour faciliter leur travail en en simplifiant les démarches.
- Les employeurs qui participent à OMERS sont pour nous des interlocuteurs fondamentaux, en ce qu'ils fournissent des renseignements essentiels et versent des cotisations à OMERS, qui se charge d'assurer l'administration des prestations. Nous mettons tout en oeuvre pour améliorer cette collaboration et pour faciliter leur travail en en simplifiant les démarches.



« J'adore mon travail, et je suis très reconnaissant de pouvoir participer au régime d'OMERS. »

- Sari



« Je sais que je pourrai toujours compter sur OMERS à ma retraite. »

- Francine

Un service de qualité

Nous sommes au service de nos participants, à chaque étape de leur vie professionnelle comme à leur retraite. Les résultats des sondages de satisfaction indiquent que les participants apprécient la qualité de notre service. Un sondage indépendant réalisé en 2014 a révélé, en moyenne, un taux de satisfaction élevé à l'égard de la qualité globale de notre service, tandis qu'un sondage comparatif externe a montré que nos participants y attachent aussi de la valeur.

Les besoins de nos participants sont en constante évolution. D'où la nécessité pour nous de nous adapter aussi et de nous assurer que le service que nous leur proposons évolue, qu'il s'améliore et qu'il gagne en valeur. Nous sommes là pour leur fournir le soutien et l'assistance dont ils ont besoin pour bien planifier leur retraite.

Un respect pour l'environnement

À l'instar de nos participants, nous accordons une grande valeur à l'environnement. C'est dans cet esprit que bon nombre de nos services et publications passent par des voies électroniques. Le site *myOMERS* permet aux participants d'accéder à leurs renseignements de retraite personnels, et leur donne la possibilité de recevoir relevés et nouvelles par voie électronique. Grâce à *myOMERS*, les participants peuvent passer en revue leurs renseignements personnels et entretenir avec OMERS des rapports interactifs et sans papier.

Haute direction d'OMERS

Société d'administration d'OMERS



1. Michael Latimer
Président et chef de la direction
2. Warren Bell
Chef de l'exploitation et des services de retraite
3. Blair Cowper-Smith
Chef des affaires générales
4. Patrick Crowley
Chef de la stratégie
5. Rodney Hill
Chef auditeur
6. Blake Hutcheson
Chef des placements,
Real Estate and Strategic Investments
7. Satish Rai
Chef des placements,
Public Markets
8. Michael Rolland
Chef des placements,
Private Markets
9. Paulo Salomão
Vice-président directeur,
Stratégie et données de marché
10. Jonathan Simmons
Chef des finances



Société de promotion d'OMERS



Deb Preston
Chef de la direction

Chris Vanden Haak
Directeur de la politique des retraites et des communications

Conseil d'administration d'OMERS

Société d'administration d'OMERS

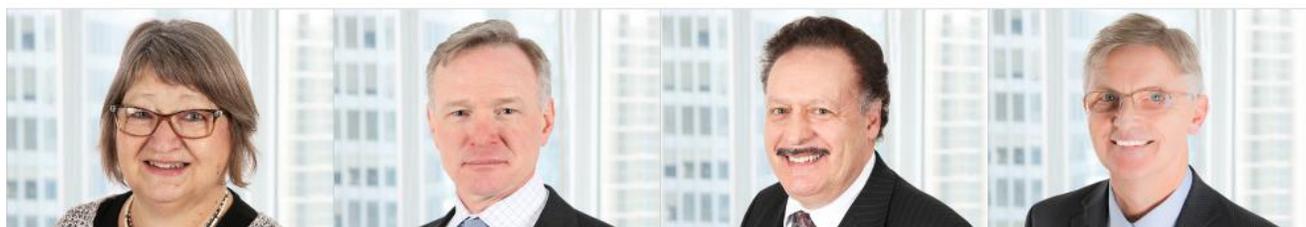


George Cooke
Président du conseil

Bill Aziz

Monty Baker

David M. Beatty



Darcie Beggs

William (Bill) Butt

Richard Faber
(jusqu'à décembre 2014)

Michael Fenn



Laurie Hutchinson

Cliff Inskip
(à compter de janvier 2015)

Lloyd Komori
(jusqu'à décembre 2014)

James Phillips



John Sabo
(jusqu'à décembre 2014)

Penny Somerville
(à compter de février 2015)

Eugene Swimmer

David Tsubouchi
(à compter de janvier 2015)



Sheila Vandenberg

John Weatherup

Société de promotion d'OMERS



Marianne Love
Coprésidente du conseil

Brian O'Keefe
Coprésident du conseil

Paul Bailey

Frederick Biro



Barry Brown
(à compter de janvier 2015)

Diana Clarke

John Fleming

Jack Jones
(jusqu'à juin 2014)



Charlie Macaluso

Tim Maguire

Mary McConville

Wayne McNally



Bruce Miller

Frank Ramagnano

Sandra Sahli
(à compter de juillet 2014)

Bruce Stewart
(jusqu'à décembre 2014)

Rapport de gestion 2014

Ce rapport de gestion est de la responsabilité de la direction de la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») (la « direction ») et contient l'analyse par la direction de la situation financière des régimes, de leurs résultats d'exploitation et de leur environnement opérationnel au 26 février 2015. Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés.

En 2006, la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), une société constituée en vertu d'une loi, a remplacé le gouvernement de l'Ontario comme promoteur des régimes, alors que la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »), également constituée en vertu d'une loi, en est devenue l'administratrice, conformément à la législation de l'Ontario. Le comité d'audit et le conseil de la SAO (le « conseil de la SAO » ou le « conseil ») ont examiné et approuvé le contenu du présent rapport de gestion.

Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime de retraite principal » ou le « régime »), la convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS (la « CR ») et le régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). Les cotisations facultatives supplémentaires (« CFS ») sont offertes aux participants du régime dans le cadre du régime principal.

En plus des renseignements historiques, cette section contient des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs peuvent être reconnus par l'utilisation de mots comme « croire », « s'attendre à », « peut », « pourrait », « avoir l'intention de », « continuer » ou « estimer » ou des variations de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels des actions, des événements ou des résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « seront » effectués ou atteints. En raison de leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes exprimées dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs exprimés dans cette section représentent les opinions de la direction à la date du présent rapport, et la SAO ne s'engage pas à les mettre à jour ni à les réviser en raison de nouvelles informations ou d'événements futurs, ou pour toute autre raison.

Nous utilisons certaines mesures financières qui ne sont pas fondées sur les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), notamment le déficit de capitalisation, comme mesures clés de notre information financière afin de permettre à nos intervenants de mieux comprendre le rendement de notre entreprise. D'autres mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons comprennent les rendements par catégorie d'actifs et les actifs sous gestion. Ces mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée et peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés ou régimes de retraite. Elles ne doivent pas être considérées comme une solution de remplacement aux mesures de la performance financière établies conformément aux PCGR. Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est ni ne sera offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains, comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

De nombreux facteurs influent sur le rendement du régime, notamment des changements dans les conditions du marché et les taux d'intérêt et leur réaction à tout autre événement économique, politique ou financier. Les rendements et les valeurs des placements fluctuent. Les rendements passés ne sont pas garantis ou indicatifs des résultats futurs.

Table des matières

23	Aperçu des régimes de retraite et de la structure de gestion des placements d'OMERS
24	État du régime
25	Plan stratégique global
27	Gestion des risques
30	Les placements en résumé
30	Les caisses
32	OMERS Capital Markets
37	OMERS Private Markets
37	Borealis Infrastructure
41	OMERS Private Equity
45	OMERS Real Estate and Strategic Investments
45	Oxford Properties Group
50	OMERS Strategic Investments
52	Méthodes comptables critiques

Aperçu des régimes de retraite et de la structure de gestion des placements d'OMERS

À propos d'OMERS

Créé en 1962, OMERS verse des prestations de retraite déterminées aux employés, aux retraités et aux bénéficiaires de gouvernements locaux partout en Ontario. Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises conjoint qui comptait environ 1 000 employeurs participants en 2014 et en 2013, et environ 450 000 participants au régime principal en 2014, contre 440 000 en 2013. L'éventail d'employeurs inclut aussi bien de grandes municipalités que plusieurs agences locales. Les participants au régime principal comprennent des travailleurs syndiqués et non syndiqués, des policiers, pompiers et auxiliaires médicaux, du personnel non enseignant des conseils scolaires ainsi que des employés des sociétés d'aide à l'enfance, des réseaux de transport en commun et des services publics d'électricité.

Le régime principal est financé par les participants et les employeurs, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime principal. Les employeurs et les participants au régime cotisent à parts égales au régime principal et partagent à parts égales les gains et les pertes de placement. L'actif net s'établissait à 69,8 milliards de dollars au 31 décembre 2014, en comparaison de 64,4 milliards de dollars en 2013. Avec 76,9 milliards de dollars d'obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2014, comparativement à 73,0 milliards de dollars au 31 décembre 2013, le régime principal a clos l'exercice 2014 avec un déficit de capitalisation de 7,1 milliards de dollars, en comparaison d'un déficit de 8,6 milliards de dollars à la clôture de 2013.

La Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur du régime principal et la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») en est l'administrateur. La SP et la SAO ont des mandats et des conseils d'administration distincts.

Société de promotion d'OMERS

La SP est responsable de la structure des régimes, notamment de fixer les niveaux de prestations et les taux de cotisation. Le conseil d'administration de la SP se compose de 14 membres, dont la moitié sont désignés par des groupes d'employeurs et l'autre moitié, par des groupes de participants au régime principal.

Société d'administration d'OMERS

La SAO est responsable de l'administration des régimes, de la préparation et de l'approbation des évaluations actuarielles et des placements des caisses de retraite. La SAO est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres désignés par des organismes promoteurs et nommés par le conseil d'administration de la SP et d'un président du conseil indépendant.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS (la « CR ») et le régime de retraite complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS comporte deux volets : les prestations déterminées et les cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS »). Le calcul des prestations déterminées versées au titre du régime principal, combinées aux prestations du Régime de pensions du Canada (le « RPC »), consiste à multiplier environ 2 % de la rémunération annuelle moyenne des 60 mois consécutifs les mieux payés d'un participant par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. Le régime principal prévoit une prestation de raccordement, qui cesse d'être versée à l'âge de 65 ans, lorsque le versement des prestations du RPC est censé commencer.

Le régime principal fournit également aux participants :

- dans certains cas, une protection contre l'inflation allant jusqu'à 6 % par an (au-dessus de 6 %, l'excédent est reporté sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant cotisant deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivants;
- des options de transférabilité lors de la cessation d'emploi.

Les prestations pouvant être versées au titre du régime principal sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR »). Les états financiers du régime principal sont présentés dans les notes annexes des états financiers consolidés.

L'option de CFS est une occasion d'épargne-retraite facultative offerte exclusivement aux participants. Depuis le lancement de ce volet en 2011, environ 11 500 participants ont versé des cotisations facultatives. Les CFS se sont accumulées jusqu'à représenter 360 millions de dollars à la fin de 2014, contre 276 millions de dollars à la fin de 2013. Les participants peuvent verser des cotisations automatiques aux deux semaines ou au mois et effectuer des transferts de sommes forfaitaires d'un compte enregistré d'épargne-retraite. Les CFS bénéficient du même rendement net que celui du régime principal et sont assujetties à des frais d'administration annuels.

Convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS

La CR fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la LIR. Au 31 décembre 2014, l'actif net de la CR s'élevait à 119 millions de dollars, contre 101 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant, au financement distinct, destiné aux policiers, aux pompiers et aux auxiliaires médicaux. Il offre des prestations complémentaires à celles du régime principal. La participation au régime complémentaire n'entre en vigueur qu'à la conclusion d'une entente entre un groupe d'employés et son employeur. Au 31 décembre 2014, aucune entente de la sorte n'avait été conclue.

Entités de placement d'OMERS

En tant que principal investisseur, nous sommes résolus à avoir la propriété directe de la majorité des placements et à la gérer activement.

La responsabilité de la gestion des placements repose sur trois plateformes qui ont chacune leur propre chef des placements, à savoir les suivantes : OMERS Capital Markets, OMERS Private Markets et OMERS Real Estate and Strategic Investments. Leurs activités sont les suivantes :

- OMERS Capital Markets (« OCM ») gère nos placements sur les marchés publics.
- OMERS Private Markets gère des actifs d'infrastructure par l'intermédiaire des activités de Borealis Infrastructure (« Borealis »), ainsi que des actifs de sociétés fermées par l'intermédiaire d'OMERS Private Equity (« OPE »).
- OMERS Real Estate and Strategic Investments gère des biens immobiliers par l'intermédiaire d'Oxford Properties Group (« Oxford »), ainsi qu'un portefeuille d'autres actifs par l'intermédiaire d'OMERS Strategic Investments (« OSI »).

OMERS Real Estate and Strategic Investments gère également les activités d'OMERS Investment Management (« OIM »), qui offre à des caisses de retraite des secteurs public et privé du Canada, à des gouvernements et à leurs organismes, à des collèges et universités et à leurs fondations, ainsi qu'à des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés, des arrangements de placement qui leur font bénéficier, en totalité ou en partie, du rendement de placement annuel du régime principal. OIM a été créée en 2009.

Les activités de nos entités de placement sont décrites en détail dans la section « Les caisses ».

OMERS Finance Trust émet des titres de créance sur les marchés financiers sous la marque OMERS et offre aux autres entités de placement une autre source possible de capitaux. Ce faisant, elle utilise avec prudence l'effet de levier lorsqu'elle se finance par emprunt sur les marchés financiers. Les titres de créance émis jusqu'à présent par OMERS Finance Trust bénéficient de la garantie d'OMERS et ont reçu la notation AAA de deux agences de notation. OMERS Finance Trust a été établie en 2010.

État du régime

Situation de capitalisation du régime principal

La section « Situation de capitalisation » du rapport annuel fait partie intégrante du présent rapport de gestion, et elle comprend une analyse de notre déficit de capitalisation, de notre stratégie de gestion de la capitalisation et des risques de capitalisation.

Plan stratégique global

En 2013, le conseil d'administration de la SAO a adopté un plan stratégique quinquennal qui repose sur des stratégies que nous avons énoncées officiellement pour la première fois en 2008. Notre plan stratégique 2013-2017 comprend six piliers dont les avancées respectives sont présentées ci-après.

1. Politique de répartition de l'actif

Nous continuons de penser qu'une répartition de l'actif avec une exposition supérieure aux placements sur les marchés privés permet au régime principal de générer un rendement fort et prévisible ainsi que des flux de trésorerie constants avec un risque réduit, de manière à répondre à ses besoins de capitalisation à long terme. Notre répartition de l'actif cible de placements sur les marchés publics, comme les actions de sociétés ouvertes et les placements productifs d'intérêts, représente 53 % de l'actif net lié aux placements du régime principal, les 47 % restants représentant une exposition aux placements sur les marchés privés, comme les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers. Cette répartition est influencée par la disponibilité de placements intéressants sur les marchés privés et les mouvements de capitaux entre les marchés publics et privés. Nous plaçons une fourchette discrétionnaire minimale/maximale large sur les répartitions pour offrir une certaine souplesse de réaction aux conditions économiques et du marché des placements.

À la fin de l'année 2014, l'exposition du régime principal aux placements sur les marchés publics représentait 58,2 % de l'actif net lié aux placements, contre 57,4 % à la fin de 2013, et les placements sur les marchés privés représentaient 41,8 % de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2014, contre 42,6 % à la fin de 2013. La légère hausse de l'exposition aux placements sur les marchés publics observée en 2014 s'explique par le fait que le rendement des placements sur les marchés publics a été supérieur à la somme des rendements dégagés par les placements sur les marchés privés, de même que par le déploiement de capital net dans les placements sur les marchés privés.

2. Gestion active et directe de l'actif

Notre objectif à long terme est d'avoir 95 % de l'actif global des caisses géré directement par nos employés plutôt que par des gestionnaires externes, dans le but d'accroître le rendement et de réduire les coûts de gestion des placements. L'actif global des caisses géré en interne était de 91,3 % à la clôture de l'exercice 2014, contre 88,4 % à la clôture de l'exercice 2013.

3. Accès aux capitaux nationaux

Notre stratégie d'accès aux capitaux nationaux vise à bâtir une base de capital plus large afin de saisir des occasions de placement attrayantes. À la fin de 2014, le total de l'actif d'OIM se chiffrait à 1,2 milliard de dollars, en comparaison de 0,5 milliard de dollars à la fin de 2013. Nous avons atteint nos objectifs visant à réunir des capitaux nationaux.

4. Accès aux capitaux étrangers

En 2010, nous avons lancé le programme d'engagement de capital Global Strategic Investment Alliance (GSIA), une première pour un régime de retraite canadien. La GSIA accroît la capacité d'OMERS d'obtenir des placements privilégiés dans des infrastructures de grande ampleur sur les marchés mondiaux, tout en tirant parti de son expertise dans la recherche de placements et la gestion d'actifs.

En 2014, la GSIA a obtenu des engagements de capital de 3,8 milliards de dollars américains de la part de deux nouveaux membres de l'Alliance et a mené à bien ses premières activités de financement. Compte tenu de l'engagement de capital d'OMERS s'établissant à 5,0 milliards de dollars américains, la GSIA a obtenu des engagements de capital totalisant 12,6 milliards de dollars américains et a déployé 1,6 milliard de dollars américains en capitaux.

5. Occasions de placements stratégiques

En 2009, nous avons formé OMERS Strategic Investments (« OSI »). OSI est une plateforme de placement multifonctionnelle conçue comme un catalyseur pour explorer, tester et développer de nouvelles initiatives de placement afin d'enrichir le régime de retraite principal. En 2014, OSI a revu sa stratégie et procédé à un examen approfondi de ses portefeuilles. Par suite de cet examen stratégique, la composition du portefeuille d'OSI a été revue afin de prioriser deux secteurs. L'un de ces secteurs est le secteur des ressources naturelles et se traduira par des investissements réalisés par l'intermédiaire d'OMERS Energy dans des biens pétroliers et gaziers classiques situés principalement en Alberta. Un deuxième secteur prioritaire sera le secteur de l'innovation, dans lequel des placements seront effectués par l'intermédiaire d'OMERS Ventures.

OMERS Ventures a été lancée dans le but de collaborer avec des sociétés prometteuses à fort potentiel de croissance et offrant d'importantes occasions de marché dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies. En 2014, OMERS Ventures a réalisé de nouveaux investissements dans trois sociétés nord-américaines prometteuses, ce qui porte à 22 le nombre de sociétés constituant le portefeuille de placement.

6. Obstacles à la croissance

Nous continuons de travailler avec les gouvernements provinciaux et fédéraux et d'autres entités relevant du secteur des régimes de retraite au Canada pour mettre un terme aux règles restrictives qui freinent la croissance du régime de retraite principal. Nos pressions politiques ont contribué à l'adoption, en 2014, d'une modification apportée au règlement d'application de la *Loi sur les régimes de retraite*, qui nous permet de poursuivre notre stratégie de placement et d'investir plus de 10 % de l'actif du régime dans des titres émis par le gouvernement des États-Unis.

Élaboration d'un nouveau plan stratégique en 2015

Notre stratégie est la clé qui nous permettra d'offrir des rentes sûres et durables aux participants. L'une de nos grandes priorités pour 2015 consistera à élaborer la prochaine mouture du plan stratégique d'OMERS. Le chef de la direction et les membres de la haute direction, nommés en 2014, travailleront de concert avec les conseils d'administration de la SAO et de la SP afin de mettre sur pied cette nouvelle stratégie.

Gestion des risques

OMERS œuvre à assurer la prestation ininterrompue de rentes sûres et durables à tous les participants aux régimes d'aujourd'hui et de demain. La gestion efficace des risques importants est primordiale pour OMERS et ses participants, car il s'agit d'un gage de respect de notre promesse en matière de retraite.

Notre cadre de gestion des risques est global

Pour gérer les risques de façon efficace, nous avons recours à un cadre de gestion qui nous permet d'évaluer et de résoudre systématiquement les enjeux sous-jacents susceptibles d'influer sur les activités liées aux rentes et les opérations de placement. Notre fonction de gestion des risques procure la structure, les connaissances et le contexte nécessaires au déploiement efficace et efficient des ressources et des actions.

La société intègre les principes de responsabilisation, de transparence, d'indépendance et d'inclusivité à même sa culture organisationnelle afin d'assurer la viabilité et la capacité d'adaptation de sa démarche. Ces principes forment la pierre angulaire de sa culture de gestion des risques et trouvent leur application dans la conception et la mise en œuvre de politiques, de procédures et de meilleures pratiques variées, qui par ailleurs sont toutes étayées par une solide fonction d'audit interne chargée d'évaluer régulièrement le rendement global et la conformité.

La gouvernance des risques est une priorité

Le conseil de la SAO obtient régulièrement rapport des événements, des faits nouveaux et des situations récentes susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs stratégiques d'OMERS.

Nous documentons ces rapports par l'entremise de nos interactions soutenues avec des intervenants des secteurs des placements, de l'actuariat et de l'exploitation de la société. Les rapports déposés auprès du conseil et de ses comités ont pour but de mettre en perspective et d'analyser les conditions d'ensemble et l'exercice des activités de gestion des risques dans toutes les sphères de la société.

À des fins pratiques, la direction effectue le classement d'une multitude d'enjeux particuliers, de faits nouveaux et d'éventualités dans les quatre grandes catégories suivantes :

- risque stratégique
- risque de placement
- risque opérationnel
- risque lié à la législation et à la conformité

Risque stratégique

Notre objectif premier est d'assurer le maintien d'un régime de retraite sûr et durable. Le plus grand risque auquel fait face la société est le risque de capitalisation. Ce risque est examiné plus en détail à la rubrique « Situation de capitalisation du régime principal » du présent rapport de gestion.

Risque de placement

Tous les placements sont exposés au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité, qui sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2014. Les placements, tout particulièrement les placements conclus sur les marchés privés, sont également exposés au risque opérationnel.

Les régimes investissent dans une association d'actions de sociétés ouvertes et privées, dans des marchandises, dans des infrastructures, dans des biens immobiliers et dans une large gamme d'instruments productifs d'intérêts dans diverses monnaies. Le rendement prévu à long terme d'un tel portefeuille de placement permet de définir la cible de capitalisation du régime principal. Les valeurs futures de l'actif et du passif liés aux placements ne sont pas connues avec certitude et évoluent au fil du temps. Le risque de placement tient compte de la possibilité que le rendement de l'actif des régimes soit différent du taux de rendement actuariel supposé à long terme en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant tous les investissements négociés sur le marché.

La prise en charge du risque de placement est nécessaire au respect de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées des régimes. L'objectif de la gestion du risque de placement n'est pas d'atteindre le risque zéro, mais de trouver un équilibre entre les rendements escomptés et les risques devant être pris pour générer ces rendements. De plus, il est généralement accepté que le rendement de placement prévu augmente en fonction du niveau de risque assumé. Le conseil de la SAO définit le montant du risque de placement à prendre par la voie i) de politiques, ii) de délégations et iii) de la répartition stratégique de l'actif à long terme.

i. Politiques

Le conseil de la SAO, par la voie notamment de l'énoncé des convictions en matière de placement (*Statement of Investment Beliefs*) et des énoncés des politiques et procédures de placement (*Statements of Investment Policies and Procedures*), formule des directives quant à la gestion des placements et à l'administration des caisses de manière cohérente avec les opinions du conseil de la SAO.

ii. Délégations

Chaque année, le conseil de la SAO délègue au chef de la direction certains pouvoirs en matière d'approbation des placements. La politique exposée dans l'énoncé des pouvoirs de placement (*Statement of Investment Authorities*) définit la délégation des pouvoirs, y compris ceux d'emprunter, de faire des investissements de suivi et de modifier de façon importante ces décisions. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de la SAO, le chef de la direction peut en subdéléguer certains à la haute direction de la SAO ou aux entités de placement, à l'intérieur des limites fixées.

iii. Répartition stratégique de l'actif à long terme

La SAO a défini un processus de gestion de l'actif et du passif (« GAP ») essentiel à la définition de la répartition stratégique de l'actif à long terme qui est censée générer un taux de rendement réel suffisant pour répondre aux obligations du régime au titre des prestations de retraite constituées et qui est diversifiée entre des catégories d'actifs. Le processus GAP surveille et évalue la répartition stratégique de l'actif à long terme de manière continue et prend en considération divers facteurs, comme l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et l'environnement économique et de placement à long terme. En outre, il intègre des simulations de crise et des scénarios de données et d'hypothèses.

Le processus GAP génère plusieurs autres répartitions de l'actif qui sont évaluées par rapport à la structure du passif des régimes. Le processus GAP sert à déterminer la répartition stratégique de l'actif la plus à même de générer un rendement suffisant pour honorer la promesse de versement des retraites.

Une analyse de l'actif et du passif a été réalisée en octobre 2012 et a confirmé la décision stratégique de continuer à œuvrer en faveur de la répartition stratégique suivante : 53 % de marchés publics et 47 % de marchés privés.

La SAO a recours à différents outils d'analyse et d'élaboration de rapports, notamment des politiques mises en œuvre à l'échelle de l'organisme et spécifiques aux entités de placement, des examens du processus de GAP, des évaluations actuarielles, des évaluations des risques, divers rapports du conseil et de la direction, un processus de diligence raisonnable rigoureux et des processus internes de gestion directe de l'actif, dans le but de gérer le risque de placement au niveau de l'entreprise et des marchés public et non public.

La SAO cherche à s'assurer que les placements sont suffisamment diversifiés en termes d'actifs, de secteurs d'activités et de zones géographiques, de manière à ce que les différents segments du portefeuille de placements soient exposés à divers risques de placement, ce qui réduit la volatilité globale des rendements et protège le portefeuille de placement de l'incidence négative de rendements néfastes dans l'une ou l'autre des catégories d'actifs ou des régions ou dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque qu'une perte découle, directement ou indirectement, d'une erreur opérationnelle attribuable à un dysfonctionnement des processus, des systèmes ou des technologies, d'actions du personnel ou d'événements externes imprévisibles. Notre cadre de politiques et de procédures est conçu pour cibler et gérer les risques opérationnels grâce à la mise en œuvre de contrôles visant notamment l'intégrité des données, le traitement de l'information et la gestion des technologies de l'information. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante au moyen d'audits internes.

Risqué lié au personnel

Le risque lié au personnel est une composante essentielle du risque opérationnel. Nos pratiques en matière de ressources humaines visent à réduire les risques liés au personnel, y compris la perte de personnel clé et l'accessibilité à du personnel possédant les compétences et les capacités recherchées au cours des années à venir. Comme OMERS met en œuvre sa stratégie de gestion directe et rapatrié des actifs gérés par des gestionnaires de fonds externes, la gestion du risque lié au personnel demeure une priorité pour le conseil et la direction.

Risque lié aux technologies de l'information

Les technologies de l'information et la sécurité des renseignements constituent un élément clé de nos activités commerciales. Presque toutes les composantes de nos activités ont recours aux technologies et à l'information pour soutenir la concrétisation des objectifs stratégiques et commerciaux. Les risques liés aux technologies incluent les risques associés à l'intégrité des données, à la sécurité de l'information et à la disponibilité et capacité des systèmes utilisés. Ces risques sont activement gérés par la voie de politiques et de procédures de sécurité de l'information, de politiques de confidentialité, de programmes de reprise après sinistre et d'un examen annuel des contrôles clés applicatifs et généraux des technologies de l'information.

Au cours des prochaines années, OMERS entend procéder à une refonte majeure de son système de gestion et de traitement des rentes actuel. Ce système traditionnel adapté, dont la création remonte à il y a près de 20 ans, a atteint ses objectifs initiaux en ce qui a trait à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration des normes de service et à l'intégrité accrue des données. Sa modernisation est essentielle au maintien d'un service aux participants et aux employeurs efficace et supérieur, ainsi qu'à la préservation de l'excellente réputation d'OMERS sur le marché.

Selon une méthode structurée et complète de sélection des fournisseurs, OMERS entend passer un contrat avec le fournisseur qui sera le mieux placé pour assurer la mise en œuvre de ce projet pluriannuel complexe d'envergure, avec le concours d'une équipe interne de techniciens qualifiés. OMERS a créé pour le projet une structure de gouvernance rigoureuse qui réunit des membres du conseil d'administration, des membres de la haute direction ainsi qu'une liste complète de responsables administratifs, d'intervenants clés du secteur de la technologie et d'employés de soutien.

Risque lié à la continuité des activités

Les activités commerciales peuvent être compromises par des événements internes ou externes imprévisibles, notamment des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Pour gérer ce risque et veiller à la continuité des fonctions commerciales courantes essentielles en cas d'incident lié à la continuité des activités, la SAO et ses entités de placement disposent de plans d'urgence et de continuité des activités. Ces plans incluent des installations de secours hors site pour minimiser le temps d'arrêt des activités et diminuer le temps de reprise en cas de catastrophe.

Risqué lié aux modèles

Le recours à des modèles complexes joue un rôle majeur dans bon nombre de nos activités commerciales, notamment l'évaluation des placements, l'évaluation des risques et la gestion de l'actif et du passif. Les risques liés aux modèles sont dus à des erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles. Pour gérer ce type de risque, la SAO et ses entités de placement ont développé et mis en place des systèmes de contrôle interne qui couvrent l'exactitude et l'exhaustivité des données saisies dans les modèles et générées par ces derniers. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante par le biais d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes sur la communication de l'information financière. Par ailleurs, les risques liés à la fiabilité de l'information sont évalués dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques de GRE.

Risqué lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité se manifestent en raison de changements ou de non-conformité aux exigences juridiques ou réglementaires au Canada et dans les autres pays où nous faisons affaire et investissons ou d'autres normes éthiques pouvant avoir un effet sur la capacité de la SAO à atteindre ses objectifs. Le conseil et la direction, avec l'aide du service du contentieux (y compris le bureau de la conformité) et d'experts-conseils indépendants, surveillent le respect des obligations juridiques et réglementaires auxquelles est soumise la SAO. Nous avons défini des processus pour nous tenir au fait de l'évolution de la réglementation pertinente et pour recommander des changements lorsqu'ils sont au mieux des intérêts des participants au régime principal.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédures établies, notamment notre code de déontologie et la politique en matière d'opérations personnelles s'appliquant aux dirigeants et aux employés, nous nous efforçons de veiller à ce que les valeurs et les comportements devant être adoptés soient bien compris et assimilés à l'échelle de l'entreprise en vue de minimiser ces risques.

Les placements en résumé

Stratégie de placement et rendements

La section « Stratégie de placement et rendements » du présent rapport annuel fait partie intégrante de ce rapport de gestion, et elle contient un examen et une analyse de la performance, de l'actif net du régime principal, des actifs sous gestion et de la composition de l'actif et de la dette du régime principal.

Les caisses

Au 31 décembre 2014, l'actif net lié aux placements des caisses s'élevait à 74 248 millions de dollars, en comparaison de 66 334 millions de dollars au 31 décembre 2013.

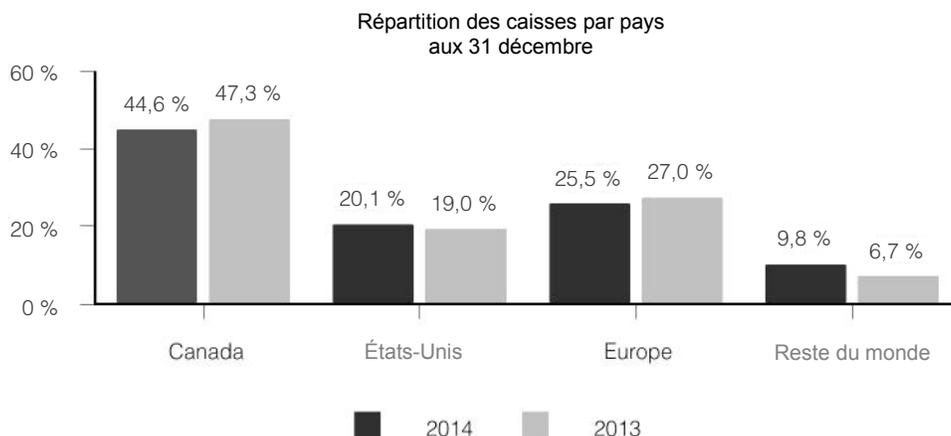
Stratégie de placement

La stratégie de placement repose sur deux éléments clés : 1) l'investissement dans un portefeuille diversifié et à risque équilibré composé de placements sur les marchés publics et l'investissement direct sur les marchés privés; et 2) la gestion active de ces placements de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

OMERS est convaincu que la gestion active des placements peut produire des rendements supérieurs aux rendements obtenus par un investissement passif. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches :

- Trouver des placements en effectuant nos propres recherches;
- Acheter des biens à des prix susceptibles d'optimiser la valeur à long terme et de générer des flux de trésorerie prévisibles;
- Établir, pour les placements sur les marchés privés, des relations avec des partenaires commerciaux et des co-investisseurs aux vues similaires aux nôtres;
- Structurer les participations dans des sociétés fermées au moyen de montages innovants et respectueux des règlements;
- Financer ces placements au moyen d'emprunts sans recours ou faire appel à nos compétences de trésorerie pour financer ces placements par des emprunts avec recours en s'appuyant sur la notation AAA d'OMERS;
- Gérer tous les placements de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser le rendement, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actifs, secteur d'activité et marché géographique. Environ 44,6 % des placements d'OMERS se trouvent actuellement au Canada, comparativement à 47,3 % en 2013.



La valeur des capitaux propres investis dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente une petite partie de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque qui en découlent nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents. Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours des derniers exercices, nous nous sommes dotés à l'interne de moyens plus importants pour faciliter la recherche de placements et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements élevés du fait des économies d'échelle, garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

Frais de gestion des placements et d'administration des rentes

Nos entités de placement ont engagé des frais de gestion des placements s'élevant à 384 millions de dollars en 2014, en hausse comparativement à ceux de 266 millions de dollars engagés en 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par le meilleur rendement de la caisse en 2014, par les coûts liés à la restructuration de notre structure de gestion des placements engagés au cours de l'exercice ainsi que par la croissance des régimes. Les frais de gestion des placements, y compris les primes de rendement des gestionnaires externes et les charges de la caisse comptabilisées comme revenu de placement, ont représenté un ratio des frais de gestion des placements de 65 points de base pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, contre 53 points de base en 2013.

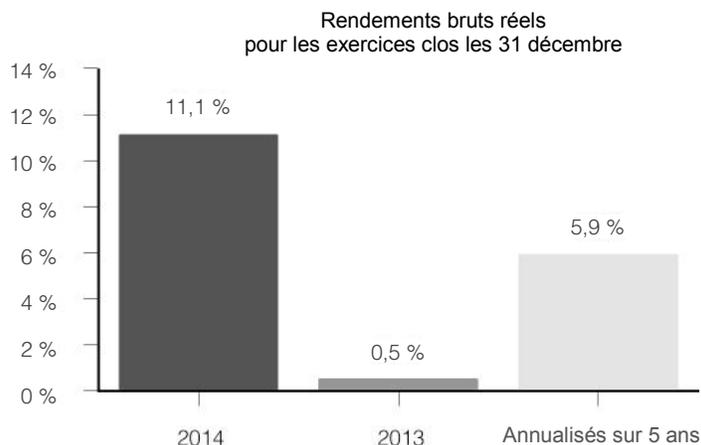
Les frais d'administration des rentes se sont établis à 81 millions de dollars en 2014, contre 57 millions de dollars en 2013. L'augmentation découle principalement du rendement des caisses, des coûts de conception de notre nouveau système de gestion des rentes et de la restructuration organisationnelle.

Nous croyons que la restructuration de la gestion des placements et de l'administration des rentes améliorera l'efficacité globale de nos activités de placement au cours des années à venir.

Nos charges sont très sensibles aux rendements des placements.

OMERS Capital Markets

OCM a généré un **rendement brut de 11,1 %** en 2014 pour le portefeuille d'actifs géré au nom de la caisse, en comparaison d'un rendement brut de 0,5 % en 2013. Le rendement brut de son indice de référence pour 2014 s'est établi à 7,3 %.



Conjoncture économique

En 2014, les investisseurs ont dû composer avec une croissance inégale et plus faible que prévu de l'économie mondiale, conjuguée à une hausse du risque de marché attribuable aux tensions géopolitiques et à des taux d'intérêt généralement bas. Dans ce contexte, OCM a maintenu l'accent sur une stratégie bêta défensive tout en enrichissant ses programmes alpha comme suit :

Stratégie de placement d'OCM

En 2013, OCM a mis en œuvre la stratégie de placement actuelle de la société. La majorité des capitaux gérés par OCM sont investis selon une stratégie de risque similaire gérée en interne du nom de « bêta ». OCM réalise également des placements dans un portefeuille dont la gestion interne et externe répond à des stratégies de rendement absolu dites « alpha ».

La stratégie bêta

Le portefeuille bêta modèle reprend à l'identique le concept du portefeuille bêta de la société et est constitué de trésorerie, d'obligations indexées sur l'inflation mondialement diversifiées, de contrats à terme sur obligations classiques, de contrats à terme sur indice boursier et de divers contrats à terme sur marchandises. Les gestionnaires de portefeuille peuvent dévier du portefeuille bêta modèle, parfois même de façon importante, afin d'atteindre certains objectifs ou de composer avec certains risques. Le portefeuille est protégé par des opérations de couverture en dollars canadiens. La répartition des placements dans le portefeuille bêta modèle suit généralement les modèles internes de façon à équilibrer l'exposition au risque (volatilité) sous-jacent aux moteurs de rendement du marché financier, à savoir la croissance et l'inflation. Le recours à des instruments dérivés permet à la société d'utiliser, au sein du portefeuille, un levier économique destiné à générer un rendement annuel net estimé à 6,5 % en moyenne sur un horizon de placement à long terme, assorti d'un plafond de volatilité cible de 10 %. Les niveaux de levier économique ont été approuvés par le conseil d'administration de la SAO.

Le portefeuille bêta modèle repose sur le principe que :

- le rendement des actions et des marchandises est meilleur lorsque la croissance économique dépasse les attentes des investisseurs;
- le rendement des marchandises et des obligations indexées sur l'inflation est meilleur lorsque l'inflation augmente plus rapidement que ce à quoi les investisseurs s'attendent;
- le rendement des obligations classiques et des obligations indexées sur l'inflation est meilleur lorsque la croissance économique déçoit les attentes des investisseurs;
- le rendement des obligations classiques et des actions est meilleur lorsque l'inflation est en deçà des attentes des investisseurs.

La société estime que le portefeuille bêta modèle est mieux diversifié que les portefeuilles classiques du secteur des régimes de retraite en ce qui concerne les catégories d'actifs et de régions et qu'il est moins exposé au risque boursier. Elle s'attend à des pertes en capital moindres et à un recouvrement du capital plus rapide pendant et après des périodes de récession. Au 31 décembre, la répartition de l'actif du portefeuille bêta modèle s'établissait approximativement comme suit :

	Exercice clos en 2014	Exercice clos en 2013
	%	%
Trésorerie et placements à court terme	35	30
Obligations indexées sur l'inflation	60	65
Obligations classiques	60	60
Actions	30	30
Marchandises	15	14
Levier économique	(100)	(99)
Total – portefeuille bêta	100	100

Depuis septembre 2013, afin d'atténuer l'incidence sur la caisse d'une éventuelle remontée des taux d'intérêt, OCM a décidé de maintenir la pondération en obligations classiques du portefeuille bêta modèle nettement en deçà de ce qu'exige la politique de répartition de l'actif à long terme. OCM a également mis en œuvre des stratégies visant à prendre des engagements en dollars américains et à atténuer l'incidence des pertes boursières par l'entremise d'options d'achat.

Stratégies alpha

OCM gère ses stratégies alpha séparément du portefeuille bêta.

Le portefeuille alpha prend en compte les prévisions sur l'évolution des marchés des investissements et s'appuie sur les compétences d'équipes de placement internes et externes pour produire un rendement absolu. Le portefeuille alpha vise une faible corrélation avec le portefeuille bêta et, puisqu'il n'est pas lié au rendement du marché, il permet d'augmenter davantage la diversification au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Un budget de risque, et non de capital, est attribué à chaque équipe alpha, qui définit une cible de rendement en dollar absolu pour le risque assumé. Les gestionnaires de portefeuille sont autorisés à adopter les positions acheteur et vendeur. Les programmes alpha regroupent à la fois des stratégies financées et non financées. Au 31 décembre 2014, sept stratégies étaient gérées par des équipes internes de gestion de fonds et trois stratégies alpha étaient gérées par des équipes externes de gestion de fonds.

Composition du portefeuille et rendement de 2014

Le tableau qui suit présente les expositions aux catégories d'actifs et les principaux moteurs de rendement du portefeuille d'OCM.

	31 décembre 2014	Exercice clos en 2014	31 décembre 2013	Exercice clos en 2013
en millions de dollars	Actif investi	Revenu	Actif investi	Revenu
Trésorerie et placements à court terme	14 373	140	9 177	90
Obligations indexées sur l'inflation	23 211	3 243	17 352	(1 372)
Obligations classiques	437	286	(1 457)	(803)
Actions	11 453	709	8 417	1 155
Marchandises	5 620	(751)	3 884	(466)
Levier économique	(16 728)	s. o.	(10 126)	s. o.
Transition et autres	656	258	7 319	1 110
Total – portefeuille bêta	39 022	3 885	34 566	(286)
Portefeuille alpha	3 241	259	2 891	487
Total – portefeuille d'OCM	42 263	4 144	37 457	201

En 2014, OCM a généré un rendement brut de 11,1 % ou des revenus de placement de 4,1 milliards de dollars, comparativement à un rendement de 0,5 % et des revenus de placement de 201 millions de dollars en 2013. Le rendement affiché par OCM en 2014 s'explique essentiellement par le portefeuille bêta, lequel a généré un revenu de 3 885 millions de dollars en 2014, contre une perte de 286 millions de dollars en 2013.

Les rendements obtenus par le portefeuille bêta en 2014 sont attribuables au revenu de 3 243 \$ provenant des obligations indexées sur l'inflation et au revenu de 709 millions de dollars provenant des actions, contrebilancés par une perte sur les marchandises de 751 millions de dollars. Le revenu provenant des obligations indexées sur l'inflation découle de la baisse des taux d'intérêt enregistrée en 2014, tandis que la perte sur les marchandises résulte du recul des cours du pétrole. De plus, le revenu total d'OCM pour 2014, à savoir 4 144 millions de dollars, reflète l'incidence favorable des gains de change de 440 millions de dollars qui ont découlé des positions acheteur en dollars américains, comparativement à des gains de 83 millions de dollars en 2013.

En 2013, la perte de 286 millions de dollars du portefeuille bêta était principalement due à une flambée soudaine et imprévue des taux d'intérêt en mai et en juin 2013. En 2013, les pertes des titres à revenu fixe et des obligations indexées sur l'inflation de 2 175 millions de dollars ont été compensées par les gains des actions de 2 265 millions de dollars. Les actions ont profité de la hausse sur les marchés boursiers mondiaux observée en 2013. Les marchandises accusent une perte de 466 millions de dollars en 2013, en raison principalement de la chute du prix de l'or.

Le revenu du portefeuille alpha a contribué à hauteur de 259 millions de dollars au rendement global d'OCM en 2014, tandis qu'il y avait contribué à hauteur de 487 millions de dollars en 2013.

Gestion des risques

Un volet essentiel de la stratégie de placement d'OCM sur les marchés publics consiste à déceler les risques, à les évaluer et à prendre des mesures à l'égard d'une multitude d'enjeux, d'événements ou de situations (tels que des sources d'incertitude ou de « risque ») susceptibles d'influer sur la valeur, la volatilité et le rendement global du portefeuille des marchés publics. Ces sources de risque se répartissent grosso modo en trois catégories, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, certaines regroupant aussi des sous-catégories.

Ces trois principales catégories sont décrites ci-après, certaines étant accompagnées d'un graphique illustrant la situation de clôture au 31 décembre 2014.

Risque de marché

Les professionnels d'OCM gèrent énergiquement l'incertitude et la volatilité qui découlent de l'exposition aux variations du taux de change, du taux d'intérêt et du cours des actions et des marchandises. Une description plus détaillée de notre exposition à chacune de ces variables est présentée ci-après.

Taux d'intérêt

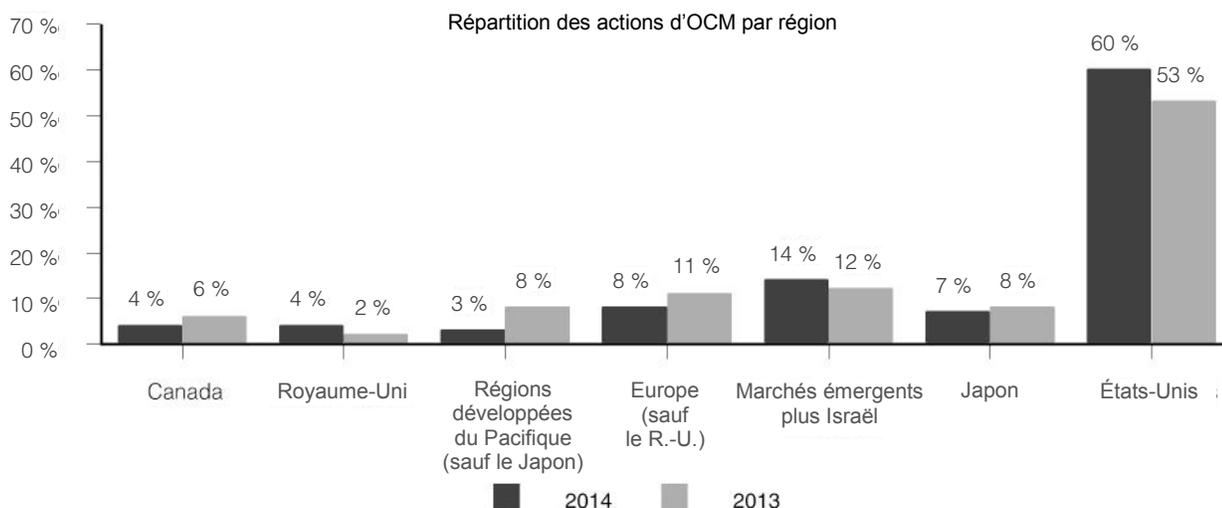
Le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, conjugués à leur effet sur le taux d'inflation actuel et anticipé, ont une forte incidence sur la valeur des placements en obligations classiques et en obligations indexées sur l'inflation détenus dans le portefeuille d'OCM. L'équipe d'OCM met en œuvre diverses tactiques de gestion de ces expositions. L'une de ces tactiques consiste à s'efforcer de diversifier le portefeuille selon les régions afin de réduire l'exposition à la conjoncture qui prévaut à l'intérieur d'un même territoire économique. Une autre tactique consiste à recourir à des instruments dérivés négociés en bourse afin de rééquilibrer efficacement le portefeuille lorsqu'il déroge de la position désirée par suite d'une évolution des cours.

Une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt réels, toutes autres variables restant par ailleurs constantes, se solderait par une perte (un gain) de 3 945 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 2 855 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Actions

OCM effectue des placements sur les marchés boursiers du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et du Japon, en achetant des contrats dérivés sur indice boursier cotés en bourse, et sur les marchés boursiers d'autres pays, en acquérant des participations dans des fonds et en réalisant des placements directs. Cette approche permet à OMERS de réaliser des placements rentables dans ces pays tout en permettant à l'équipe d'OCM de rééquilibrer aisément le portefeuille afin d'atteindre les niveaux optimaux requis par la stratégie bêta.

Comme elle le fait pour gérer l'exposition du régime de retraite principal aux variations des taux d'intérêt, l'équipe d'OCM déploie diverses tactiques afin de réduire l'exposition du portefeuille à un rendement faible ou imprévu dans un pays par l'entremise de la diversification. Si tous les marchés boursiers dans lesquels OMERS investit accusaient simultanément un repli de 10 %, il en découlerait une perte pour la société d'environ 2 100 millions de dollars au 31 décembre 2014 (1 984 millions de dollars au 31 décembre 2013).



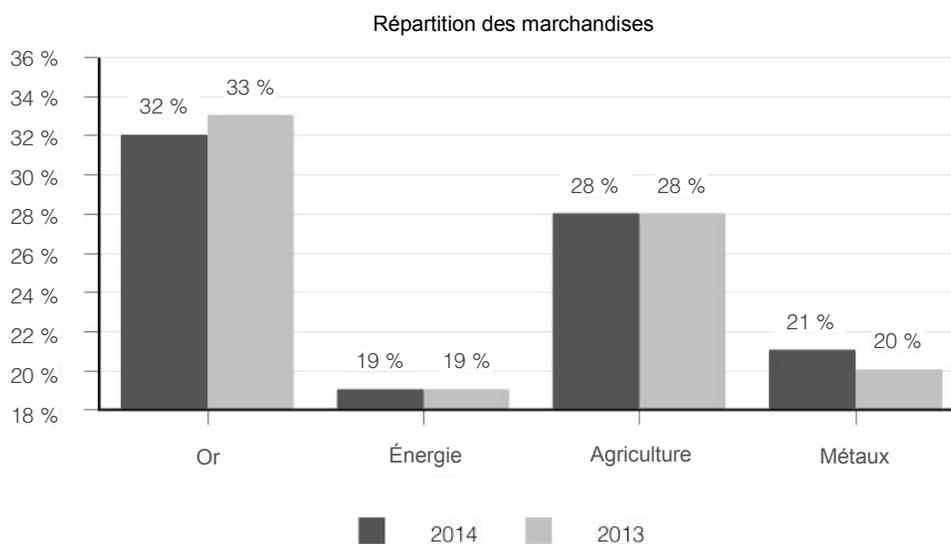
Taux de change

Les placements réalisés dans le portefeuille bêta ont une portée mondiale et, de ce fait, ils entraînent fréquemment une exposition aux variations de change, étant donné qu'OMERS présente ses résultats financiers en dollars canadiens. Afin de gérer cette exposition particulière, OCM a recours à des contrats dérivés pour « bloquer » le taux de change désiré susceptible d'atténuer ou d'éliminer le risque qu'un placement perde de la valeur à la suite d'une évolution défavorable du change. OCM réalise également des opérations sur devises à des fins de spéculation.

Au 31 décembre 2014, une appréciation (dépréciation) de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises se traduirait par une perte (un gain) de 442 millions de dollars (355 millions de dollars au 31 décembre 2013).

Prix des marchandises

Le portefeuille bêta modèle comprend aussi des placements dans un large éventail de marchandises tels que les métaux de base et les métaux précieux, les produits agricoles et les produits énergétiques. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, OCM utilise des instruments dérivés cotés en bourse sur des marchés publics qui sont fortement réglementés. Comme l'illustre le graphique suivant, l'exposition d'OCM aux fluctuations du marché aurifère constitue l'essentiel de son exposition aux prix des marchandises et la prémunit contre une hausse éventuelle de l'inflation. Les fonds placés dans d'autres types de marchandises participent d'une vision plus globale de la croissance économique. La valeur totale de la portion marchandises du portefeuille bêta modèle s'établissait à 5,6 milliards de dollars à la clôture de l'exercice 2014, contre 3,9 milliards de dollars à la clôture de l'exercice 2013.



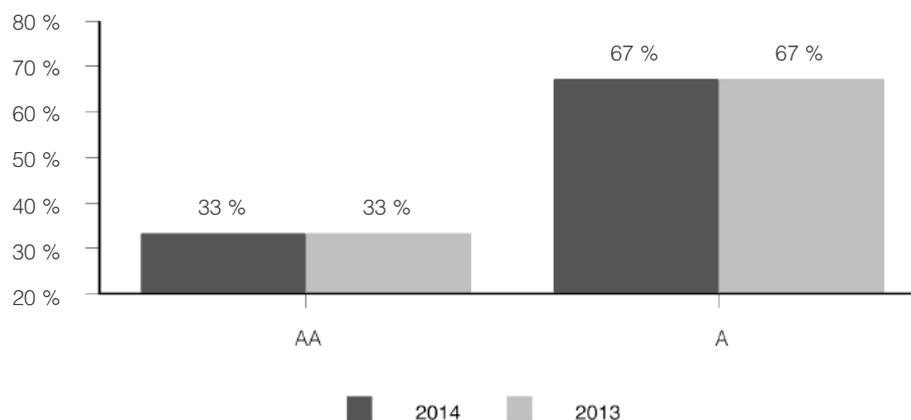
Risque de crédit

Les activités de placement d'OCM sont exposées au risque qu'un émetteur de titres de créance n'acquies pas les intérêts exigibles ou ne rembourse pas un prêt, ou qu'un partenaire d'affaires (c.-à-d. une contrepartie) n'honore pas ses obligations contractuelles. Il s'agit d'une première dimension de ce que l'on appelle le « risque de crédit », que la direction surveille et atténue grâce à la mise en œuvre de certaines politiques et procédures visant à éviter les pertes financières, comme l'analyse de crédit et l'obtention de garanties.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'OCM se composait d'obligations indexées sur l'inflation de 23,2 milliards de dollars (17,8 milliards de dollars au 31 décembre 2013) émises par des gouvernements souverains d'importantes économies avancées s'étant vu accorder des notations élevées. Au 31 décembre 2014, OCM était également exposée à de la trésorerie et des instruments à court terme d'une valeur de 14,8 milliards de dollars (12,6 milliards de dollars au 31 décembre 2013) émis par des gouvernements et des institutions financières très bien cotés.

La deuxième dimension du risque de crédit auquel OCM s'expose est de nature opérationnelle et se présente lorsqu'une organisation avec laquelle OMERS a conclu une entente ne respecte pas ses obligations contractuelles. Dans le cadre des activités d'OCM, il s'agit là d'un problème de « contrepartie » survenant le plus souvent dans le cadre d'opérations bilatérales négociées avec des contreparties assurant le courtage d'instruments dérivés, agissant comme chambre de compensation/bureau de règlement et assurant la mise en pension de titres ou le courtage de titres de premier ordre. La direction atténue le risque associé à ces opérations en choisissant de faire affaire uniquement avec des institutions financières bien capitalisées et des chambres de compensation qui jouissent d'une réputation et d'une solidité financière irréprochables.

Exposition d'OCM au risque de contrepartie selon la notation



Risque de liquidité

Dans le domaine de la gestion des placements, le mot « liquidité » s'entend généralement de la capacité à détenir suffisamment de fonds en caisse pour ne pas être tenu de vendre un actif s'il faut remplir une nouvelle exigence de garantie ou honorer ses obligations financières. Dans le cas d'OCM, cette situation pourrait survenir à la suite d'une perturbation extrême et subite des marchés financiers mondiaux, comme ce fut le cas lors de la crise économique de 2008.

Pour ne pas avoir à réunir de la trésorerie en vendant des actifs (p. ex., dans le but d'atteindre les marges au comptant calculées quotidiennement dans le cadre de contrats d'opérations à terme négociés en bourse), l'équipe d'OCM réalise diverses simulations pour déterminer le montant dont la société aurait besoin si elle devait faire face à une perturbation soudaine des marchés. OCM se fonde sur les résultats de ces analyses (et autres simulations de crise) afin de mettre en réserve le montant nécessaire pour absorber le choc et limiter la vente d'actifs destinée à générer de la trésorerie.

Un risque connexe auquel OCM est également exposée est le risque de liquidité du marché. Ce risque découle du manque de négociabilité d'un titre qui ne peut être liquidé assez rapidement pour prévenir ou minimiser les pertes. OCM atténue le risque de liquidité en investissant principalement dans les marchés les plus grands et les plus liquides et les actifs les plus liquides échangés sur ces marchés.

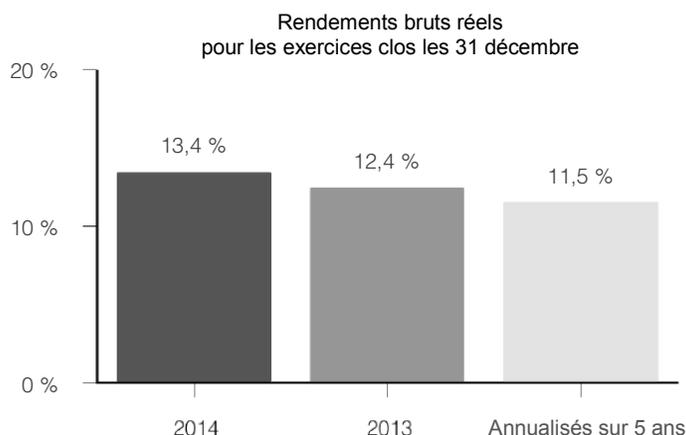
Vision de l'avenir

La société prévoit que la faiblesse des taux d'intérêt, la timide croissance économique dans les pays développés (sauf aux États-Unis) et la volatilité du cours des actions et des marchandises qui ont plané sur les marchés en 2014 se poursuivront en 2015. Elle entend par conséquent maintenir son approche axée sur la diversification des placements afin de faire face aux incertitudes actuelles.

OMERS Private Markets

Borealis Infrastructure

Borealis continue de générer des rendements stables pour le régime principal, comme en témoigne le **rendement brut de 13,4 %** affiché en 2014, comparativement à un rendement brut de 12,4 % en 2013 et à un rendement brut de 9,6 % pour l'indice de référence pour 2014. Le rendement en trésorerie, une mesure de rendement critique pour les placements en infrastructure, s'est établi à 8,6 % en 2014, contre 10,2 % en 2013.



Approche en matière de placements en infrastructure

Borealis cible, acquiert et gère des placements dans des entreprises d'infrastructure de grande envergure, principalement dans les Amériques, en Europe et en Australie.

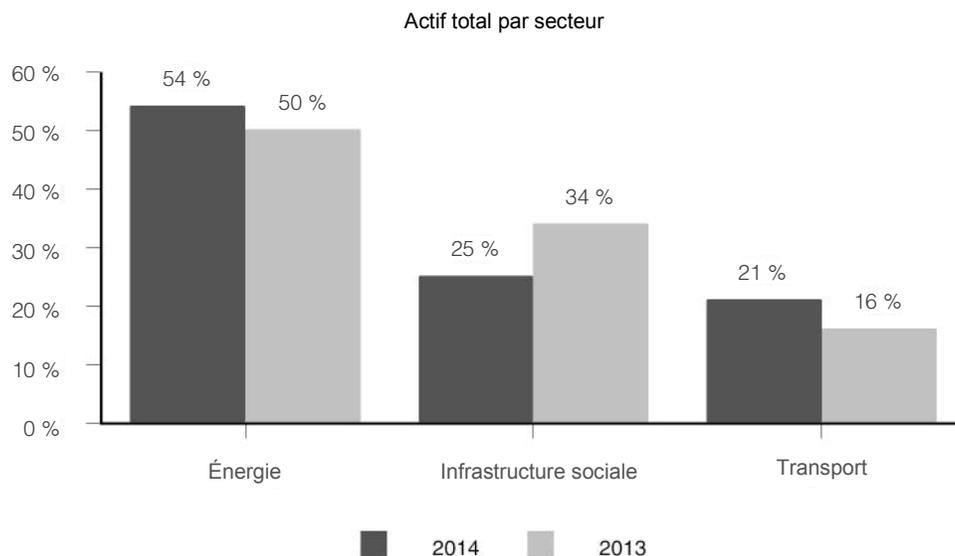
Les placements en infrastructure consistent en général à investir directement dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service, ou des deux. Individuellement, les placements nécessitent en général un important engagement de capital initial ou à court terme et devraient contribuer proportionnellement à évaluer ou à dépasser la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées du régime principal.

Borealis met en œuvre une stratégie de gestion active et directe pour rechercher et gérer des actifs d'infrastructure qui présentent en général une forte demande sous-jacente et inélastique ainsi que des rentrées de fonds prévisibles et stables soutenues par la réglementation ou par des contrats à long terme conclus avec des contreparties à faible risque. Elle gère activement les placements par des participations majoritaires ou des participations minoritaires importantes, et offre aux investisseurs son savoir-faire acquis par la gestion d'un grand portefeuille d'actifs d'infrastructure, ainsi que les relations qu'elle a établies avec les gouvernements, les autorités réglementaires, les bailleurs de fonds, d'autres investisseurs et des membres du monde des affaires.

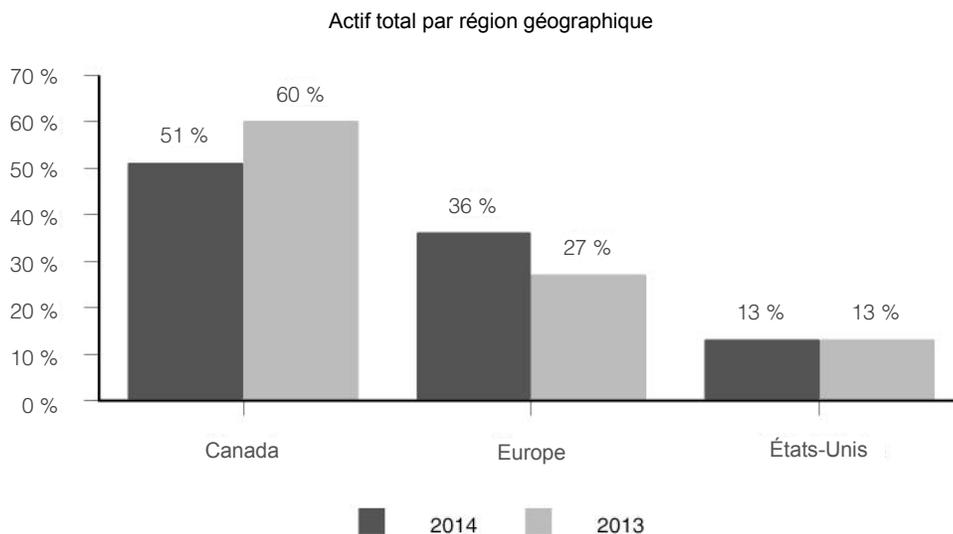
Borealis s'efforce activement de faire le nécessaire pour que chacun de ses placements soit géré par l'équipe appropriée. Dans les cas où elle ne détient pas de participations majoritaires dans un placement, elle s'associe habituellement avec des investisseurs ayant des vues similaires aux siennes, comme d'autres caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements, et à de solides partenaires d'exploitation qui possèdent le savoir-faire opérationnel pour évaluer le potentiel d'un placement et en gérer et en améliorer le rendement.

Borealis adhère à une stratégie de placement faite de patience et de discipline et continue de diversifier prudemment son portefeuille par secteur d'activité, région, taille et stade de développement.

Les placements en infrastructure gérés par Borealis peuvent être regroupés en secteurs et en régions géographiques, comme il est illustré ci-dessous :



Comme le démontre le tableau ci-dessus, Borealis continue volontairement de maintenir une pondération plus élevée dans le secteur de l'énergie. Ce secteur comprend les placements dans les services publics réglementés, la production d'énergie, le transport et la distribution d'électricité et de gaz. Nous croyons que des facteurs différents influent sur chaque actif et que l'ensemble du portefeuille n'est pas touché de la même manière.



Rendement pour 2014

Pour 2014, le taux de rendement brut, avant les frais de gestion des placements, s'est établi à 13,4 %, comparativement à 12,4 % pour 2013. Le rendement net s'est établi à 12,7 % en 2014, contre 11,8 % en 2013, ce qui représente un revenu de placement net de 1 289 millions de dollars pour 2014, en comparaison de 1 004 millions de dollars pour 2013. De plus, le portefeuille a rapporté un rendement en trésorerie total de 8,6 % en 2014, contre 10,2 % en 2013.

En 2014, les placements nets gérés par Borealis ont atteint 12 738 millions de dollars, en hausse par rapport à 11 582 millions de dollars en 2013. Cette augmentation de l'actif net découle des acquisitions et de l'appréciation des placements. Le revenu dégagé pour l'exercice a été appréciable, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la valeur des actifs du portefeuille d'Europe et par le solide rendement dégagés par ceux-ci, contrebalancés légèrement par le rendement moins élevé des actifs canadiens. Plus particulièrement, Associated British Ports et NET4GAS ont fortement contribué au revenu de l'exercice. En ce qui concerne NET4GAS, son rendement tient notamment au refinancement d'obligations d'une valeur de 1,0 milliard d'euros qui a été réalisé en juillet 2014, à des taux favorables. Ce financement représente le plus important financement bancaire concernant des achats du secteur public en République tchèque. En comparaison, les actifs canadiens, plus particulièrement le portefeuille d'infrastructures sociales, reflètent l'incidence défavorable d'un certain nombre de facteurs, notamment les difficultés continues en matière de financement auxquelles les provinces ont eu à faire face.

Trois acquisitions d'infrastructures majeures ont été réalisées au cours de l'exercice. La première a consisté en l'acquisition d'une participation supplémentaire de 29,8 % dans Bruce Power, qui a porté la participation du régime principal dans Bruce Power à 56,1 %. Borealis s'est également associée à First State Investments, Keva et Elo afin d'acquérir Caruna (auparavant Fortum Distribution Finland) auprès de Fortum Group. Caruna est le premier placement direct d'OMERS en Finlande, un pays attrayant pour les investissements dans la zone euro qui offre d'excellentes perspectives économiques et jouit d'un régime politique et d'un cadre juridique stables. OMERS et ses partenaires de la GSIA détiennent conjointement une participation de 40,0 % dans Caruna. Enfin, la province du Manitoba a transféré The Property Registry (« TPR ») à Teranet Manitoba LP (« Teranet Manitoba »), filiale de Teranet. Teranet Manitoba détiendra et exploitera les registres de titres fonciers et de biens personnels de TPR au nom de la Province du Manitoba pendant une période de 30 ans. Au cours des années à venir, Teranet prévoit investir dans le développement des systèmes en vue de rendre accessible un système en ligne plus pratique, rapide et sécuritaire, grâce auquel il sera possible d'effectuer des recherches de biens et des enregistrements.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs géré par Borealis pour le compte d'OMERS comprenait des participations dans les investissements importants suivants :

- **Associated British Ports**, le propriétaire et exploitant de 21 ports en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles qui traite environ le quart du commerce maritime du Royaume-Uni;
- **Bruce Power**, la plus importante centrale nucléaire au monde, qui produit 6 300 mégawatts et répond à 30 % des besoins annuels de l'Ontario en matière d'électricité;
- **Caruna**, un service public de distribution de l'électricité à tarifs réglementés qui dessert le sud, le sud-ouest, l'ouest et le nord de la Finlande et qui constitue le plus important réseau de distribution d'électricité de ce pays;
- **Ciel Satellite**, un satellite de communication en gros qui offre une capacité de télécommunication à large bande pour le marché nord-américain;
- **Pont de la Confédération**, un pont de 12,9 km qui relie l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et qui est exploité en vertu d'un accord de concession avec le gouvernement du Canada jusqu'en 2032;
- **Detroit River Tunnel**, un tunnel de chemin de fer reliant Detroit, au Michigan, à Windsor, en Ontario;
- **HS1**, une ligne ferroviaire à grande vitesse de 109 km, qui exerce ses activités en vertu d'un accord de concession jusqu'en 2040, reliant, via Kent, la station de train St. Pancras International, en Angleterre, au tunnel sous la Manche;
- **LifeLabs**, une entreprise de diagnostic médical qui effectue plus de 100 millions de tests de laboratoire à l'échelle du Canada;
- **MCV**, une centrale de cogénération à cycle combiné au gaz naturel qui fournit 15 % de la consommation d'électricité de la péninsule sud du Michigan;
- **NET4GAS**, un transporteur de gaz naturel de la République tchèque dont le réseau comprend plus de 3 800 km de canalisations sous haute pression;
- **Oncor**, une société de transmission et de distribution d'électricité de premier plan qui dessert 10 millions de clients partout au Texas;
- **Scotia Gas Networks**, une société qui exploite les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du sud de l'Angleterre, comprenant environ 74 000 kilomètres de conduites de gaz desservant environ 5,8 millions de clients;
- **Teranet**, l'exploitant du système d'enregistrement immobilier électronique de la province d'Ontario, en vertu d'un accord exclusif de 50 ans avec le gouvernement;
- **Vento**, un portefeuille de quatre parcs éoliens d'une capacité de 599 mégawatts géographiquement diversifié partout aux États-Unis;
- **Hôpitaux**, trois grands hôpitaux de la province d'Ontario, qui desservent les communautés de la région du Grand Toronto et de la région de la Capitale.

Risque de placement

Au fil des ans, la concurrence livrée pour l'acquisition d'actifs d'infrastructure de base de qualité dans les territoires ou pays prisés s'est considérablement intensifiée, notamment en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché et de l'attrait que revêt ce type d'actifs pour les gestionnaires de fonds souverains et d'autres caisses de retraite d'envergure internationale. Malgré cette intensification de la concurrence, Borealis entend continuer à faire preuve de patience et de discipline en matière de nouveaux placements.

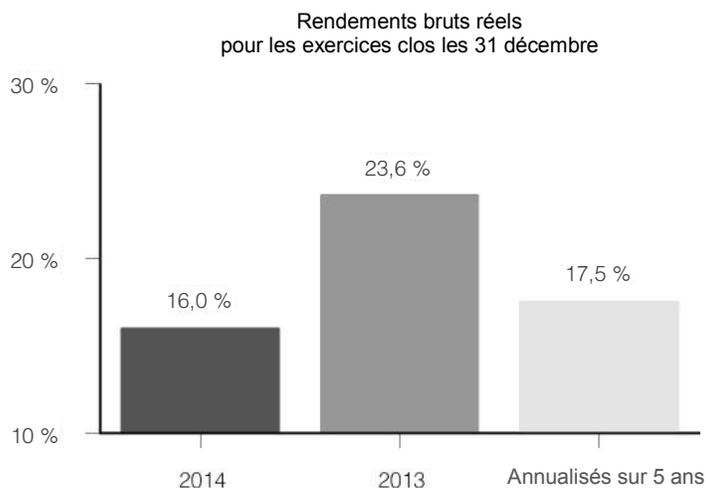
Vision de l'avenir

Borealis prévoit faire progresser sa stratégie de croissance sur la scène internationale. En 2014, elle a ouvert un bureau à Sydney, en Australie, soulignant ainsi l'importance stratégique de ce marché pour ses activités. La privatisation de certains actifs d'infrastructure par le gouvernement australien a créé de nouvelles occasions de placement dont Borealis pourra profiter grâce à sa présence sur place. La décision de Borealis de s'installer en Australie est largement attribuable à la stabilité politique et à l'excellence des données économiques fondamentales du pays. Cette présence devrait d'ailleurs donner lieu à des investissements dans les infrastructures et les ressources naturelles au cours des années à venir.

Pour 2015, conformément à sa stratégie de placement à long terme, Borealis continuera à accentuer sa présence à l'étranger, à se concentrer sur l'acquisition d'actifs d'infrastructure à grande échelle, et à s'associer à de solides partenaires dans des territoires stables sur les plans politique et réglementaire, comme les Amériques, l'Europe et l'Australie.

OMERS Private Equity

OMERS Private Equity continue d'exécuter sa stratégie fondée sur la création de valeur et a généré un **rendement brut satisfaisant de 16,0 %** pour 2014, comparativement à un rendement brut de 23,6 % en 2013 et à un rendement brut de 12,0 % en 2014 pour son indice de référence.



Approche en matière de placements en actions de sociétés fermées

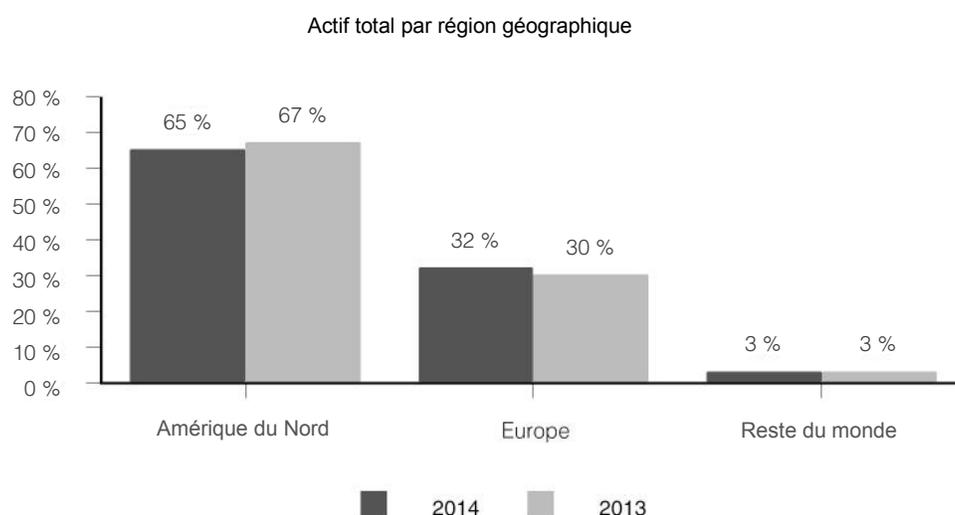
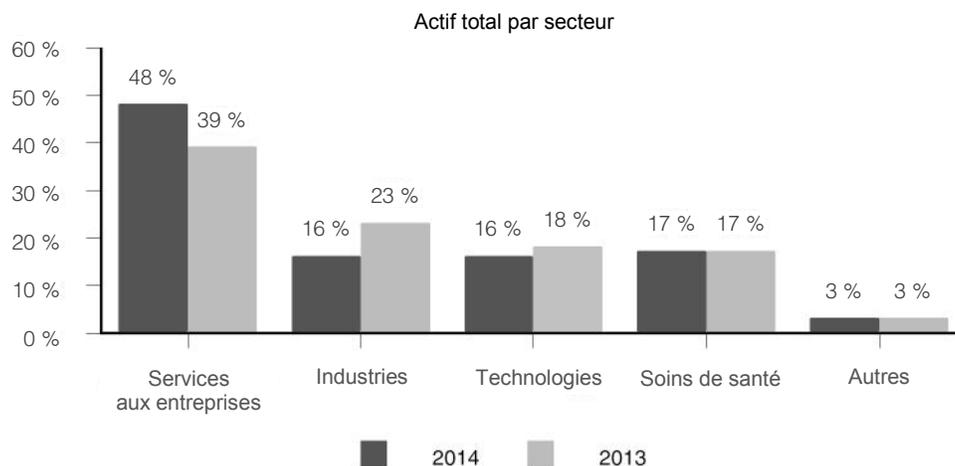
La stratégie de placement d'OPE met l'accent sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans des sociétés dont la valeur d'entreprise se situe entre 200 millions de dollars et 1,5 milliard de dollars. OPE envisage volontiers d'autres structures de propriété, y compris le contrôle conjoint ou la détention d'une influence notable avec des partenaires de confiance aux vues similaires aux siennes, dans la mesure où elle a des droits de gouvernance correspondant à son investissement.

L'approche d'OPE en matière de placement repose sur le long terme et le partenariat actif avec des équipes de gestion talentueuses. Son mandat de placement est flexible : il lui permet de tirer parti des conditions existantes du marché et des marchés des capitaux, et d'investir dans une vaste gamme de secteurs d'activité sur divers marchés géographiques. OPE croit en l'alignement direct de ses intérêts financiers avec ceux de l'équipe de gestion de ses placements et de ses co-investisseurs.

Quand elle évalue les occasions de placement, OPE prend en considération la position actuelle sur le marché et les perspectives du marché pour les produits et services de la société, ainsi que la qualité et l'expérience de l'équipe de gestion de la société et sa volonté d'investir de concert avec elle. De plus, OPE évalue la stratégie de croissance de la société et son rendement prévu d'après le prix d'achat de l'entreprise. Une fois le placement acquis, OPE travaille en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et réunit les ressources nécessaires à la société pour qu'elle puisse atteindre une croissance rentable et durable.

Géographiquement, OPE vise l'Amérique du Nord et l'Europe. Ses placements directs peuvent prendre diverses formes, notamment des transactions sur les marchés privés, des transactions secondaires provenant de fonds d'actions de sociétés fermées et le placement d'actions d'entités détachées. L'objectif demeure une bonne diversification du portefeuille de placement, tant sur le plan sectoriel que sur le plan géographique.

Les placements gérés par OPE peuvent être regroupés en secteurs et en régions géographiques, comme il est illustré ci-dessous :



Rendement pour 2014

Pour 2014, le taux de rendement brut, avant les frais de gestion des placements, s'est établi à 16,0 %, comparativement à 23,6 % en 2013, ce qui représente un revenu de placement net de 840 millions de dollars pour 2014, en comparaison de 1 328 millions de dollars pour 2013. Les résultats affichés par OPE pour l'exercice sont attribuables à des retraits favorables et à la vigueur du marché des actions de sociétés fermées.

Les placements nets gérés par OPE ont fléchi pour s'établir à 6 723 millions de dollars à la fin de 2014, en comparaison de 7 101 millions de dollars à la fin de 2013. Cette baisse de l'actif net est attribuable à des retraits favorables et aux activités de refinancement, contrebalancés par les acquisitions et l'appréciation des placements. En 2014, les principaux retraits, soit Maxxam Analytics et Accelerated Rehabilitation Centres, ont donné lieu à une baisse de 779 millions de dollars du total des placements nets. De plus, OPE en a profité pour tirer parti des faibles taux d'intérêt qui ont cours actuellement pour refinancer, durant l'exercice, la dette liée à plusieurs de ses placements, y compris V.Group et Give & Go.

Le revenu généré pour l'exercice s'explique par l'appréciation de la valeur du secteur des services aux entreprises et par le solide rendement dégagé par celui-ci. Plus particulièrement, Caliber Collision et V.Group ont fortement contribué au rendement, mais leur apport a été atténué par le rendement moins élevé du placement d'OPE dans Golfsmith International, qui a subi l'incidence défavorable d'un plus faible achalandage dans ses magasins attribuable au mauvais temps et à la baisse des taux de participation au golf.

Au cours de l'exercice, OPE a fait l'acquisition de la plus grande société privée de services d'impartition des processus juridiques aux États-Unis, Document Technologies Holdings, LLC (« DTI »). La société compte 29 bureaux aux États-Unis et fournit des services sur place à sa clientèle dans près de 70 marchés. Parmi les solutions technologiques pleinement intégrées offertes par DTI, on compte des services de consultation en matière de litiges de nature judiciaire, d'hébergement de la preuve électronique, de gestion d'examen de documents, de dotation en personnel juridique, de gestion des risques et de conformité.

OPE a continué de mettre en œuvre sa stratégie visant à réduire ses placements dans des fonds de tierces parties, aucun nouvel engagement n'ayant été pris depuis 2009. La trésorerie provenant des placements dans des fonds en raison de la réalisation s'est chiffrée à 524 millions de dollars et les appels de capitaux se sont élevés à 82 millions de dollars, ce qui illustre la tendance à la baisse observée depuis cinq années consécutives, marquée par des réalisations largement supérieures aux appels de capitaux. Au 31 décembre 2014, les engagements non financés s'établissaient à 318 millions de dollars, en baisse par rapport à ceux de 2 485 millions de dollars enregistrés au 31 décembre 2008, lorsque nous avons amorcé la mise en œuvre de cette stratégie.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs géré par OPE pour le compte d'OMERS comprenait également des participations dans les investissements importants ci-après, réalisés au cours des années précédentes :

- **Affinia Group**, un important fabricant et distributeur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route, dont la vaste gamme de filtres est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- **CBI Health Group**, l'un des plus importants fournisseurs de services de réadaptation et de soins de santé communautaires en consultation externe qui compte plus de 165 cliniques au Canada et dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario. CBI a été sélectionnée par Deloitte comme étant l'une des sociétés les mieux gérées au Canada pendant six années consécutives;
- **Caliber Collision Centers**, le plus grand fournisseur indépendant de services de réparation de carrosserie automobile aux États-Unis qui compte plus de 160 centres de réparation et dont le siège social est situé à Lewisville, au Texas;
- **CIVICA**, un important développeur et fournisseur de solutions logicielles spécialisées et de services de TI connexes pour des clients du secteur public local (Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, États-Unis et Canada) dont le siège social est situé au Royaume-Uni;
- **Give & Go Prepared Foods**, un fabricant et fournisseur nord-américain de produits de boulangerie-pâtisserie congelés de qualité à décongeler et à mettre en vente pour le secteur des boulangeries en magasin. Les friandises populaires de Give & Go sont principalement vendues sous les marques Two-Bite^{MD} et Kimberley's Bakeshoppe^{MC};
- **Golfsmith International**, le plus grand détaillant au monde de grandes marques de produits spécialisés pour le golf possédant également des magasins qui offrent de la formation, des simulateurs de golf et des « ateliers du pro » aux États-Unis et au Canada;
- **Great Expressions Dental**, une importante société de gestion de cabinets dentaires ayant des bureaux dans neuf États du Midwest, du sud et du nord-est des États-Unis;
- **Hayfin Financial**, une société de financement indépendante offrant des produits de crédit ciblés aux entreprises et des services de gestion de placements aux clients institutionnels;
- **Husky International**, le fournisseur mondial d'équipements de moulage par injection et de services après-vente connexes aux industries du plastique, dont le siège social est situé en Ontario;
- **Lifeways**, l'un des plus grands fournisseurs britanniques de services d'aide à la vie autonome pour adultes ayant des difficultés d'apprentissage;
- **Logibec**, le chef de file canadien en TI pour le secteur de la santé qui offre des systèmes logiciels et des systèmes d'information cadrant avec les besoins futurs du secteur de la santé et des services sociaux. Sa filiale américaine en propriété exclusive MatrixCare est le fournisseur de solutions DSE axées sur l'informatique en nuage pour les soins aux personnes âgées dont la croissance est la plus rapide;
- **Marketwired**, un chef de file des services de communications qui fournit à ses clients des outils leur permettant de connaître leurs propres clients, d'entrer en communication avec eux et de les servir. Marketwired, dont le siège social est situé à Toronto, offre une solution de services de presse pour la diffusion mondiale de nouvelles ainsi que les meilleurs produits d'analyse et de surveillance des médias sociaux de sa catégorie par l'entremise de sa filiale, Sysomos;
- **V.Group**, un leader mondial du marché des services impartis de gestion de navires et important acteur dans le secteur de la fourniture d'équipages et de services maritimes connexes;
- **Vue Cinemas**, concepteur et exploitant d'envergure mondiale de cinémas multiplexes comptant plus de 1 350 salles réparties dans 150 cinémas multiplexes situés surtout au Royaume-Uni, en Allemagne, au Danemark et en Pologne.

Risque de placement

Les activités d'OPE pourraient se ressentir des conditions économiques et des fluctuations des marchés des capitaux. Ces variables pourraient avoir une incidence sur le rendement financier des activités en question; elles pourraient augmenter le coût du financement ou limiter le financement disponible. Toutefois, OPE dispose d'un portefeuille bien diversifié capable d'en atténuer l'impact. Les activités d'OPE sont également protégées de toute hausse des taux d'intérêt grâce à l'établissement de taux fixes avec des échéances à long terme pour la majorité des titres de créance en circulation.

Bien qu'elle veille à ce que les ententes relatives à ses opérations d'acquisition de nouveaux actifs comportent des clauses de sortie, OPE est également en mesure d'appliquer des stratégies de placement à plus long terme. Par conséquent, OPE est à même de tirer son épingle du jeu dans différents cycles économiques et travaille à la mise au point et à l'exécution réussie de stratégies visant à créer de la valeur.

Vision de l'avenir

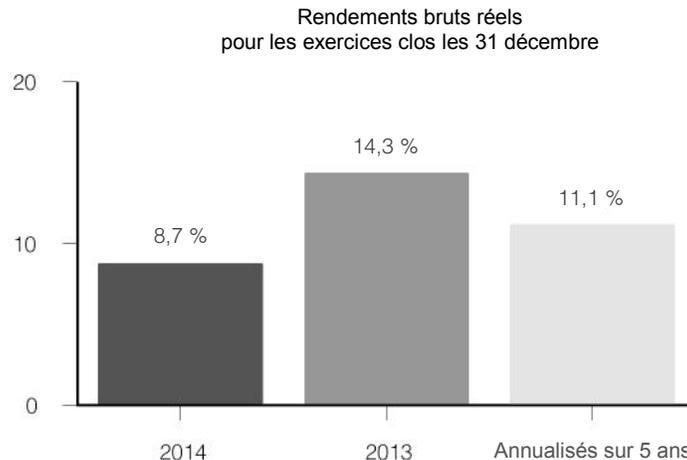
En 2015, OPE poursuivra l'élaboration et l'exécution de ses plans en matière de création de valeur pour les placements existants et continuera de verser des cotisations égales ou supérieures à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de son régime principal. OPE continuera également à investir, en gardant un œil attentif sur les évaluations.

Les placements dont OPE assure la gestion sont en bonne position pour enregistrer une croissance, tant interne que par des acquisitions. La conjoncture économique mondiale qui s'améliore devrait contribuer à la croissance ininterrompue du rendement de l'exploitation de nos sociétés. OPE continuera à s'assurer que chaque nouveau placement lui procure le bon compromis risque-rendement.

OMERS Real Estate and Strategic Investments

Oxford Properties Group

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le portefeuille que gère Oxford au nom de la caisse a généré un **rendement brut de 8,7 %**, comparativement à un rendement brut de 14,3 % en 2013 et à un rendement brut de 7,6 % en 2014 pour son indice de référence.



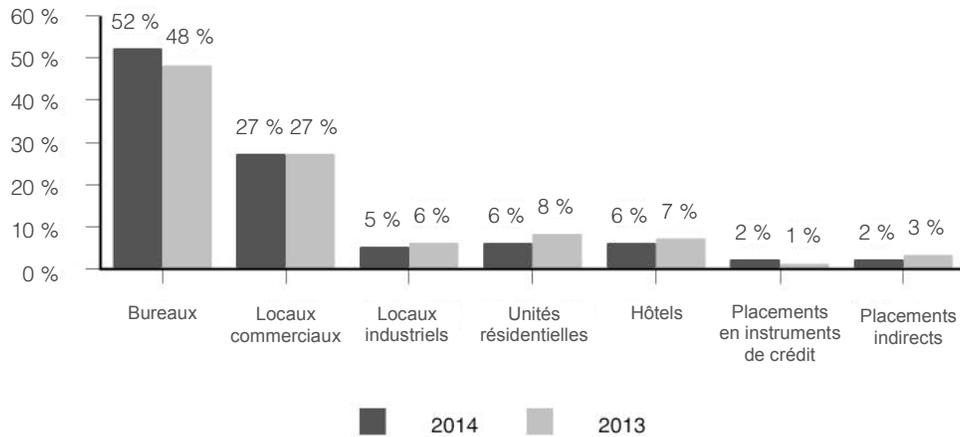
Approche en matière de placement immobilier

Oxford Properties Group (« Oxford ») est l'une des plus grandes sociétés d'investissement, de promotion et de gestion immobilière commerciale en Amérique du Nord, qui détient un portefeuille croissant et diversifié d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Oxford supervise et gère environ 31 milliards de dollars en investissements immobiliers pour la caisse et au nom des copropriétaires et des partenaires d'investissement au 31 décembre 2014, en hausse de 7 milliards de dollars comparativement à environ 24 milliards de dollars au 31 décembre 2013.

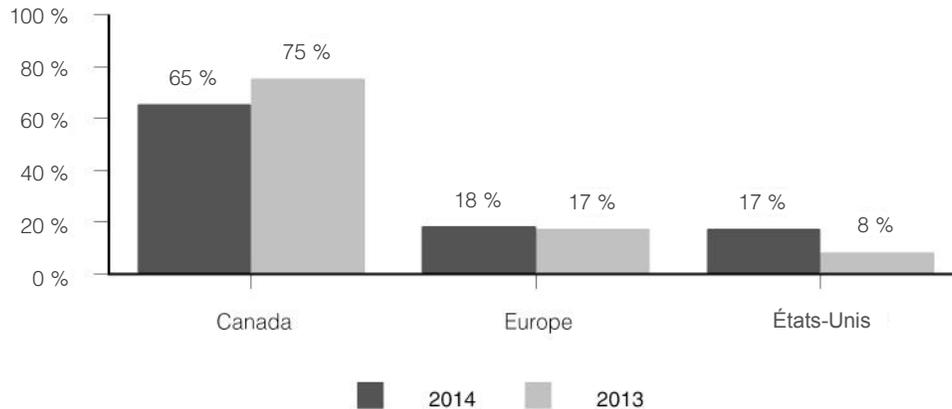
Oxford est une plateforme immobilière verticalement intégrée vouée à produire des rendements ajustés au risque et des flux de trésorerie sûrs, durables et croissants pour le régime de retraite. La stratégie d'Oxford est de bâtir des portefeuilles et des plateformes à grande échelle dans les classes d'actifs et les marchés ciblés par l'entremise de la propriété, de la promotion et de la gestion active d'actifs de classe mondiale qui sont diversifiés par type d'immeuble, marché géographique, relation de partenariat et profil risque-rendement.

Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature devrait générer des flux de trésorerie prévisibles, facilitant la capacité d'OMERS de répondre aux obligations au titre des prestations de retraite actuelles et futures. En outre, la valeur du capital d'un portefeuille immobilier activement géré s'apprécie généralement au fil du temps, ce qui permet de compenser l'exposition à l'inflation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Actif total par secteur



Actif total par région géographique



Rendement pour 2014

Le rendement affiché par Oxford en 2014 a été supérieur au rendement de l'indice de référence de 7,6 %, en raison principalement de la hausse de la valeur marchande des biens immobiliers, déduction faite de la perte liée aux ajustements à la valeur marchande pour sa dette.

Oxford a généré un revenu de placement net de 920 millions de dollars en 2014, comparativement à 1 237 millions en 2013. La baisse du revenu de placement net découle en grande partie de la perte latente liée aux ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché de la dette Oxford qui a été comptabilisée en raison du recul des taux d'intérêt du marché, en comparaison d'un profit latent pour l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à un rendement total de 8,7 % pour 2014, en baisse comparativement à celui de 14,3 % dégagé en 2013.

En 2014, Oxford est restée fidèle à sa stratégie de création, d'acquisition et de gestion de propriétés d'envergure dans une série bien définie de grands centres urbains. La société doit encore à ses activités de location une grande partie de son succès et a enregistré des résultats avantageux à ce chapitre par rapport aux objectifs qui avaient été fixés pour 2014. L'année a été marquée par plusieurs acquisitions, projets de développement et réalisations stratégiques dans chacune des trois régions où Oxford exerce ses activités. En voici un aperçu.

Canada

Oxford a participé activement à plusieurs projets immobiliers au Canada, notamment à l'achèvement de la RBC WaterPark Place à Toronto et de la MNP Tower à Vancouver, à l'aménagement continu du 100 Adelaide Street West à Toronto, de l'Eau Claire Tower et du Oxford Airport Business Park à Calgary, des Oxford Northport et Oxford Cityview Business Parks à Edmonton, de même qu'à certaines activités menées dans le cadre d'importants projets de réaménagement au pays. En outre, Oxford a acquis une participation dans deux actifs stratégiques à potentiel de développement élevé, à savoir le Canada Square, une propriété productive de revenus stratégiquement située au centre-ville de Toronto et offrant de multiples possibilités de réaménagement, ainsi qu'un terrain situé dans le quartier Beltline de Calgary offrant des possibilités de réaménagement à usage mixte, principalement la construction d'unités résidentielles locatives. Cette dernière acquisition devrait accélérer l'établissement de la plateforme multirésidentielle d'Oxford dans l'Ouest canadien.

En octobre 2014, Oxford a acquis, auprès d'Hydro-Québec et de Carbonleo Real Estate Inc., la moitié des parts du Quartier DIX30 à Montréal, dont elle assurera la gestion conjointement avec Carbonleo. Ce mégacentre branché de 2,3 millions de pieds carrés consacré à la vente au détail sur la Rive-Sud de Montréal est le deuxième en importance au Canada. Il s'agit du complément idéal à la plateforme actuelle de commerces de détail d'Oxford.

Au mois de décembre 2014, Oxford a ajouté un troisième hôtel urbain à son portefeuille en faisant l'acquisition de l'hôtel Park Hyatt à Toronto. Cet ajout vient équilibrer le portefeuille hôtelier d'Oxford, en plus de présenter des possibilités de réaménagement qui créeront de la valeur ajoutée au cours des années à venir.

États-Unis

En 2014, Oxford a agrandi sa plateforme de gestion de biens immobiliers aux États-Unis en acquérant une participation exclusive dans un immeuble de bureaux ainsi qu'une participation de 45 % dans trois immeubles de bureaux situés à Boston et à Cambridge (Massachusetts), pour un total de 2,7 millions de pieds carrés et une valeur de plus de 2 milliards de dollars (à 100 %). Cette acquisition d'actifs à Boston est la plus importante de l'histoire de la société et a permis à Oxford de se hisser parmi les cinq premiers propriétaires en importance dans ce marché.

À Washington, Oxford a amorcé les travaux de construction qui avaient été annoncés en vue de l'aménagement du 600 Massachusetts Avenue, au centre-ville de la capitale américaine, dont 62 % des 400 000 pieds carrés à louer ont déjà trouvé preneurs. La société a également acquis une participation dans deux grands immeubles productifs de revenus : la Gallery Place et le 1001 G Street.

Oxford a poursuivi en parallèle ses activités d'expansion sur le marché new-yorkais en faisant l'acquisition du 450, Park Avenue, une tour de bureaux de 33 étages située dans le Plaza District (au centre-ville de New York). Parmi les locataires actuels figurent des sociétés de placement et des cabinets d'avocats. Oxford a également assuré la progression du projet d'envergure des Hudson Yards, à Manhattan, et des percées majeures à ce chapitre ont été réalisées en 2014.

Europe

L'acquisition d'un immeuble de bureaux à Paris en 2014 témoigne bien de la volonté d'Oxford de poursuivre l'expansion de son portefeuille immobilier européen. La société prévoit accroître ses actifs parisiens sous gestion pour les porter à plus de 1 milliard d'euros au cours des trois à cinq prochaines années.

Le Leadenhall Building à Londres, un immeuble de bureaux de 600 000 pieds carrés, a été achevé en majeure partie en 2014. Oxford détient une participation dans cet actif par l'entremise d'une coentreprise à 50 % avec British Land, une grande société immobilière londonienne cotée en bourse. Au total, Oxford a investi plus de 2,2 milliards de dollars dans cinq immeubles de bureaux d'envergure situés à Londres, que la société possède entièrement ou partiellement. Parmi ces immeubles londoniens, on compte le St. Martin's Court, siège de la plus importante société de services immobiliers au monde, CBRE, et le King Edward Court, siège de la Bourse de Londres.

De plus, Oxford a étoffé son portefeuille de commerces de détail londoniens en faisant l'acquisition d'une participation dans un commerce de détail recherché de Bond Street.

Composition du portefeuille

Les activités de placement menées aux États-Unis et en Europe en 2014 rendent compte de l'évolution continue du portefeuille d'Oxford, qui vise une répartition respective de 60 % et de 40 % entre le Canada et les autres pays, comme le prévoit son plan stratégique.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille immobilier direct de la caisse géré par Oxford se composait de plus de 145 biens se trouvant principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France et comptant une superficie locative totale de 56 millions de pieds carrés comprenant des locaux à bureaux, des locaux commerciaux et des locaux industriels, 3 637 chambres d'hôtel et 14 306 unités résidentielles.

Le portefeuille de bureaux est diversifié géographiquement au Canada (dans six grands marchés : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal), au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France. La plus grande concentration se trouve dans la région du Grand Toronto, qui représente environ 27,5 % de la valeur marchande du portefeuille de bureaux. Les plus importants immeubles de bureaux sont les suivants :

- Richmond-Adelaide Centre, Metro Centre et une participation de 50 % dans Royal Bank Plaza, Waterpark Place et la Tour TD Canada Trust à Toronto;
- Centennial Place et une participation de 50 % dans Bow Valley Square et Devon Tower à Calgary;
- Watermark Place, King Edward Court, St. Martin's Court et une participation de 50 % dans MidCity Place et 122 Leadenhall Street à Londres, au Royaume-Uni;
- Green Park Business Park à Reading, au Royaume-Uni;
- 32 Rue Blanche à Paris, en France;
- Une participation de 98 % dans 450 Park Avenue et une participation de 36,5 % dans Olympic Tower à New York;
- 125 Summer Street, une participation de 45 % dans 225 Franklin Street et 60 State Street à Boston, ainsi qu'une participation de 45 % dans One Memorial Drive à Cambridge, au Massachusetts.

Le portefeuille de commerces de détail d'Oxford se compose de 22 immeubles, principalement des centres commerciaux régionaux et suprarégionaux totalisant 18,2 millions de pieds carrés. Les propriétés sont situées au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, avec la plus grande concentration dans la région du Grand Toronto. Les plus importantes propriétés sont les suivantes :

- Une participation de 50 % dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Upper Canada Mall dans la région du Grand Toronto;
- Une participation de 50 % dans le Quartier DIX30 à Montréal;
- Southcentre Mall à Calgary;
- Une participation de 50 % dans Les Galeries de la Capitale à Québec;
- Kingsway Garden Mall à Edmonton;
- Magasin de détail Olympic Tower sur la 5th Avenue à New York;
- Une participation de 48,4 % dans 130-137 Bond Street, 82-84 Grosvenor Street, et une participation de 100 % dans The Royal Exchange à Londres, au Royaume-Uni.

Le portefeuille hôtelier comprend des centres de villégiature canadiens de renom qui sont situés à Banff, au lac Louise et dans le parc de Jasper, en Alberta, ainsi qu'à Whistler, en Colombie-Britannique, de même que trois centres hôteliers urbains situés à Vancouver, en Colombie-Britannique, et à Toronto, en Ontario.

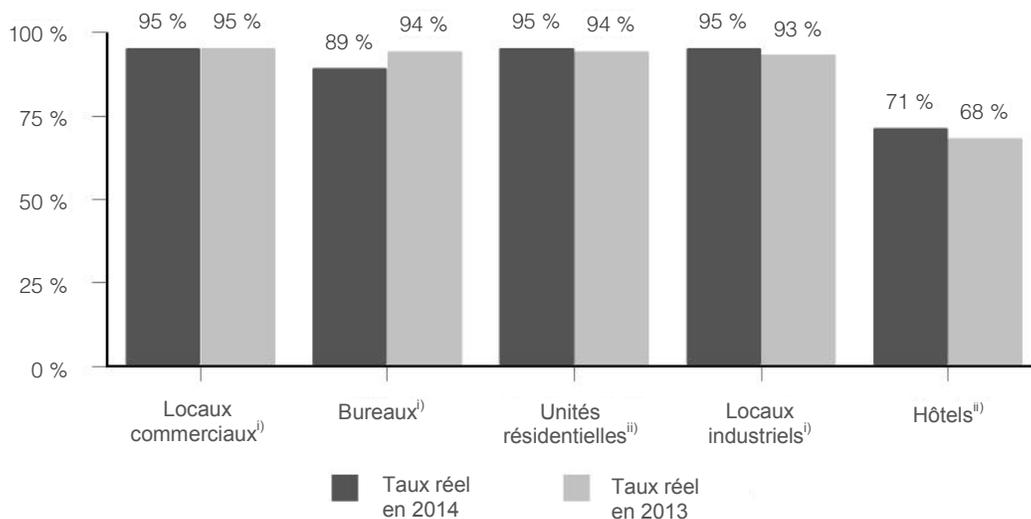
Le portefeuille de logements multifamiliaux se compose de 15 propriétés situées en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse, et de 6 705 unités résidentielles situées en Allemagne (qui ont été vendues après la clôture de l'exercice).

Les actifs d'usage industriel comprennent plus de 35 bâtiments, parcs industriels et chantiers dans les marchés de la région du Grand Toronto, de Vancouver, de Calgary et d'Edmonton. Oxford a commencé à s'intéresser aux propriétés de ce type il y a quelques années seulement. À l'heure actuelle, son portefeuille d'actifs d'usage industriel cumule plus de 10 millions de pieds carrés, un chiffre que la société a l'intention de doubler d'ici 2018.

Le portefeuille immobilier d'Oxford inclut aussi de nombreuses propriétés à aménager ou en cours d'aménagement qui constituent la pierre d'assise du programme d'aménagement dynamique de la société. Parmi les projets d'aménagement en cours, on compte les projets mentionnés plus haut, de même que les travaux de co-aménagement de la London Wall Place et du St James's Market à Londres (R.-U.), ainsi que des Hudson Yards, un projet à usage mixte de bureaux, de commerces de détail et de logements à New York (É.-U.).

Taux d'occupation

Les taux d'occupation restent élevés et conformes aux années précédentes.



i) Selon le pourcentage de la superficie locative brute occupée au 31 décembre.

ii) Selon l'occupation unitaire moyenne pour l'exercice.

Le déclin du taux d'occupation dans le secteur des immeubles de bureaux à la clôture de l'exercice 2014 est attribuable à l'achèvement du chantier de construction de plusieurs tours de bureaux situées à Vancouver, à Toronto et à Londres au cours du deuxième semestre de 2014, soit avant la date d'occupation stabilisée prévue.

Risque de placement

Oxford a identifié les risques suivants comme étant susceptibles de nuire à son approche stratégique actuelle, et elle a mis au point certaines stratégies pour en atténuer les effets :

- Une croissance économique ralentie pourrait nuire à la demande et aux évaluations des divers actifs immobiliers du portefeuille. Toutefois, Oxford travaille à l'atténuation de ce risque économique en veillant à assurer une diversification sectorielle de son portefeuille (c.-à-d. en combinant immeubles de bureaux, commerces de détail, actifs d'usage industriel, propriétés résidentielles et hôtels), ainsi qu'une diversification géographique (c.-à-d. en étendant sa présence au Canada, aux É.-U., au R.-U. et dans les pays du continent européen).
- Un contexte de volatilité des taux d'intérêt pourrait se répercuter sur les taux de capitalisation et les évaluations. Le portefeuille diversifié d'actifs de base d'excellente qualité d'Oxford devrait toutefois être en mesure de compenser toute hausse des taux de capitalisation par une croissance des revenus, puisque les hausses des taux d'intérêt sont habituellement associées à l'amélioration des données économiques fondamentales. La diversification sectorielle et géographique du portefeuille devrait aussi contribuer à atténuer ce risque.
- Une concurrence féroce, conjuguée à l'abondance de capitaux mondiaux, rend difficile l'acquisition d'actifs offrant un bon compromis risque-rendement. Oxford maintient une approche extrêmement rigoureuse et disciplinée en matière de recherche d'occasions de placement et s'efforce de jouer de ses relations internationales pour accéder à des actifs hors marché, lorsque cela est possible. La société possède également une solide expertise interne en aménagement, ce qui lui permet d'étoffer son portefeuille autrement qu'en acquérant des actifs.
- La capacité d'Oxford de générer le rendement ciblé sans modifier son profil de risque pourrait être compromise. Le rendement fixé par Oxford est calculé de manière ascendante à l'aide de plusieurs outils visant à rehausser progressivement la valeur de son portefeuille et de ses flux de trésorerie.

Oxford reste prudente et surveille de près la volatilité continue des marchés financiers mondiaux et son incidence sur l'activité d'investissement et les données fondamentales du marché. La société est bien placée pour tirer profit de tous les cycles de marché et peut tabler sur une solide plateforme d'actifs dans chacune des régions où elle exerce ses activités.

Vision de l'avenir

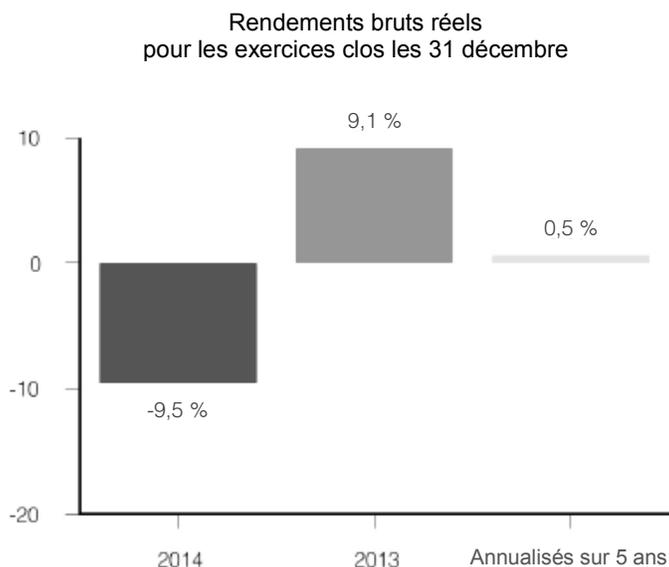
Oxford continuera de déployer dans toutes les régions des stratégies fondées sur ses stratégies de base afin de continuer d'offrir des rendements solides ajustés au risque pour le régime. Elle restera axée sur des stratégies clés visant à :

- assurer une croissance prudente des actifs sous gestion;
- diversifier et rééquilibrer le portefeuille à l'échelle mondiale;
- faire avancer et mener à bien des projets de promotion immobilière qui améliorent le rendement du portefeuille;
- continuer à recourir à un niveau conservateur de capitaux d'emprunt afin d'améliorer le rendement global et refinancer les emprunts afin de tirer parti des taux d'intérêt bas qui ont actuellement cours et de gérer le profil des échéances des emprunts;
- démontrer un engagement indéfectible envers une culture d'entreprise solide, l'excellence du service à la clientèle et le travail d'équipe.

Les perspectives à l'égard du portefeuille d'Oxford sont très satisfaisantes dans la plupart des marchés où elle est présente, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis. Par ailleurs, les actifs canadiens continueront à générer une part significative des résultats de la société, même si certains pans de l'économie du pays sont actuellement sous pression (p. ex., le secteur du pétrole et du gaz naturel souffre de la récente chute des prix du pétrole, ce qui pourrait se traduire par une baisse de la demande d'espaces locatifs ou des loyers). En 2015, Oxford se consacrera encore à son programme d'aménagement, qui prévoit le réaménagement, la rénovation et la construction de nouveaux biens immobiliers de qualité en vue d'accroître les rendements. Depuis plusieurs années déjà, Oxford affiche une bonne constance au chapitre de la réalisation de ses projets dans le respect des échéances et des coûts prévus, ce qui lui confère un avantage concurrentiel majeur sur beaucoup d'autres investisseurs institutionnels du marché immobilier.

OMERS Strategic Investments

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, OMERS Strategic Investments (« OSI ») a affiché un **rendement brut global de -9,5 %**, comparativement à un rendement brut de 9,1 % en 2013 et à un rendement brut de 7,8 % en 2014 pour son indice de référence, l'exercice ayant été marqué par une importante restructuration et des conditions de marché changeantes.



Approche en matière de placement stratégique

Depuis sa création en 2008, OSI se concentre sur l'établissement de plateformes d'actifs stratégiques et de relations stratégiques à long terme.

En 2014, OSI a mené à bien ses activités de financement pour le compte de la Global Strategic Investment Alliance (« GSIA »). En outre, devant l'évolution des conditions du marché en 2014, OSI a revu sa stratégie et réalisé un examen approfondi de son portefeuille. Cet examen a porté entre autres sur les secteurs suivants :

- Ressources naturelles – Ce secteur représentait un actif net lié aux placements de 1,1 milliard de dollars au 31 décembre 2014, contre 1,3 milliard de dollars à la clôture de 2013;
- Innovation – Ce secteur représentait un actif net lié aux placements de près de 400 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre plus de 220 millions de dollars à la clôture de 2013;
- Autres sociétés – Ce secteur réunit un groupe diversifié de sociétés n'œuvrant pas dans les deux secteurs précédents et représentait la tranche résiduelle de 700 millions de dollars de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2014, contre 935 millions de dollars à la clôture de 2013.

À la suite de l'examen stratégique mentionné plus haut, OSI a revu la composition de son portefeuille afin de faire cadrer plus étroitement les plateformes d'investissement avec les stratégies des divisions de placement privé d'OMERS, dont Borealis Infrastructure et Private Equity. En conséquence, deux plateformes de placement primaires resteront sous l'égide d'OSI : OMERS Ventures et OMERS Energy. OMERS Energy investit dans des biens pétroliers et gaziers classiques situés principalement en Alberta, tandis qu'OMERS Ventures effectue des placements dans des sociétés en démarrage ou à fort potentiel de croissance relevant des secteurs des technologies, des télécommunications et des médias. Bon nombre d'autres actifs mentionnés précédemment ont été transférés au sein de Private Markets au 1^{er} janvier 2015.

Rendement pour 2014

En 2014, OSI a généré une perte de placement nette de (273) millions de dollars, comparativement à un revenu de placement net de 158 millions de dollars en 2013.

OSI n'est pas satisfaite de son rendement brut pour 2014, à savoir (9,5) %. Ce rendement est largement inférieur à celui de son indice de référence pour 2014, qui s'est chiffré à 7,8 %, et nettement moindre que son rendement brut solide de 9,1 % généré en 2013.

La perte subie en 2014 découle d'une baisse marquée de la valeur marchande de CEDA et d'Airports Worldwide. La valeur de CEDA a souffert de la rentabilité moins élevée que prévu et du fléchissement récent des cours du pétrole et du gaz. La diminution de la valeur d'Airports Worldwide est attribuable à une baisse du trafic passagers observée dans certains de ses aéroports et à des dépenses d'investissement futures plus élevées que prévu. Les pertes réalisées sur ces placements ont été en partie contrebalancées par les profits réalisés sur les autres placements d'OSI, notamment Porter Airlines et OMERS Ventures.

La valeur nette des placements d'OSI a diminué pour passer de 2 496 millions de dollars au 31 décembre 2013 à 2 239 millions de dollars au 31 décembre 2014. Cette baisse découle de la diminution nette de la valeur marchande de certains placements dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par les placements financés au cours de l'exercice, essentiellement par OMERS Energy, qui a acquis des ressources en pétrole et en gaz naturel supplémentaires, et par OMERS Ventures, qui a réalisé plusieurs nouveaux investissements et investissements de suivi dans les secteurs des technologies, des médias et des télécommunications au Canada et aux États-Unis.

En 2014, les activités de mobilisation de capitaux d'OSI auprès de tiers lui ont permis d'obtenir des engagements de capital supplémentaires de 3,8 milliards de dollars américains de la part de deux nouveaux co-investisseurs de la GSIA. Deux de ces co-investisseurs proviennent du Japon et leur engagement combiné totalise 2,5 milliards de dollars américains. De plus, un fonds d'accumulation américain s'est joint à la GSIA et s'est engagé à investir 1,33 milliard de dollars américains. La phase de mobilisation des capitaux de la GSIA est donc terminée, des investisseurs institutionnels mondiaux partageant des objectifs communs s'étant engagés à investir un total de 12,6 milliards de dollars américains. Les capitaux provenant de tiers améliorent la capacité d'OMERS d'obtenir des investissements privilégiés à grande échelle tout en tirant parti de son expertise en gestion de placements.

Risque de placement

La volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel représente le plus grand risque auquel est exposée la plateforme d'OMERS Energy. Il peut arriver que cette volatilité des prix entraîne un rendement insatisfaisant ou même négatif pour un exercice donné, mais OMERS Energy prévoit une hausse des prix du pétrole et du gaz naturel à long terme. La conjoncture de ce marché devrait afficher pour quelque temps encore une certaine volatilité, mais ces conditions particulières pourraient générer des possibilités de placement très attrayantes pour OMERS Energy.

De son côté, OMERS Ventures est exposée au risque inhérent à la viabilité et à la mise en marché des technologies mises au point par les sociétés comprises dans son portefeuille, de même que de ses propres produits et services. À ce jour, OMERS Ventures a réussi à atténuer ce risque en mettant en place des processus de placement et de gestion disciplinés et constants. En outre, le degré de diversification du portefeuille s'accroît à mesure que des actifs s'y ajoutent, ce qui contribue aussi à atténuer le risque. La formation d'une équipe disciplinée se consacrant entièrement au choix des placements est essentielle pour arriver à repérer les occasions de placement attrayantes des secteurs des technologies, des médias et des télécommunications. OMERS Ventures est bien placée pour tirer profit de ses relations d'affaires au Canada et aux États-Unis et travaille à reproduire le succès obtenu.

Vision de l'avenir

OSI se consacrera à l'élaboration d'un plan stratégique visant la création de plateformes d'investissement incluant OMERS Energy et OMERS Ventures.

Méthodes comptables critiques

Les états financiers de la SAO sont préparés conformément aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada* (« CPA Canada »). En ce qui concerne les méthodes comptables qui ne se rapportent pas aux portefeuilles ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la SAO se conforme systématiquement aux exigences des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La comptabilisation, l'évaluation et la présentation contenues dans les états financiers consolidés de l'exercice 2014 sont conformes aux exigences du chapitre 4600 ou aux exigences des IFRS.

Conformément au chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements sont présentés sur une base non consolidée, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle nous exerçons un contrôle effectif. Le bénéfice d'exploitation desdites entités est constaté lorsque les intérêts sont acquis, lorsque les dividendes sont déclarés ou lorsque les revenus de location immobilière sont perçus de manière périodique. Le revenu total de placement de la SAO comprend les réévaluations requises pour ajuster la valeur comptable des placements à leur juste valeur.

Conformément au chapitre 4600 et aux IFRS, certaines de nos méthodes comptables exigent des jugements et des estimations subjectifs ou complexes à l'égard de questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des estimations et jugements différents pourrait, dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes, entraîner la constatation de montants sensiblement différents. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses s'appliquant aux états financiers consolidés. Des estimations importantes faites dans le cadre des états financiers consolidés visent l'évaluation des placements et celle de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des parties sur le marché à la date d'évaluation. La détermination de la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les caisses. La juste valeur est basée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles; elle exclut les coûts de transaction, qui sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide de méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur d'un placement acquis sur un marché privé pendant l'exercice en cours, d'un placement dans un actif hors exploitation ou d'un placement dans une entreprise en démarrage peut s'appuyer sur l'évaluation du coût d'acquisition lorsque ce dernier est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, d'après les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds d'actions de sociétés fermées est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds, sous réserve de l'information dont dispose la direction des placements de la SAO. Il en découle que la juste valeur des placements sur les marchés privés repose sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants pour l'évaluation des placements importants sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans, ou lorsque l'évaluation change de plus de 15 % par rapport à l'exercice antérieur pour les placements directs sur les marchés privés et par le biais d'états financiers audités annuels pour les placements dans des fonds.

Les hypothèses actuarielles servant au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées sont le reflet des meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux de rendement nominal des régimes, le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension et le taux d'inflation, et aux facteurs non économiques comme le taux de mortalité et les taux de retrait et de départ à la retraite des participants au régime principal et à la CR. Ce processus est exécuté par notre équipe qualifiée d'actuaire internes et soutenu par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime principal et de la CR peuvent différer de ces estimations. Les différences sont comptabilisées comme des gains ou des pertes actuariels lors d'exercices ultérieurs.

Une synthèse de nos principales politiques comptables est présentée dans les notes annexes des états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et de l'auditeur indépendant

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal »), qui comprend l'élément prestations déterminées et l'élément cotisations facultatives supplémentaires, la convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS (la « CR ») et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime principal, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Au 31 décembre 2014, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction de la SAO (la « direction ») et approuvés par le conseil d'administration de la SAO (le « conseil de la SAO »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci, qui visent à garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées et à assurer que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre compte du rendement, la communication rapide des politiques et procédures dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service d'audit interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité d'audit et d'actuariat, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs internes et externes pour examiner l'étendue et le calendrier de leurs audits respectifs, ainsi que les questions de contrôle interne ou d'information financière portées à son attention et les solutions adoptées. Le comité d'audit et d'actuariat examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et à en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité d'audit et d'actuariat a aidé le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant des hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

L'auditeur indépendant est nommé lui aussi par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à son avis, l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux régimes de retraite. L'auditeur indépendant a pleinement accès à la direction et au comité d'audit et d'actuariat pour discuter de toutes les constatations découlant de son audit quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne sur lesquels il fonde son audit. Le rapport de l'auditeur indique l'étendue de son audit et contient son opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO à la date du présent rapport annuel et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.



Michael Latimer
Président et chef de la direction



Jonathan Simmons
Chef des finances

Toronto (Ontario)
Le 26 février 2015

Opinion actuarielle

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2014 du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal ») et de la convention de retraite (la « CR ») administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »). Le régime principal se compose d'un élément prestations déterminées et d'un élément cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS »). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation actuarielle du régime principal et de la CR au 31 décembre 2014 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada*.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 77 284 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2014 (composé de 76 924 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 360 millions de dollars relativement à l'élément CFS). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 70 206 millions de dollars (composé de 69 846 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 360 millions de dollars relativement à l'élément CFS), ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 7 078 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation du régime principal demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de ses prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2014 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 % relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 500 millions de dollars. Les cotisations, basées sur le taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur les gains excédant un seuil de gains défini. La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée et surveillée afin de faire en sorte que la caisse dispose en tout temps d'actifs suffisants pour assurer le versement des prestations projetées au cours de la période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2014 ont été effectuées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des données sur les participants au 1^{er} décembre 2014 et des données financières au 31 décembre 2014 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1^{er} décembre 2014 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2015;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2014;
- les gains estimés pour 2014.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis,

- les données sur les participants sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- les hypothèses retenues, qui ont été formulées en tenant compte des politiques de capitalisation du régime principal et de la CR ainsi que du remboursement d'impôt prévu par la CR, conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

Le tout respectueusement soumis,

Towers Watson Canada Inc.



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario)
Le 26 février 2015



Philip A. Morse
Fellow, Institut canadien des actuaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales aux 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 26 février 2015

État consolidé de la situation financière

31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2014

2013

Actif net disponible pour le service des prestations

Actif

Placements (note 3)	92 888 \$	82 053 \$
Autres actifs détenus sous forme de placements	425	401
Dérivés et opérations en cours (note 3)	617	343
Cotisations à recevoir		
Employeurs	147	143
Participants	147	143
Autres éléments d'actif	112	98
Total de l'actif	94 336	83 181

Passif

Passifs relatifs aux placements (notes 3 et 5)	18 858	15 604
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles (note 6)	2 397	1 524
Dérivés et opérations en cours (note 3)	824	859
Autres éléments de passif	161	113
Total du passif	22 240	18 100

Actif net disponible pour le service des prestations

72 096 \$

65 081 \$

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit

Régime principal (note 7)

Élément prestations déterminées

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	76 924 \$	73 004 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(7 078)	(8 641)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 771	341
	(5 307)	(8 300)
	71 617	64 704

Élément cotisations facultatives supplémentaires – obligation au titre des prestations de retraite

360

276

71 977

64 980

Convention de retraite (note 8)

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	619	614
Déficit	(500)	(513)
	119	101

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit

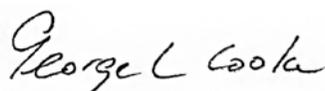
72 096 \$

65 081 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2015.

Signé au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS



George Cooke
Président du conseil de la SAO



William Butt,
Président du comité d'audit et actuariel

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Variations attribuables aux activités de placement (note 9)		
Revenu de placement	2 598 \$	2 225 \$
Variations des justes valeurs des actifs détenus sous forme de placements et des passifs liés aux placements	4 484	1 775
Frais de gestion des placements (note 13)	(384)	(266)
Revenu attribué aux termes d'ententes contractuelles	(222)	(97)
Total des variations attribuables aux activités de placement	6 476	3 637
Variations attribuables aux activités des régimes de retraite		
Total des cotisations reçues (note 11)	3 686	3 644
Total des prestations versées (note 12)	(3 066)	(2 910)
Frais d'administration des régimes de retraite (note 13)	(81)	(57)
Total des variations attribuables aux activités des régimes de retraite	539	677
Total de l'augmentation	7 015	4 314
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	65 081	60 767
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	72 096 \$	65 081 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Régime de retraite principal d'OMERS (note 7)		
Élément prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	73 004 \$	69 122 \$
Intérêt couru sur les prestations	4 732	4 483
Prestations constituées	2 637	2 577
Prestations versées (note 12)	(3 044)	(2 895)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(622)	(283)
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	217	-
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	76 924	73 004
Élément cotisations facultatives supplémentaires		
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires au début de l'exercice	276	170
Cotisations	64	100
Retraits	(11)	(6)
Revenu net de placement affecté	31	12
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires à la clôture de l'exercice	360	276
Convention de retraite (note 8)		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	614 \$	555 \$
Intérêt couru sur les prestations	20	18
Prestations constituées	26	24
Prestations versées (note 12)	(11)	(9)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	14	26
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	(44)	-
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	619 \$	614 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes annexes

NOTE 1

Description des régimes administrés par la Société d'administration d'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS et le fiduciaire des caisses de retraite. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal »), la convention de retraite pour le régime (la « CR ») et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). En tant que fiduciaire de la caisse du régime principal, la SAO détient le titre juridique de l'actif des caisses de retraite tandis que les bénéficiaires de la fiducie sont surtout les participants au régime principal. La SAO est chargée de l'administration des régimes et de l'investissement des fonds du régime principal, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (la « LRR »), à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées d'un régime de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'actif des deux autres régimes de retraite d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime principal est un régime de retraite interentreprises conjoint créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime principal est régi par la Loi sur OMERS, la LRR, la LIR et les autres lois applicables. Les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime principal sont énoncées dans le texte du régime principal. Le régime principal se compose d'un élément prestations déterminées et d'un élément cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS »).

Le régime principal est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sous le numéro 0345983.

L'élément prestations déterminées du régime principal a les caractéristiques suivantes :

- a) Capitalisation – L'élément prestations déterminées du régime principal est capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime principal. La SAO détermine les exigences réglementaires en matière de capitalisation minimale conformément à la LIR et à la LRR. Les taux de cotisation réels sont fixés par la SP.
- b) Rentes de retraite – L'âge normal de la retraite (l'« ANR ») est de 65 ans pour tous les participants au régime principal, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normales se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de 2 % de la rémunération annuelle moyenne de ses 60 mois consécutifs les mieux payés. Les prestations du régime principal sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans. Les prestations de retraite anticipée sont versées à compter de l'âge de 55 ans aux participants dont l'ANR est de 65 ans et à compter de l'âge de 50 ans aux participants dont l'ANR est de 60 ans.
- c) Prestations de décès – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, les prestations peuvent être payées sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) Retraits et transferts du régime principal – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime principal, en une somme unique, la valeur équivalente des prestations auxquelles ils ont droit ou la transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) Indexation des rentes de retraite – Les rentes de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 % de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») par rapport à la moyenne de l'année précédente. Ce rajustement est limité à 6 % par an. Si l'augmentation de l'IPC moyen dépasse le plafond de 6 %, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) Rentes d'invalidité – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime principal, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de la rémunération annuelle moyenne de ses 60 mois consécutifs les mieux payés, comme pour les prestations de retraite normales. En règle générale, les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la date normale de retraite.
- g) Impôt sur le revenu – Le régime principal est un régime de pension agréé au sens de la LIR et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçus ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les résultats de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

L'élément CFS du régime principal permet aux participants d'effectuer des cotisations facultatives supplémentaires pour lesquelles ils bénéficient du rendement de placement net du régime principal. Pour l'élément CFS du régime principal, le seul passif du régime correspond aux CFS des participants, plus ou moins le taux de rendement net de placement de l'élément prestations déterminées du régime principal.

Convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS

La CR est une entente qui prévoit le versement de prestations de retraite aux participants du régime principal dont la rémunération est supérieure au montant qui génère la rente maximale permise par la LIR à l'égard des années de service postérieures à 1991. C'est un contrat de fiducie distinct qui n'est pas régi par la LRR et la CR n'est pas un régime de pension agréé en vertu de la LIR. La CR est régie par la Loi sur OMERS, la LIR et les autres lois applicables, et est capitalisée par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, et par le revenu de placement de la caisse de la CR. Les cotisations actuelles et futures sont déterminées de manière à ce que la caisse actuelle de la CR et les revenus de placement futurs soient suffisants pour verser les prestations prévues pendant les 20 années qui suivent chaque date d'évaluation actuarielle. L'actif net de la CR qui est disponible pour le service des prestations fait l'objet de placements et est comptabilisé séparément de ceux du régime principal et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation qui est distincte des obligations au titre des prestations de retraite constituées du régime principal et du régime complémentaire. Les charges de la CR sont payées à même les flux de trésorerie de la caisse de la CR.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime complémentaire. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC sous le numéro 1175892.

Jusqu'au 31 mars 2018, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les frais d'administration du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre des groupes d'employés et leur employeur. Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, aucune entente de la sorte n'avait été conclue et, par conséquent, le régime complémentaire ne possédait aucun actif ni aucun participant.

NOTE 2

Principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SAO se conforme aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada* (« CPA Canada »), lequel constitue la base des normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. La constatation et la mesure des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes aux exigences du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*. Pour les méthodes comptables ne concernant pas son portefeuille de placement ou ses obligations au titre des prestations de retraite constituées, la SAO se conforme aux exigences des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les états financiers présentent également de l'information requise aux termes du Règlement 909 de la LRR.

Les présents états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO et des régimes de retraite d'OMERS. Les placements sont gérés par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts, ainsi que dans des hypothèques commerciales et des placements en titres de créance privés); OMERS Private Equity (qui gère les placements en actions de sociétés fermées); Borealis Infrastructure (qui gère les placements en infrastructure); Oxford Properties Group (qui s'occupe de la gestion des biens immobiliers); et OMERS Strategic Investments (qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement, les « entités de placement »).

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction de la SAO (la « direction ») ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et charges, des obligations au titre des prestations constituées et des informations connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les aspects à l'égard desquels des estimations et jugements importants ont été faits comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, détaillée à la note 3 – Placements, et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées, détaillée à la note 7 – Régime de retraite principal d'OMERS, et à la note 8 – Convention de retraite.

Placements

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes, de marchandises, de dérivés et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations nominales et indexées sur l'inflation, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété des placements sont transférés. Les ventes et les achats de placements négociés en bourse sont constatés à la date de négociation.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Les cours de clôture du marché dans un marché actif, s'il en existe un, constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif détenu sous forme de placement n'est pas coté sur un marché actif public, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée par la direction pour établir la juste valeur. Les techniques d'évaluation utilisées sont notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le ratio cours/bénéfice, les taux du marché en vigueur pour des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes indépendants et agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie constatés pendant l'exercice, et elle est constatée dans les variations attribuables aux activités de placement de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Revenu net ou perte nette de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts courus, les dividendes et le revenu de location immobilière. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée nécessaire au rajustement des placements à leur juste valeur, sont ajoutés au revenu de placement pour arriver au revenu total de placement présenté à la note 9 – Revenu net (perte nette) de placement.

Le revenu est constaté lorsque les intérêts et le revenu de location immobilière sont gagnés, lorsque les dividendes ou les distributions sont déclarés, lorsque des placements sont cédés et lorsque les placements sont ajustés à leur juste valeur.

Coûts de transaction et de continuation

Les coûts de transaction et de continuation, qui comprennent les commissions des courtiers, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Honoraires des gestionnaires externes

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais de gestion des placements dès qu'ils sont engagés. Les honoraires pour rendement élevé, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent un rendement supérieur sur les placements, et les honoraires des fonds mis en commun lorsque le rendement des placements de la SAO dans ces fonds est libre d'honoraires, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements comprennent le papier commercial, les débetures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à l'acquisition de placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les passifs relatifs aux placements comprennent aussi l'obligation du régime de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres et les passifs liés aux dérivés ainsi que les montants à payer relativement aux titres vendus conformément à des pensions sur titres (les « pensions sur titres »). Les passifs relatifs aux placements sont désignés comme des instruments financiers et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur des passifs relatifs aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme dont le coût, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur. Le risque de crédit de la SAO est aussi considéré au moment d'estimer la juste valeur des passifs relatifs aux placements.

Le passif engagé par les entités dans lesquelles la SAO a investi est porté en diminution des actifs détenus sous forme de placements, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif ou peut exercer une influence notable.

Dérivés et opérations en cours

Les dérivés et les opérations en cours comprennent les gains et les pertes non réalisés sur des contrats dérivés ainsi que les produits à recevoir et les charges à payer au titre des opérations en cours.

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir et à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion d'opérations exprimées en monnaie étrangère

Certains placements sont libellés en monnaie étrangère. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les actifs détenus sous forme de placements et les passifs relatifs aux placements et sur les dérivés dans la note 9 – Revenu net (perte nette) de placement. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain net ou de perte nette sur les actifs détenus sous forme de placements et les passifs relatifs aux placements et sur les dérivés dans la note 9 – Revenu net (perte nette) de placement.

Obligation au titre des prestations de retraite constituées

La valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime principal est basée sur une évaluation actuarielle suivant la méthode de répartition des prestations au prorata des services préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues au Canada, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de capitalisation à long terme du régime principal. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation utilisée aux fins de la capitalisation.

L'obligation au titre des CFS du régime principal constitue le passif du régime en ce qui a trait à l'élément CFS du régime principal et comprend les cotisations des participants plus ou moins le taux de rendement net de placement de l'élément prestations déterminées du régime principal.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime principal. L'obligation au titre des prestations constituées de la CR et l'obligation au titre des prestations constituées des CFS sont distinctes de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime principal.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime principal sert à évaluer l'état de capitalisation du régime principal et comprend la détermination des cotisations minimales requises par la loi. Le rajustement de la valeur actuarielle de la juste valeur de l'actif net est le montant du rendement des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle à l'égard du rendement à long terme qui est lissé et constaté sur cinq ans. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement de la valeur actuarielle.

Surplus/déficit

Aux fins de la présentation des états financiers, le surplus ou le déficit du régime principal est calculé en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour le service des prestations et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Aux fins de la capitalisation, le surplus ou le déficit du régime principal est calculé en fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime principal. Dans le cas de la CR, aux fins de la présentation des états financiers, le surplus ou le déficit est calculé en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net de la CR disponible pour le service des prestations et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la clôture de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge normal de la retraite et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat. Les CFS sont constatées lorsque les cotisations sont reçues.

Prestations

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont payables, le premier de chaque mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Frais d'administration

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des retraites et des placements, ainsi que des services généraux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux retraites correspondent aux charges engagées pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs des régimes de retraite d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements correspondent aux dépenses des entités de placement qui assurent la gestion des placements des régimes de retraite d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées au système informatique de l'organisme et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés pour soutenir la gestion des retraites ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

Changements futurs touchant les méthodes comptables

Les nouvelles directives pertinentes qui suivent ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, mais n'ont pas encore été appliquées par la SAO :

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

La nouvelle norme remplace toutes les exigences applicables aux produits des activités ordinaires prescrites par les normes IFRS existantes. La nouvelle norme s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La direction évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de la nouvelle norme sur le revenu de placement de la SAO.

NOTE 3

Placements

Placements selon la juste valeur et le coût

Voici le total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et des actifs détenus sous forme de placements et des passifs relatifs aux placements :

31 décembre	2014		2013	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme ⁱ⁾	14 771 \$	14 772 \$	12 638 \$	12 638 \$
Obligations nominales et débentures ⁱⁱ⁾	615	613	1 193	1 258
Obligations indexées sur l'inflation	23 157	20 831	17 754	18 036
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ⁱⁱⁱ⁾	625	619	1 228	1 199
	39 168	36 835	32 813	33 131
Actions de sociétés ouvertes^{iv)}				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	250	382	462	449
Actions de sociétés ouvertes étrangères	8 049	7 493	8 434	7 630
	8 299	7 875	8 896	8 079
Total des placements sur les marchés publics	47 467	44 710	41 709	41 210
Actions de sociétés fermées				
Actions de sociétés fermées canadiennes ^{v)}	3 686	3 323	4 632	3 828
Actions de sociétés fermées étrangères	5 081	4 276	4 576	4 331
Total des placements en actions de sociétés fermées	8 767	7 599	9 208	8 159
Placements en infrastructure	14 401	12 775	13 533	11 991
Placements en biens immobiliers	22 253	19 022	17 603	15 088
Total des placements	92 888	84 106	82 053	76 448
Actifs détenus sous forme de placements				
Créances sur placements	236	648	239	532
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	189	76	162	44
Dérivés et opérations en cours ^{vii)}	617	202	343	112
	1 042	926	744	688
Passifs relatifs aux placements				
Passifs relatifs aux placements (note 5)	(18 858)	(18 394)	(15 604)	(15 442)
Dérivés et opérations en cours ^{viii)}	(824)	(208)	(859)	(113)
	(19 682)	(18 602)	(16 463)	(15 555)
Actif net détenu sous forme de placements	74 248 \$	66 430 \$	66 334 \$	61 581 \$

i) Comprend 180 \$ (156 \$ au 31 décembre 2013) de trésorerie soumise à restrictions, 1 061 \$ (635 \$ au 31 décembre 2013) de bons du Trésor et néant (57 \$ au 31 décembre 2013) de dépôts à terme.

ii) Comprend des obligations nominales et débentures étrangères ayant une juste valeur de 264 \$ (131 \$ au 31 décembre 2013).

iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 568 \$ (1 127 \$ au 31 décembre 2013).

iv) Comprend 3 313 \$ (4 307 \$ au 31 décembre 2013) de placements gérés à l'externe.

v) Comprend des avoirs miniers d'une juste valeur totale de 705 \$ (728 \$ au 31 décembre 2013).

vi) Comprend 390 \$ (241 \$ au 31 décembre 2013) de placements en capital-investissement.

vii) Comprend des montants à recevoir sur des opérations en cours de 202 \$ (38 \$ au 31 décembre 2013).

viii) Comprend des montants à payer sur des opérations en cours de 214 \$ (64 \$ au 31 décembre 2013).

L'actif net détenu sous forme de placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

31 décembre						2014
	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infra- structure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actifs détenus sous forme de placements	47 053 \$	6 786 \$	14 122 \$	22 668 \$	2 259 \$	92 888 \$
Répartition de la trésorerie et autres	(421)	-	122	282	17	-
Actifs détenus sous forme de placements	673	26	9	329	5	1 042
Passifs relatifs aux placements	(6 581)	(89)	(1 515)	(11 455)	(42)	(19 682)
Actif net détenu sous forme de placements	40 724 \$	6 723 \$	12 738 \$	11 824 \$	2 239 \$	74 248 \$

31 décembre						2013
	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infra- structure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actifs détenus sous forme de placements	41 473 \$	7 208 \$	13 029 \$	17 839 \$	2 504 \$	82 053 \$
Répartition de la trésorerie et autres	(311)	-	89	207	15	-
Actifs détenus sous forme de placements	430	6	17	290	1	744
Passifs relatifs aux placements	(6 310)	(113)	(1 553)	(8 463)	(24)	(16 463)
Actif net détenu sous forme de placements	35 282 \$	7 101 \$	11 582 \$	9 873 \$	2 496 \$	66 334 \$

Processus d'évaluation des placements

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif ou, lorsque ces prix ne sont pas publiés, elle est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt ou les prix cotés de titres comparables, ou de données de marchés non observables, comme des hypothèses de la direction. La juste valeur est établie comme suit :

- i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- ii) Les obligations nominales et débetures, les obligations indexées sur l'inflation et les actions de sociétés ouvertes sont évaluées au cours du marché à la clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est connue. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers, et celle des obligations nominales et obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La valeur estimative des placements sur les marchés publics pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels les caisses ne maintiennent pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire des fonds.
- iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et des placements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou définir des fourchettes de prix probables qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces actifs.

Les placements des régimes sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- Pour les placements dont les sources de revenus futures sont raisonnablement prévisibles ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises, l'évaluation s'effectue comme suit :
 - actualisation des flux de trésorerie futurs projetés d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés; les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes;
 - évaluation des actifs détenus sous forme de placements par rapport à la valeur cotée de titres comparables.
- Pour les placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage, la valeur pourra être assimilée au coût, lorsque le coût est réputé être la meilleure estimation de la juste valeur, jusqu'à ce qu'un élément probant justifie la modification de cette évaluation.
- La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements individuels du fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.

- iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, options, swaps sur défaillance et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont connus et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

Hiérarchie de la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des actifs détenus sous forme de placements et des passifs relatifs aux placements est fondée sur les données d'un ou de plusieurs des niveaux suivants de la hiérarchie de la juste valeur :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur des cours non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions cotées en bourse.

Niveau 2

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de cours pour des actifs similaires, mais pas identiques, soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats dérivés qui ne sont pas négociés en bourse, les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif, les placements dans des fonds publics et les passifs relatifs aux placements, notamment les titres de créance, les montants à payer en vertu du programme de prêts de titres et les titres vendus aux termes de pensions sur titres.

Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les placements sur les marchés privés, notamment les placements en biens immobiliers et en infrastructure, les placements en actions de sociétés fermées, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés, ainsi que les passifs relatifs aux placements comme des titres de créance évalués selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés, des titres cotés comparables ou des ventes de titres similaires qui tiennent compte des hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

L'actif net détenu sous forme de placements d'après son classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur se présente comme suit :

31 décembre				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	557 \$	14 214 \$	- \$	14 771 \$
Obligations nominales et débetures	-	615	-	615
Obligations indexées sur l'inflation	-	23 157	-	23 157
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	625	625
	557	37 986	625	39 168
Actions de sociétés ouvertes	5 405	-	85	5 490
Placements dans des fonds publics	-	1 624	1 185	2 809
Total des placements sur les marchés publics	5 962	39 610	1 895	47 467
Placements en actions de sociétés fermées				
Placements directs	120	100	6 650	6 870
Placements dans des fonds	-	-	1 897	1 897
Total des placements en actions de sociétés fermées	120	100	8 547	8 767
Placements en infrastructure	-	-	14 401	14 401
Placements en biens immobiliers	-	-	22 253	22 253
Total des placements	6 082	39 710	47 096	92 888
Actifs détenus sous forme de placements				
Créances sur placements	-	95	141	236
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	-	-	189	189
Dérivés et opérations en cours	218	360	39	617
Total des actifs détenus sous forme de placements	218	455	369	1 042
Passifs relatifs aux placements				
Titres de créance	-	(5 984)	(5 919)	(11 903)
Montants à payer aux termes du programme de prêt de titres	-	-	-	-
Titres vendus à découvert	(3 733)	-	-	(3 733)
Titres vendus aux termes de pensions sur titres	-	(2 218)	-	(2 218)
Autres montants à payer et éléments de passif	-	(1)	(1 003)	(1 004)
Dérivés et opérations en cours	(395)	(233)	(196)	(824)
Total des passifs relatifs aux placements	(4 128)	(8 436)	(7 118)	(19 682)
Actif net détenu sous forme de placements	2 172 \$	31 729 \$	40 347 \$	74 248 \$

31 décembre

2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	550 \$	12 088 \$	- \$	12 638 \$
Obligations nominales et débentures	-	1 193	-	1 193
Obligations indexées sur l'inflation	-	17 754	-	17 754
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 228	1 228
	550	31 035	1 228	32 813
Actions de sociétés ouvertes	4 869	-	97	4 966
Placements dans des fonds publics	-	2 776	1 154	3 930
Total des placements sur les marchés publics	5 419	33 811	2 479	41 709
Placements en actions de sociétés fermées				
Placements directs	356	31	6 822	7 209
Placements dans des fonds	-	-	1 999	1 999
Total des placements en actions de sociétés fermées	356	31	8 821	9 208
Placements en infrastructure				
	-	-	13 533	13 533
Placements en biens immobiliers				
	-	111	17 492	17 603
Total des placements	5 775	33 953	42 325	82 053
Actifs détenus sous forme de placements				
Créances sur placements	-	89	150	239
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	-	-	162	162
Dérivés et opérations en cours	99	243	1	343
Total des actifs détenus sous forme de placements	99	332	313	744
Passifs relatifs aux placements				
Titres de créance	-	(4 735)	(4 207)	(8 942)
Montants à payer aux termes du programme de prêt de titres	-	(43)	-	(43)
Titres vendus à découvert	(3 573)	(144)	-	(3 717)
Titres vendus aux termes de pensions sur titres	-	(2 047)	-	(2 047)
Autres montants à payer et éléments de passif	-	(11)	(844)	(855)
Dérivés et opérations en cours	(48)	(445)	(366)	(859)
Total des passifs relatifs aux placements	(3 621)	(7 425)	(5 417)	(16 463)
Actif net détenu sous forme de placements	2 253 \$	26 860 \$	37 221 \$	66 334 \$

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs détenus sous forme de placements et passifs relatifs aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement est évalué en tant qu'entité, le classement au niveau 3 vise la juste valeur de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation.

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

	Juste valeur au 31 déc. 2013	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital retourné ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2014	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 228 \$	19 \$	- \$	169 \$	(791) \$	625 \$	11 \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	97	(30)	-	131	(113)	85	(37)
Placements dans des fonds publics	1 154	68	-	86	(123)	1 185	99
Actions de sociétés fermées – placements directs	6 733	413	(89)	640	(1 115)	6 582	185
Actions de sociétés fermées – placements dans des fonds	1 971	284	-	62	(447)	1 870	20
Placements en infrastructure	12 846	1 192	-	1 139	(1 170)	14 007	207
Placements en biens immobiliers	16 380	734	-	4 100	(204)	21 010	788
Placements dans des fonds immobiliers	573	76	-	112	(128)	633	39
Titres de créance	(3 761)	(328)	-	323	(1 884)	(5 650)	(154)
Total	37 221 \$	2 428 \$	(89) \$	6 762 \$	(5 975) \$	40 347 \$	1 158 \$

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	Juste valeur au 31 déc. 2012	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital retourné ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2013	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 640 \$	(35) \$	- \$	20 \$	(397) \$	1 228 \$	(30) \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	59	(15)	-	53	-	97	(15)
Placements dans des fonds publics	800	121	-	233	-	1 154	121
Actions de sociétés fermées – placements directs	5 128	1 009	(84)	1 544	(864)	6 733	756
Actions de sociétés fermées – placements dans des fonds	1 984	308	73	82	(476)	1 971	49
Placements en infrastructure	10 669	1 050	-	2 533	(1 406)	12 846	314
Placements en biens immobiliers	14 928	804	-	1 766	(1 118)	16 380	755
Placements dans des fonds immobiliers	490	13	(111)	239	(58)	573	14
Titres de créance	(4 263)	(65)	243	654	(330)	(3 761)	(76)
Total	31 435 \$	3 190 \$	121 \$	7 124 \$	(4 649) \$	37 221 \$	1 888 \$

i) Représente les montants transférés vers (depuis) le niveau 3; le montant net de (89) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (121 \$ au 31 décembre 2013) représente le reclassement de titres de créance et de placements privés qui ont été inscrits en bourse.

ii) Comprend le retour de gains et pertes de couverture réalisés. Les gains et pertes de couverture non réalisés sont constatés en tant que partie intégrante de l'évaluation de ces actifs.

iii) Représente les rajustements non réalisés de la valeur marchande comptabilisés au cours de l'exercice et qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la clôture de l'exercice seulement.

Hypothèses en matière de juste valeur et sensibilité des évaluations

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante, car ce taux d'actualisation reflète les taux d'intérêt actuels, ainsi que l'incertitude des flux de trésorerie futurs tirés des placements.

Le taux d'actualisation se compose de deux éléments : un taux sans risque, qui est le rendement qu'on peut attendre d'un placement sûr, pratiquement sans risque, comme une obligation d'État de qualité supérieure, et une prime de risque qui compense le niveau de risque relatif qui est lié à un placement donné. Les taux d'actualisation sont choisis en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie auxquels ils s'appliquent.

31 décembre	Méthodologies relatives au taux d'actualisation	Fourchettes de taux d'actualisation	
		2014	2013
Actions de sociétés fermées – placements directs	Des valeurs implicites tirées d'entités cotées similaires ou de ventes d'entités similaires ou d'un taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés.	De 10,0 % à 23,2 %	De 8,6 % à 21,1 %
Placements en infrastructure	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés.	De 8,8 % à 14,6 %	De 8,7 % à 14,2 %
Placements en biens immobiliers	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés et récentes ventes de biens similaires.	De 5,0 % à 10,0 %	De 5,9 % à 10,3 %

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à d'autres hypothèses raisonnablement possibles au sujet des taux d'actualisation pour les catégories d'actifs, lorsque ces autres hypothèses raisonnablement possibles modifieraient la juste valeur de façon importante. Les autres taux d'actualisation possibles indiqués ci-dessous sont fonction de la volatilité de leur catégorie d'actifs respective. Ces sensibilités reposent sur des hypothèses et doivent être utilisées avec prudence. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur les évaluations a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter de variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur les évaluations.

31 décembre 2014	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif net détenu sous forme de placements
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	436 \$
Placements en infrastructure	20	220
Placements en biens immobiliers	25	420
Incidence totale sur l'actif net détenu sous forme de placements		1 076 \$

31 décembre 2013	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif net détenu sous forme de placements
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	342 \$
Placements en infrastructure	21	221
Placements en biens immobiliers	25	375
Incidence totale sur l'actif net détenu sous forme de placements		938 \$

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

Placements importants

Les caisses détenaient les placements suivants, dont la juste valeur ou le coût de chacun était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût de l'actif net détenu sous forme de placements :

31 décembre	2014			2013		
	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics	8	9 024 \$	8 403 \$	8	7 659 \$	7 962 \$
Placements sur les marchés privés	12	16 199	13 782	12	15 110	12 919
	20	25 223 \$	22 185 \$	20	22 769 \$	20 881 \$

Les placements sur les marchés publics dont le coût ou la juste valeur est, individuellement, supérieur à 1 % du coût ou de la juste valeur de l'actif net détenu sous forme de placements comprennent des placements dans des titres productifs d'intérêts du gouvernement canadien et d'États étrangers.

Les placements sur les marchés privés dont le coût ou la juste valeur est supérieur à 1 % du coût ou de la juste valeur de l'actif net détenu sous forme de placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, une participation dans Teranet, Oncor, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, LifeLabs et OMERS Energy Inc., et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, le complexe Richmond Adelaide, situé en Ontario, le centre Centennial Place, situé en Alberta, l'immeuble Watermark Place, situé à Londres, en Angleterre, et le parc commercial Green Park, situé à Reading, en Angleterre.

La date d'effet de la plus récente évaluation des instruments indiqués ci-dessus est le 31 décembre 2014.

Risque de placement

Les caisses sont exposées à divers risques de placement en raison de leurs activités de placement. Des politiques et des procédures formelles régissent la gestion des risques de placement (risques de marché, de crédit et de liquidité) dans tout l'organisme. Le but de la gestion des risques de placement consiste à réduire au minimum les pertes imprévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations respectives à long terme.

Les entités de placement et les gestionnaires d'actifs ont la responsabilité de comprendre l'étendue du risque de placement des diverses stratégies et des actifs qu'ils gèrent. Ils doivent en outre s'assurer que le rendement de ces actifs et de ces stratégies est à la mesure des risques en jeu. Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques qui établissent la répartition cible de l'actif entre placements sur les marchés publics et placements sur les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêts et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin de contribuer à assurer la diversification dans et entre chacune de ces catégories d'actifs. Pour gérer le risque de placement et atteindre le niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et les marchés privés, le cas échéant, les caisses emploient des outils d'analyse et de présentation de l'information. Les caisses ont en outre recours, le cas échéant, à des instruments financiers dérivés pour les aider à gérer ces risques (note 4).

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus les placements peut affecter la valeur des placements de la SAO et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et les instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actifs et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

• Risque de change

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. Au 31 décembre 2014, la position de change nette représentait 12 % (11 % au 31 décembre 2013) de l'actif net détenu sous forme de placements.

La position de change totale des caisses avant l'incidence des opérations de couverture et de négociation de devises, les opérations de couverture et de négociation et la position de change nette des caisses se présentent comme suit :

31 décembre	2014				2013			
	Juste valeur par monnaie				Juste valeur par monnaie			
	Position totale ⁱ⁾	Opérations de couverture et de change	Position nette	% du total	Position totale ⁱ⁾	Opérations de couverture et de change	Position nette	% du total
Canada	54 032 \$	11 459 \$	65 491 \$	88 %	37 057 \$	22 194 \$	59 251 \$	89 %
États-Unis	10 393	(3 428)	6 965	9 %	11 727	(5 937)	5 790	9 %
Royaume-Uni	7 312	(5 971)	1 341	2 %	10 060	(9 657)	403	1 %
Zone euro	1 440	(1 479)	(39)	0 %	4 995	(4 841)	154	- %
Japon	(42)	(158)	(200)	0 %	(37)	54	17	- %
Autres pays de la région pacifique	377	(192)	185	0 %	1 491	(1 370)	121	- %
Marchés émergents	700	(119)	581	1 %	556	(424)	132	- %
Autres pays d'Europe	36	(112)	(76)	- %	485	(19)	466	1 %
	74 248 \$	- \$	74 248 \$	100 %	66 334 \$	- \$	66 334 \$	100 %

i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de négociation de devises.

• Sensibilité aux taux de change

Après l'incidence des opérations de couverture et de négociation, toutes autres variables et valeurs sous-jacentes restant par ailleurs constantes, une augmentation ou une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres grandes devises entraînerait une baisse ou une hausse approximative de l'actif net des caisses disponible pour le service des prestations et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

31 décembre	2014		2013		
Devise	Variation du cours du dollar canadien	Gain/perte non réalisé		Gain/perte non réalisé	
États-Unis	+/- 5 %	-/+	348 \$	-/+	290 \$
Royaume-Uni	+/- 5 %	-/+	67	-/+	20
Zone euro	+/- 5 %	-/+	2	-/+	8
Autres	+/- 5 %	-/+	25	-/+	37
		-/+	442 \$	-/+	355 \$

• Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif et du passif des caisses. Étant donné la méthodologie relative au taux d'actualisation qui sert à calculer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, cette dernière n'est pas sensiblement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt à court terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur l'actif net des caisses sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif net détenu sous forme de placements est en général à l'opposé de l'incidence sur les passifs relatifs aux placements.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts, qui est fondé sur les échéances contractuelles, est le suivant :

31 décembre	Durée jusqu'à l'échéance			2014	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾
Trésorerie et dépôts à court terme	14 771 \$			14 771 \$	1,19 %
Obligations nominales et débentures	64	71	480	615	3,73 %
Obligations indexées sur l'inflation ⁱⁱ⁾	-	95	23 062	23 157	0,14 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	2	443	180	625	3,37 %
	14 837 \$	609 \$	23 722 \$	39 168 \$	0,64 %

31 décembre	Durée jusqu'à l'échéance			2013	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾
Trésorerie et dépôts à court terme	12 638 \$			12 638 \$	1,13 %
Obligations nominales et débentures	10	65	1 118	1 193	2,95 %
Obligations indexées sur l'inflation ⁱⁱ⁾	-	88	17 666	17 754	0,79 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	140	463	625	1 228	3,62 %
	12 788 \$	616 \$	19 409 \$	32 813 \$	1,11 %

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les flux de trésorerie contractuels futurs à la valeur marchande courante.

ii) Les taux de rendement des obligations indexées sur l'inflation sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un effet sur le taux de rendement final.

Après l'incidence des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances, des titres vendus à découvert et des titres vendus en vertu de pensions sur titres (note 5), une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant par ailleurs constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et une perte ou un gain non réalisé de 361 \$ (43 \$ au 31 décembre 2013). De même, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations indexées sur l'inflation et une perte ou un gain non réalisé de 3 741 \$ (2 741 \$ au 31 décembre 2013).

• Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographiques et des secteurs d'activité et des analyses propres aux entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur les marchés privés sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique.

Après l'incidence des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de 10 % de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur les marchés privés entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés publics et privés et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

31 décembre

2014

2013

	Variations des prix du marché	Gain/perte non réalisé	Gain/perte non réalisé
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	+/- 10 %	-/+ 40 \$	-/+ 71 \$
Actions de sociétés ouvertes étrangères	+/- 10 %	-/+ 2 060	-/+ 1 913
Placements sur les marchés privés	+/- 10 %	-/+ 3 178	-/+ 2 859
		-/+ 5 278 \$	-/+ 4 843 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaillance vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté ou de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer lorsque ces montants sont dus. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque des émetteurs ou débiteurs sont décotés par des agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur marchande des obligations de tels débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui établissent des critères de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des actifs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

31 décembre

2014

	Notation ⁱ⁾	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par un gouvernement souverain ⁱⁱ⁾	De AA à AAA	23 612 \$	60 %
Titres émis par un gouvernement provincial	De A à AA	844	2 %
Titres émis par des sociétés			
De première qualité			
	De AAA- à AAA		
	De AA- à AA +	13 086	33 %
	De A- à A+	242	1 %
	De BBB- à BBB+	210	1 %
De qualité inférieure		640	2 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres		-	0 %
Trésorerie en dépôt		534	1 %
		39 168 \$	100 %

31 décembre

2013

	Notation ⁱ⁾	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par un gouvernement souverain ⁱⁱ⁾	De AA à AAA	18 731 \$	57 %
Titres émis par un gouvernement provincial	De A à AA	686	2 %
Titres émis par des sociétés			
De première qualité			
	De AAA- à AAA		
	De AA- à AA +	139	1 %
	De A- à A+	11 768	36 %
	De BBB- à BBB+	359	1 %
De qualité inférieure		436	1 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres		288	1 %
Trésorerie en dépôt		43	- %
		363	1 %
		32 813 \$	100 %

i) D'après les notations moyennes des grandes agences de notation.

ii) Comprend les gouvernements souverains du Canada et des États-Unis.

- **Programme de prêt de titres**

En 2014, la SAO a réduit son programme de prêt de titres émis par un organisme fédéral aux termes duquel elle prêtait à des tiers des titres en échange de droits. Au 31 décembre 2014, aucun titre n'avait été prêté. Au 31 décembre 2013, des titres d'une juste valeur de 155 \$ avaient été prêtés, alors que la juste valeur estimative des montants détenus en garantie s'établissait à 158 \$, dont 43 \$ étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

La SAO continue néanmoins de participer à un nombre plus restreint d'opérations sur titres, dans le cadre desquelles elle prête ses titres afin de faciliter la conversion des montants donnés en garantie et de soutenir ses activités d'emprunt de titres. La SAO prête des titres à des tiers et reçoit en garantie de la trésorerie ou des titres liquides négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit. La SAO fournit cette garantie en appui à ses emprunts de titres. Au 31 décembre 2014, des titres d'une juste valeur estimative de 201 \$ (1 241 \$ en 2013) avaient été prêtés afin de soutenir les emprunts de titres de la SAO.

- **Droit de compensation et marge**

Dans le cours normal de ses activités, la SAO agit comme contrepartie à des instruments financiers soumis à des accords de compensation et de marge. Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, la majeure partie de la garantie est exigée et affectée aux contreparties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). Dans le cas des emprunts de titres de courtage de premier ordre et d'autres emprunts de titres, la garantie donnée correspond à la totalité de la responsabilité envers la contrepartie. Dans le cas des opérations de rachat, aux termes des pensions-cadres sur titres, la SAO (lorsqu'elle vend les titres) reçoit une marge en échange des titres vendus et doit racheter ultérieurement des titres équivalents. En cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation d'une contrepartie, la SAO est en droit de liquider des opérations aux termes de chacun des accords susmentionnés, de compenser toutes les opérations, de liquider les actifs détenus à titre de marge (dans le cas où la SAO les détient) et de compenser les obligations de cette contrepartie. Il pourrait toutefois arriver que la SAO ne soit pas en droit d'opérer compensation advenant le manquement d'un agent de compensation à l'égard de dérivés négociés en bourse et de dérivés négociés de gré à gré ayant été compensés.

La SAO ne compense pas les instruments financiers dans son état consolidé de la situation financière, puisque son droit de compensation est conditionnel. Le tableau qui suit présente l'incidence des accords de compensation conditionnels et autres accords semblables. Les accords semblables comprennent les pensions-cadres sur titres, les conventions de prêt de titres ainsi que tous les droits liés à une garantie financière.

Voici les renseignements sur ces arrangements conclus par la SAO au 31 décembre 2014 :

31 décembre	Montants connexes qui ne sont pas compensés dans l'état consolidé de la situation financière				2014
	Montant des instruments financiers pouvant être compensé	Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention	Montant net
Actif financier					
Actif dérivé	434 \$	(342) \$	(19) \$		73 \$
Prêt de titres	-				-
Total de l'actif financier	434 \$	(342) \$	(19) \$		73 \$
Passif financier					
Passif dérivé	(433) \$	342 \$	18 \$		(73) \$
Prêt de titres	(4 248)		4 248		-
Pensions sur titres	(2 218)			2 218	-
Total du passif financier	(6 899) \$	342 \$	4 266 \$	2 218 \$	(73) \$

31 décembre	Montants connexes qui ne sont pas compensés dans l'état consolidé de la situation financière				2013
	Montant des instruments financiers pouvant être compensé	Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention	Montant net
Actif financier					
Actif dérivé	243 \$	(205) \$	(19) \$		19 \$
Prêt de titres	42		(42)		-
Total de l'actif financier	285 \$	(205) \$	(61) \$		19 \$
Passif financier					
Passif dérivé	(774) \$	205 \$	200		(369) \$
Prêt de titres	(4 025)		4 025		-
Pensions sur titres	(2 047)			2 047	-
Total du passif financier	(6 846) \$	205 \$	4 225 \$	2 047 \$	(369) \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité décrit la capacité des caisses de faire face rapidement et d'une manière efficace à leurs besoins en liquidités. La SAO a élaboré des modèles prospectifs de risque de liquidité et des modèles de flux de trésorerie qui sont utilisés de façon périodique pour évaluer l'incidence des obligations et besoins en trésorerie sur les liquidités des caisses.

Les principaux éléments de passif futurs de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations de retraite constituées du régime principal (note 7) et de la CR (note 8) et les passifs relatifs aux placements (note 5). Les remboursements contractuels du capital et des intérêts non actualisés et la durée jusqu'à l'échéance de la composante dette des passifs relatifs aux placements sont présentés à la note 5. La tranche restante des passifs est exigible à moins de un an.

Dans le cours normal des activités, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur ses liquidités (note 16).

Les liquidités requises pour honorer ces engagements sont gérées grâce au revenu net provenant des placements sur les marchés publics et privés (note 9), aux cotisations des participants et des employeurs (note 11), déduction faite des frais d'administration (note 13), et aux placements dans des actifs qui peuvent être efficacement convertis en trésorerie dans une conjoncture normale ou fragilisée. La SAO maintient un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être vendus ou financés de manière sécuritaire pour la protéger contre toute interruption imprévue des rentrées de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des placements productifs d'intérêts s'établissait à 39 168 \$ (32 813 \$ au 31 décembre 2013). De plus, la SAO a une position nette en actions de sociétés ouvertes d'une valeur de 8 299 \$ (8 896 \$ au 31 décembre 2013) qui sont cotées sur de grandes bourses de valeurs reconnues. Ces titres peuvent être réalisés et convertis en trésorerie rapidement.

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la capacité d'OMERS Finance Trust (« OFT ») de couvrir l'émission de son papier commercial. OFT est autorisée à émettre jusqu'à 3 100 \$ en papier commercial pour aider à financer ses futures occasions de placements et dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 2 325 \$ obtenue auprès d'un consortium bancaire afin de sécuriser le programme de papier commercial.

NOTE 4

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, en accroissant ou en diminuant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à reproduire des placements de façon synthétique.

Contrats dérivés

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés de gré à gré selon lesquels deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie. Les types de swaps conclus par la SAO sont les suivants :

- Swaps sur taux d'intérêt – Ententes contractuelles visant à échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.
- Swaps sur actions – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swaps sur obligations – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'une obligation ou d'un indice obligataire contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.
- Swaps sur marchandises – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'un indice de marchandises contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.
- Swaps sur défaillance – Ententes contractuelles qui transfèrent le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent découlant d'un incident de crédit établi, par exemple une défaillance ou une faillite.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des ententes contractuelles entre des contreparties, qui consistent à acheter ou à vendre une quantité déterminée d'une devise, d'une marchandise, d'un instrument productif d'intérêts ou d'un indice à un prix convenu ou à une date future établie d'avance.

La SAO a recours aux types de contrats à terme de gré à gré suivants :

- Contrats à terme sur obligations – Ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats de change à terme – Ententes contractuelles visant à échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future établie d'avance.

Les contrats à terme standardisés sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La SAO a recours aux types de contrats à terme standardisés suivants :

- Contrats à terme standardisés sur indice boursier – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice boursier donné à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur marchandises – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice de marchandises donné à un prix convenu et à une date future établie d'avance.

Options

Les options sont des ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise, d'une marchandise, d'un instrument productif d'intérêts ou d'un indice à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit. Les options se négocient sur les marchés boursiers ou hors cote.

- Swaptions – Ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure ou de résilier un contrat de swap à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit.

Risque de marché

Les instruments dérivés sont assujettis au risque de marché. Celui-ci découle du risque de variation défavorable de la valeur des instruments dérivés en raison de modifications des variables de marché sous-jacents. Ces dernières peuvent comprendre les niveaux absolus et relatifs des taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et des marchandises, et leur volatilité implicites. Le risque du marché, y compris les instruments dérivés, est expliqué à la note 3.

Risque de crédit

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit en cas de non-exécution des engagements contractuels par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit lié à ces instruments représente généralement un montant peu élevé par rapport au montant notionnel de l'instrument dérivé. Afin d'atténuer ce risque, la SAO :

- ne traite qu'avec des contreparties très bien cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation, corroborée par une agence de notation reconnue, est d'au moins « A »;
- obtient des paiements périodiques par anticipation équivalant à la juste valeur des contrats.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la clôture de l'exercice si les contreparties n'honoraient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés correspond au coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la clôture de l'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant sur une base quotidienne.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et le risque de crédit connexe :

31 décembre	2014						2013	
	Valeur notionnelle ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾		Valeur notionnelle ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾			
		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif		
Contrats sur taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	2 266 \$	16 \$	(17) \$	8 313 \$	12 \$	(39) \$		
Swaptions vendues	4 530	-	(14)	2 501	-	(13)		
Swaptions achetées	3 314	9	-	2 350	24	-		
Contrats à terme sur obligations – position acheteur	9 510	7	-	255	2	-		
Contrats à terme sur obligations – position vendeur	7 631	-	(8)	1 691	-	-		
Options sur obligations vendues	3 390	-	(1)	39 475	-	(2)		
Options sur obligations achetées	1 690	-	-	32 216	5	-		
		<u>32</u>	<u>(40)</u>		<u>43</u>	<u>(54)</u>		
Contrats sur actions								
Contrats à terme standardisés sur indice boursier – position acheteur	10 595	46	(43)	11 008	52	(1)		
Contrats à terme standardisés sur indice boursier – position vendeur	202	-	-	61	-	-		
Swaps sur indice boursier	295	8	-	554	10	(1)		
Swaps d'actions	25	1	-	-	-	-		
Options sur actions vendues		-	-	954	-	(8)		
Options sur actions achetées		-	-	944	11	-		
		<u>55</u>	<u>(43)</u>		<u>73</u>	<u>(10)</u>		
Contrats sur marchandises								
Contrats à terme sur marchandises – position acheteur	5 642	-	(178)	3 895	6	(14)		
Contrats à terme sur marchandises – position vendeur	133	-	-	-	-	-		
		<u>-</u>	<u>(178)</u>		<u>6</u>	<u>(14)</u>		
Contrats sur défaillance								
Swaps sur défaillance achetés	4 116	5	(48)	4 126	6	(69)		
Swaps sur défaillance vendus	5 047	87	(8)	5 960	109	(11)		
Swaptions vendues	512	-	-	6 641	-	(4)		
Swaptions achetées	405	1	-	5 358	9	-		
		<u>93</u>	<u>(56)</u>		<u>124</u>	<u>(84)</u>		
Contrats de change								
Options sur devises vendues	1 388	-	(6)	474	-	(5)		
Options sur devises achetées	152	6	-	771	18	-		
Contrats à terme sur devises – position acheteur	29	-	-	-	-	-		
Contrats à terme sur devises – position vendeur	221	1	-	-	-	-		
Contrats de change à terme	36 783	282	(340)	26 795	41	(628)		
		<u>289</u>	<u>(346)</u>		<u>59</u>	<u>(633)</u>		
Total		469 \$	(663) \$		305 \$	(795) \$		

- i) La valeur notionnelle représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie; elle n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers consolidés. Les montants notionnels n'indiquent pas nécessairement les montants de flux de trésorerie futurs ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés; ils n'indiquent donc pas nécessairement l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché.
- ii) La juste valeur représente les gains ou les pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont constatés à l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont comptabilisés dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont comptabilisés dans les montants à payer sur les opérations en cours.
- iii) La juste valeur des contrats dérivés comptabilisés en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

La durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur notionnelle est la suivante :

31 décembre	2014				2013			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	30 055 \$	1 753 \$	523 \$	32 331 \$	77 842 \$	7 600 \$	1 358 \$	86 800 \$
Contrats sur actions	11 114	3		11 117	13 468	54		13 522
Contrats sur marchandises	5 775			5 775	3 895			3 895
Contrats sur défaillance	1 057	8 321	702	10 080	11 999	9 690	396	22 085
Contrats de change	38 573			38 573	27 830	210		28 040
	86 574 \$	10 077 \$	1 225 \$	97 876 \$	135 034 \$	17 554 \$	1 754 \$	154 342 \$

La durée jusqu'à l'échéance d'après la juste valeur est la suivante :

31 décembre	2014				2013			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	(9) \$	2 \$	(1) \$	(8) \$	13 \$	(28) \$	4 \$	(11) \$
Contrats sur actions	12			12	62	1		63
Contrats sur marchandises	(178)			(178)	(8)			(8)
Contrats sur défaillance	(3)	31	9	37	76	(37)	1	40
Contrats de change	(57)			(57)	(578)	4		(574)
	(235) \$	33 \$	8 \$	(194) \$	(435) \$	(60) \$	5 \$	(490) \$

NOTE 5

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements se détaillent comme suit :

31 décembre	2014	2013
Dettes a)	11 903 \$	8 942 \$
Montants à payer aux termes du programme de prêt de titres b)	-	43
Titres vendus à découvert	3 733	3 717
Titres vendus conformément à des pensions sur titres	2 218	2 047
Montants à payer et autres éléments de passif	1 004	855
Total	18 858 \$	15 604 \$

a) La dette comprend ce qui suit :

31 décembre	2014			2013		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Oxford Properties Group						
Dettes non garanties ⁱ⁾	882 \$	879 \$	1,41 %	863 \$	863 \$	1,65 %
Dettes garanties ⁱⁱ⁾	5 650	5 466	2,87 %	3 761	3 728	3,63 %
Déventures ORC, série 1 ⁱⁱⁱ⁾	611	591	1,94 %	595	593	2,71 %
Déventures ORC, série 2 ^{iv)}	520	500	2,84 %	475	500	3,99 %
Déventures ORC, série 3 ^{v)}	313	300	2,34 %	297	300	3,34 %
Déventures ORC, série 4 ^{vi)}	309	300	2,47 %			
Déventures ORC, série 5 ^{vii)}	253	250	2,25 %			
Déventures ORC, série 6 ^{viii)}	323	315	3,02 %			
Déventures, série D ^{ix)}	219	200	1,83 %	218	200	2,60 %
Déventures ORCH ^{x)}	177	170	1,49 %	183	170	1,81 %
Déventures ORCH Two ^{xi)}				183	180	1,46 %
	9 257	8 971	2,57 %	6 575	6 534	3,15 %
Borealis Infrastructure						
Dettes garanties ^{xiii)}	269	248	1,45 %	446	435	1,87 %
OMERS Finance Trust						
Papier commercial ^{xiii)}	2 377	2 377	1,18 %	1 921	1 921	1,13 %
Total^{xiv)}	11 903 \$	11 596 \$	2,27 %	8 942 \$	8 890 \$	2,66 %

i) Comprend des marges de crédit d'exploitation et des facilités de crédit non renouvelables venant à échéance en 2015 et portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 3,02 %.

ii) Comprend des emprunts hypothécaires et d'autres dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

iii) Déventures OMERS Realty Corporation, série 1, à 2,498 % émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2018.

iv) Déventures OMERS Realty Corporation, série 2, à 3,358 % émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2023.

v) Déventures OMERS Realty Corporation, série 3, à 3,203 % émises le 25 juillet 2013 et échéant le 24 juillet 2020.

vi) Déventures OMERS Realty Corporation, série 4, à 2,971 % émises le 2 avril 2014 et échéant le 5 avril 2021.

vii) Déventures OMERS Realty Corporation, série 5, à 2,473 % émises le 12 novembre 2014 et échéant le 12 novembre 2019.

viii) Déventures OMERS Realty Corporation, série 6, à 3,328 % émises le 12 novembre 2014 et échéant le 12 novembre 2024.

ix) Déventures OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.

x) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.

xi) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 % émises le 5 mai 2009 et échues le 5 mai 2014.

xii) Comprend des dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2015, chaque titre de créance étant garanti par un actif d'infrastructure déterminé.

xiii) Le programme de papier commercial d'OFT est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 \$. Le papier commercial en circulation arrivera à échéance entre le 2 janvier 2015 et le 30 mars 2015, et porte intérêt à des taux variant de 1,16 % à 1,20 %. OFT dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 2 325 \$ obtenue auprès d'un consortium bancaire afin de sécuriser le programme de papier commercial.

xiv) Les remboursements de capital et d'intérêts non actualisés exigibles prévus pour chacun des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se présentent comme suit :

31 décembre	2014
2015	4 292 \$
2016	1 262
2017	1 442
2018	1 571
2019	859
Par la suite	4 009
	13 435 \$

31 décembre	2013
2014	2 930 \$
2015	1 715
2016	1 131
2017	835
2018	1 341
Par la suite	1 973
	9 925 \$

b) La SAO vend des titres en vertu de pensions sur titres afin d'avoir accès à des liquidités en vendant des titres et en recevant une contrepartie en trésorerie. Au moment de la vente, la SAO s'engage à racheter de l'autre partie à la convention des titres équivalant à ceux qui ont été vendus à une date prédéterminée et à un prix de rachat convenu. La SAO conserve le risque financier lié aux fluctuations de la valeur des titres vendus ainsi que tout revenu tiré des titres vendus. Les pensions sur titres sont signées en vertu de conventions-cadres avec des contreparties approuvées. Des dispositions permettent à la SAO de liquider immédiatement une pension sur titres à vue. La SAO peut négocier la résiliation anticipée d'une pension sur titres à terme avec le consentement des contreparties.

NOTE 6

Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles

Aux termes d'ententes contractuelles, la SAO investit des fonds pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund (collectivement, les « caisses administrées »). La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à recouvrer ses frais d'administration de ces caisses.

La SAO, par l'intermédiaire de sa filiale OMERS Investment Management (« OIM »), conclut des accords de placement (les « accords de rendement d'OMERS ») qui donnent aux clients admissibles la possibilité de bénéficier, en tout ou en partie, du rendement de placement annuel du régime principal. Parmi les clients admissibles se trouvent des régimes de retraite des secteurs public et privé du Canada, des sociétés, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Le montant à payer aux caisses administrées est rajusté pour tenir compte du revenu ou de la perte, selon leur quote-part du rendement du régime. Les accords de rendement d'OMERS sont rajustés pour tenir compte du revenu ou de la perte sur la base d'une entente contractuelle qui prévoit un rendement sur les placements égal, en tout ou en partie, au rendement du régime principal.

Les montants à payer aux termes d'ententes contractuelles se détaillent comme suit :

31 décembre	2014	2013
Caisses administrées	1 049 \$	957 \$
Accords de rendement d'OMERS	1 348	567
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	2 397 \$	1 524 \$

NOTE 7

Régime de retraite principal d'OMERS

Voici un récapitulatif des états financiers du régime principal :

État de la situation financière

31 décembre	2014	2013
Actif net disponible pour le service des prestations		
Placements	92 822 \$	81 999 \$
Autres actifs détenus sous forme de placements	425	401
Dérivés et opérations en cours	617	343
Cotisations à recevoir	292	285
Autres éléments d'actif	60	51
Passifs relatifs aux placements	(18 858)	(15 604)
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(2 397)	(1 524)
Dérivés et opérations en cours	(824)	(859)
Autres éléments de passif	(160)	(112)
Actif net disponible pour le service des prestations	71 977	64 980
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Élément prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	76 924	73 004
Déficit		
Déficit de capitalisation	(7 078)	(8 641)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	1 771	341
	(5 307)	(8 300)
Élément cotisations facultatives supplémentaires – obligation au titre des prestations de retraite	360	276
Total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit du régime principal	71 977	64 980

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre	2014	2013
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	6 467 \$	3 625 \$
Cotisations (note 11)	3 665	3 623
Prestations (note 12)	(3 055)	(2 901)
Frais d'administration des régimes de retraite	(80)	(56)
Total de l'augmentation	6 997	4 291
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	64 980	60 689
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	71 977 \$	64 980 \$

Valeur actuarielle de l'actif net de l'élément prestations déterminées

L'évaluation actuarielle du régime principal a été effectuée par Towers Watson Canada Inc. En vertu de la LRR, un rapport d'évaluation actuarielle préparé par un cabinet d'actuariat externe indépendant doit être déposé auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. Le rapport d'évaluation du régime principal a été déposé la dernière fois le 31 décembre 2013, à la clôture de l'exercice, et devra être déposé au plus tard à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2016.

La valeur actuarielle de l'actif net du régime principal est établie de façon à ce que le rendement net des placements qui est supérieur ou inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de l'exercice, soit 6,50 % en 2014 (6,50 % en 2013), soit constaté sur 5 ans pour lisser les variations de la valeur marchande de l'actif net. Pour 2014, 1 773 \$ ont été crédités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements avait été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par comparaison, 273 \$ avaient été débités en 2013 à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2014, le régime principal a un montant de 1 771 \$ dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle correspondant au rendement net non constaté supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme (montant de 341 \$ correspondant au rendement net non constaté supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2013).

La variation du rajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Intérêt prévu sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁱ⁾	22 \$	86 \$
Rendements de l'exercice écoulé supérieurs (inférieurs) au taux de capitalisation ⁱ⁾	1 773	(273)
Rendements des exercices précédents supérieurs (inférieurs) au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	(365)	(793)
Augmentation (diminution) du rajustement de la valeur actuarielle	1 430	(980)
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	341	1 321
Rajustement de la valeur actuarielle à la clôture de l'exercice	1 771 \$	341 \$

i) Sur la base du taux de capitalisation en vigueur pendant l'exercice, soit 6,50 % en 2014 (6,50 % en 2013).

La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements selon leur année initiale d'établissement et les montants qui seront constatés de 2015 à la fin de 2018, après application de l'hypothèse de rendement à long terme, se présentent comme suit :

Année initiale	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2014 ⁱ⁾	Rendements des placements non constatés à constater en :				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2013 ⁱ⁾
		2015	2016	2017	2018	
2010	- \$					548 \$
2011	(509)	(543)				(957)
2012	726	387	412			1 023
2013	(219)	(78)	(83)	(88)		(273)
2014	1 773	473	503	536	570	-
	1 771 \$	239 \$	832 \$	448 \$	570 \$	341 \$

i) Pour chaque année initiale, les montants de rajustement de la valeur actuarielle sont revus annuellement à la hausse selon l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période de lissage de cinq ans.

Obligations de l'élément prestations déterminées au titre des prestations de retraite constituées

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées correspond à la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations de retraite du régime principal jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. Puisque le régime principal évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur réelle des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations au prorata des services est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Voici les principales hypothèses économiques et actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime principal au 31 décembre :

Hypothèses actuarielles	2014	2013
Taux d'inflation présumé	2,25 %	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime principal	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,50 %

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite aux participants et à leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution des résultats du régime principal et des attentes relatives aux tendances futures. Selon l'opinion des actuaires externes de la SAO, les hypothèses adoptées permettent d'évaluer de façon appropriée l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime principal.

En 2014, une étude technique a été réalisée conformément à la politique de financement du régime principal. Par conséquent, les hypothèses et méthodes actuarielles ont été révisées pour tenir compte des résultats réels d'OMERS et des tendances futures attendues. Les hypothèses mises à jour incluent le taux de mortalité, le taux réel des variations des gains ouvrant droit à pension et le taux de départ à la retraite. L'hypothèse concernant le taux de départ à la retraite continue d'être fondée sur une échelle reposant sur l'âge et rend maintenant compte de la possibilité d'un départ à la retraite survenant après l'âge normal de la retraite. L'hypothèse concernant le taux de mortalité continue de reposer sur l'expérience passée du régime principal et tient compte d'une projection liée à une plus grande amélioration au chapitre de la mortalité au cours des années à venir. La méthode d'évaluation actuarielle a également été clarifiée afin de mieux aligner le moment de la comptabilisation des coûts avec les prestations constituées.

L'augmentation présumée du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation supérieure au taux d'inflation présumé) est fonction de l'âge actuel des participants. Ce taux d'augmentation a été mis à jour en 2014 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2014				2013			
	ANR 60 ⁱ⁾		ANR 65 ⁱ⁾		ANR 60 ⁱ⁾		ANR 65 ⁱ⁾	
	Avant 2019	Après 2018	Avant 2019	Après 2018	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation présumée des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,40 %	1,80 %	0,80 %	1,20 %	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux d'inflation présumé plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,65 %	4,05 %	3,05 %	3,45 %	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %

i) Âge normal de la retraite de 60 et de 65 ans, respectivement.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2014 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime principal jusqu'au 1^{er} décembre 2014, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2015, ainsi que les ajustements des gains estimatifs ouvrant droit à pension et des années de service décomptées en 2014.

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime principal par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées se présente comme suit :

31 décembre	2014	2013
Juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour le service des prestations	71 977 \$	64 980 \$
Moins l'actif net des cotisations facultatives supplémentaires	360	276
Actif net des prestations déterminées disponible pour le service des prestations	71 617	64 704
Rajustement de la valeur actuarielle	(1 771)	(341)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	69 846	64 363
Moins l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	76 924	73 004
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(7 078)	(8 641)
Contrepassation du rajustement de la valeur actuarielle	1 771	341
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(5 307) \$	(8 300) \$

Étant donné que le régime principal offre une protection contre l'inflation, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime principal qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation de 50 points de base des hypothèses suivantes (les autres hypothèses restant par ailleurs identiques) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

Diminution/augmentation de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	
31 décembre	2014	2013
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+ 1 500	-/+ 1 600
Rendement réel de l'actif du régime principal et taux d'actualisation	+/- 5 900	+/- 5 800

NOTE 8

Convention de retraite

Comme la CR n'est pas un régime de pension agréé, l'ARC perçoit un impôt remboursable de 50 % sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur le revenu de placement reçu et sur les gains de placement réalisés. L'impôt remboursable, qui est détenu par l'ARC et sur lequel la CR ne gagne aucun revenu de placement, est remboursé à raison de un dollar pour deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées.

Les prestations de retraite fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de la comptabilisation au décaissement modifiée afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % qui, selon la LIR, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure et sont actuellement payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport à un seuil de gains défini, soit 157 625 \$ en 2014 (156 794 \$ en 2013). Ce seuil de gains est géré et surveillé activement de sorte qu'il est prévu que les cotisations futures à la CR, ainsi que la caisse de CR existante et les gains de placement futurs, suffiront à procurer les versements de prestations projetés sur une période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation annuelle. Les prestations en excédent du montant maximum payable par le régime en vertu de la LIR sont versées à même la CR.

Voici un récapitulatif des états financiers de la CR :

État de la situation financière

31 décembre	2014	2013
Actif net disponible pour le service des prestations		
Placements	66 \$	54 \$
Autres éléments d'actif	52	47
Cotisations à recevoir	2	1
Autres éléments de passif	(1)	(1)
Actif net disponible pour le service des prestations	119	101
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	619 \$	614 \$
Déficit	(500)	(513)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	119 \$	101 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Revenu net de placement	9 \$	12 \$
Cotisations (note 11)	21	21
Prestations (note 12)	(11)	(9)
Frais d'administration	(1)	(1)
Total de l'augmentation	18	23
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	101	78
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	119 \$	101 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime principal, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2014 était de 3,25 % (3,25 % en 2013), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du taux présumé (les autres hypothèses restant par ailleurs identiques), avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 %, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de plus ou moins 30 \$ (plus ou moins 30 \$ en 2013).

NOTE 9

Revenu net (perte nette) de placement

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations nominales et indexées sur l'inflation, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu (la perte) de placement des caisses par catégorie d'actifs s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2014				
	Revenu de placement ^{(i) (ii)}	Gain net (perte nette) sur les actifs détenus sous forme de placements, les passifs relatifs aux placements et les dérivés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 13)	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	187 \$	151 \$	338 \$		
Obligations nominales et débentures	18	360	378		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	57	19	76		
	<u>262</u>	<u>530</u>	<u>792</u>		
Obligations indexées sur l'inflation	270	2 682	2 952		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	2	299	301		
Actions étrangères	58	(20)	38		
	<u>60</u>	<u>279</u>	<u>339</u>		
Total des placements sur les marchés publics	<u>592</u>	<u>3 491</u>	<u>4 083</u>	<u>(134)</u>	<u>3 949</u>
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	52	(36)	16		
Actions étrangères	109	740	849		
Total des placements dans des actions de sociétés fermées	<u>161</u>	<u>704</u>	<u>865</u>	<u>(156)</u>	<u>709</u>
Placements en infrastructure	1 313	(82)	1 231	(84)	1 147
Placements en biens immobiliers^(iv)	532	371	903	(10)	893
	<u>2 598 \$</u>	<u>4 484 \$</u>	<u>7 082 \$</u>	<u>(384) \$</u>	<u>6 698</u>
Revenu crédité en vertu d'ententes contractuelles					(222)
Revenu net de placement					<u>6 476 \$</u>

	Revenu de placement ^{(i) (ii)}	Gain net (perte nette) sur les actifs détenus sous forme de placements, les passifs relatifs aux placements et les dérivés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 13)	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	93 \$	6 \$	99 \$		
Obligations nominales et débentures	82	187	269		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	85	5	90		
	260	198	458		
Obligations indexées sur l'inflation	155	(1 435)	(1 280)		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	15	(111)	(96)		
Actions étrangères	99	989	1 088		
	114	878	992		
Total des placements sur les marchés publics	529	(359)	170	(107)	63
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	129	750	879		
Actions étrangères	105	603	708		
Total des placements dans des actions de sociétés fermées	234	1 353	1 587	(81)	1 506
Placements en infrastructure	920	131	1 051	(67)	984
Placements en biens immobiliers ^(iv)	542	650	1 192	(11)	1 181
	2 225 \$	1 775 \$	4 000 \$	(266) \$	3 734
Revenu crédité en vertu d'ententes contractuelles					(97)
Revenu net de placement					3 637 \$

- i) Le revenu de placement comprend les intérêts, les dividendes et le revenu d'exploitation des biens immobiliers à recevoir ou reçus, déduction faite des intérêts débiteurs sur le passif engagé dans des opérations liées aux placements. Le revenu de placement est présenté déduction faite des honoraires liés au rendement du gestionnaire externe et des honoraires de gestion des fonds mis en commun de 60 \$ (60 \$ au 31 décembre 2013).
- ii) Les intérêts sur les opérations liées aux placements comprennent les intérêts sur le passif de placement en biens immobiliers de 272 \$ (229 \$ au 31 décembre 2013) et les intérêts sur le passif de placement en infrastructure de 24 \$ (43 \$ au 31 décembre 2013).
- iii) Comprend le gain net réalisé de 1 420 \$ (2 205 \$ au 31 décembre 2013), déduction faite de coûts de transaction et de continuation de 108 \$ (113 \$ au 31 décembre 2013).
- iv) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais d'exploitation d'Oxford Properties Group (déduction faite du revenu de gestion des biens immobiliers) de 33 \$ (35 \$ au 31 décembre 2013). Les frais d'audit ont totalisé 2,7 \$ (2,6 \$ au 31 décembre 2013).

Le revenu net (la perte nette) de placement des caisses par entité de placement s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 décembre						2014
	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infra-structure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	3 922 \$	- \$	- \$	27 \$	- \$	3 949 \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	840	-	-	(131)	709
Placements en infrastructure	-	-	1 289	-	(142)	1 147
Placements en biens immobiliers	-	-	-	893	-	893
Revenu net de placement ⁽ⁱ⁾	3 922 \$	840 \$	1 289 \$	920 \$	(273) \$	6 698 \$

Exercice clos le 31 décembre						2013
	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infra- structure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	7 \$	- \$	- \$	56 \$	- \$	63 \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	1 328	-	-	178	1 506
Placements en infrastructure	-	-	1 004	-	(20)	984
Placements en biens immobiliers	-	-	-	1 181	-	1 181
Revenu net de placement ⁱ⁾	7 \$	1 328 \$	1 004 \$	1 237 \$	158 \$	3 734 \$

i) Avant le revenu (la perte) crédité en vertu d'ententes contractuelles.

Le tableau suivant présente le revenu d'exploitation des biens immobiliers des caisses :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Revenus		
Revenus de location immobilière	1 895 \$	1 774 \$
Revenus de placement et autres	30	35
Total des revenus	1 925	1 809
Charges		
Charges d'exploitation liées aux immeubles	(1 056)	(960)
Frais généraux et frais d'administration	(37)	(39)
Charge d'intérêts et autres charges	(287)	(246)
Total des charges	(1 380) \$	(1 245) \$
Revenu de placement des biens immobiliers	545 \$	564 \$
Gain net de placement sur les actifs détenus sous forme de placements, les passifs relatifs aux placements et les dérivés	447	729
Coûts de transaction	(72)	(56)
Revenu net de placement des biens immobiliers	920 \$	1 237 \$

NOTE 10

Rendement des placements

Le calcul du rendement des placements de la SAO est fondé sur une formule de taux de rendement pondéré dans le temps conformément aux méthodes standards utilisées dans le secteur, selon les principes suivants :

- Le calcul du rendement de chaque entité de placement correspond au pourcentage du revenu de l'entité de placement par rapport à la juste valeur moyenne pondérée de l'actif net de l'entité de placement au cours de la période.
- La juste valeur est déterminée selon les critères énoncés aux notes 2, 3 et 4.
- Le revenu est déterminé selon les critères énoncés aux notes 2 et 9.
- Le rendement du régime de retraite principal d'OMERS comprend les rendements de toutes les entités de placement.

Les rendements proportionnels pour l'exercice clos le 31 décembre sont les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Rendement brut par entité du régime de retraite principal d'OMERSⁱ⁾		
OMERS Capital Markets	11,06 %	0,47 %
OMERS Private Equity	15,99 %	23,55 %
Borealis Infrastructure	13,38 %	12,44 %
Oxford Properties	8,73 %	14,33 %
OMERS Strategic Investments	-9,46 %	9,14 %
Total du régime de retraite principal d'OMERS	10,70 %	6,53 %
Rendement brut de la convention de retraite		
Fonds d'investissement de la CR ⁱⁱ⁾	14,72 %	29,11 %

Les rendements bruts ci-dessus sont les rendements avant l'incidence de la prime de rendement et des honoraires de base des gestionnaires externes et des frais de gestion des placements. Le rendement net du régime principal, après tous les frais de placement, était de 10,04 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (6,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2013).

i) Les rendements des entités de placement et le rendement total du régime principal tiennent compte des résultats des opérations de couverture de change du régime principal avec des contreparties externes.

ii) Exclut le solde d'impôt remboursable de la CR auprès de l'ARC. Au 31 décembre 2014, le taux de rendement de la CR était, en tenant compte du solde d'impôt remboursable de la CR, de 7,83 % (13,94 % au 31 décembre 2013).

NOTE 11

Cotisations

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Cotisations requises au titre des services rendus au cours de l'exercice ⁱ⁾		
Employeurs	1 757	1 717
Participants	1 758	1 717
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	31	31
Cotisations des participants au titre des services passés ⁱⁱ⁾	65	70
Cotisations des employeurs au titre des services passés ⁱⁱ⁾	11	9
Prestations du programme CFS	64	100
Total des cotisations reçuesⁱⁱⁱ⁾	3 686 \$	3 644 \$

i) Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 65 ans, le taux de cotisation en 2014 était de 9,0 % (9,0 % en 2013) de la rémunération jusqu'à 52 500 \$ (51 100 \$ en 2013) et de 14,6 % (14,6 % en 2013) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 60 ans, le taux de cotisation en 2014 était de 9,3 % (9,3 % en 2013) de la rémunération jusqu'à 52 500 \$ (51 100 \$ en 2013) et de 15,9 % (15,9 % en 2013) de la rémunération en excédent de ce seuil.

ii) Les cotisations au titre des services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge normal de la retraite et aux transferts en provenance d'autres régimes de retraite.

iii) Tient compte des cotisations de la CR s'élevant à 21 \$ (21 \$ en 2013).

iv) OMERS, qui regroupe 974 employeurs, a mis en place un processus de rapprochement approprié qui fait le lien entre les cotisations de chaque employeur et les cotisations de chaque participant. Ce processus détaillé a comme objectif de s'assurer que les cotisations sont conformes aux renseignements sur les participants que fournissent les employeurs.

NOTE 12

Prestations

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Prestations de retraite	2 589 \$	2 410 \$
Prestations d'invalidité	27	27
Transferts vers d'autres régimes agréés	231	207
Prestations de décès	78	114
Paiements de valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	130	146
Prestations du programme CFS	11	6
Total des prestations payéesⁱ⁾	3 066 \$	2 910 \$

i) Tient compte des prestations payées par la CR de 11 \$ (9 \$ en 2013).

NOTE 13

Frais d'administration des régimes de retraite et frais de gestion des placements

a) Frais d'administration des régimes de retraiteⁱ⁾

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	51 \$	37 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	13	3
Locaux et matériel	3	3
Services professionnels ⁱⁱ⁾	9	8
Déplacements et communication	5	6
Total des frais d'administration des régimes de retraite	81 \$	57 \$

b) Frais de gestion des placementsⁱ⁾

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	263 \$	171 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	19	19
Locaux et matériel	17	12
Services professionnels ⁱⁱ⁾	23	24
Déplacements et communication	19	17
Services de gestion des placements ⁱⁱⁱ⁾	40	23
Autres	3	-
Total des frais de gestion des placements	384 \$	266 \$

i) Comprend l'imputation des charges générales.

ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 0,8 \$ (0,8 \$ au 31 décembre 2013) et les honoraires d'audit externe de 1,2 \$ (1,2 \$ au 31 décembre 2013).

iii) Comprend les frais de gestion externe et les droits de garde, déduction faite des honoraires de gestion d'actions de sociétés fermées gagnés sur les placements du portefeuille, qui s'élevaient à 14 \$ (15 \$ au 31 décembre 2013).

NOTE 14

Information sur les apparentés

La SAO gère ses activités liées aux biens immobiliers, à l'infrastructure et aux actions de sociétés fermées par l'entremise des entités de placement de la SAO, tel qu'il est expliqué à la note 1, et détient des placements par l'entremise d'un réseau de structures de placement ou de filiales établies conformément à la Loi sur OMERS, à la LRR, à la LIR et aux autres lois statutaires, réglementaires et fiscales qui régissent la SAO.

Les apparentés de la SAO comprennent 974 employeurs dont les employés sont des participants au régime principal, la SP, les principaux dirigeants (défini ci-dessous) et les placements dans lesquels la SAO possède une participation donnant le contrôle. Les transactions avec des apparentés comprennent ce qui suit :

- La SAO, par l'entremise d'Oxford Properties Group, a payé aux employeurs municipaux des impôts fonciers de 150 \$ (150 \$ au 31 décembre 2013) et aux employeurs du secteur des services publics des frais de services publics de 28 \$ (34 \$ au 31 décembre 2013). Les montants d'impôts fonciers payés, qui étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque employeur municipal, étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée. Les paiements de services publics versés aux organismes de services publics qui font partie des employeurs de la SAO sont basés sur une utilisation et des taux normaux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée.
- La SAO, par l'entremise d'Oxford Properties Group, a tiré des revenus de location de 6 \$ provenant d'entités émettrices (6 \$ au 31 décembre 2013) et a eu recours aux services d'entités émettrices pour une valeur de 11 \$ (13 \$ au 31 décembre 2013). Les montants comptabilisés au titre des revenus de location gagnés et des services achetés, qui étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque entité, étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de la SAO et les hauts dirigeants ayant la responsabilité de planifier et de diriger les activités de la SAO.

(en millions de dollars) Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Salaires, avantages sociaux à court terme et indemnités de cessation d'emploi ⁱ⁾	16 \$	13 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	10	6
	<u>27 \$</u>	<u>20 \$</u>

i) Indemnités de cessation d'emploi de 1,8 \$.

En dehors de ce qui précède, la SAO n'a eu aucune autre transaction avec les principaux dirigeants au cours de l'exercice.

NOTE 15

Capital

La SAO définit son capital comme étant la capitalisation (l'excédent (le déficit)) de chacun des régimes de retraite d'OMERS. La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS est expliquée aux notes 7 et 8.

La SAO a comme objectif de garantir que l'élément prestations déterminées du régime principal est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif et une politique de gestion du risque conçues pour permettre au régime principal d'atteindre, voire dépasser, les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des politiques et des procédures de placement (*Statement of Investment Policies and Procedures*, ou le « SIP&P ») du régime principal approuvé par le conseil de la SAO. En tant qu'administrateur du régime principal, la SAO a adopté un SIP&P qui définit les objectifs, lignes directrices et repères de placement servant à investir l'actif du régime principal, les catégories de placements autorisées, la diversification de l'actif réparti et les attentes à l'égard des taux de rendement. Le SIP&P a été établi en 1989 et les dernières modifications datent du 12 décembre 2014. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

La SAO s'attend à ce que la répartition stratégique actuelle de l'actif à long terme permette au régime principal de générer un taux de rendement réel annuel moyen supérieur au rendement réel minimal requis. Au 31 décembre 2014, le taux de rendement moyen annualisé sur cinq ans des placements du régime principal (déduction faite des frais de gestion des placements) a atteint 7,85 % (7,85 % au 31 décembre 2013).

Le SIP&P dicte les fourchettes et les cibles de répartition de l'actif. La répartition cible est de 53 % de placements sur les marchés publics et de 47 % de placements sur les marchés non publics. Au 31 décembre 2014, l'actif était réparti conformément aux fourchettes établies, à savoir 58,2 % de placements sur les marchés publics, et 41,8 % de placements sur les marchés non publics.

Les placements de la CR reposent sur une composition de l'actif et un SIP&P différents de ceux du régime principal. Le SIP&P de la CR a été établi en 2007 et les dernières modifications remontent au 12 décembre 2014. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément CFS du régime principal est basée sur les CFS, déduction faite des retraits et des frais d'administration, auxquelles est ajouté le taux de rendement net de placement de l'élément prestations déterminées du régime principal et, à ce titre, elle n'a pas de surplus ni de déficit. Le régime complémentaire n'a ni participants, ni actif net, ni obligation au titre des prestations de retraite constituées. La dernière mise à jour du SIP&P du régime complémentaire remonte au 12 décembre 2014. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

NOTE 16

Garanties, engagements et éventualités

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties concernant le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des placements en biens immobiliers, des placements directs en actions de sociétés fermées et des contrats de société en commandite. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2014, ces engagements futurs totalisaient 2,2 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2013). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement était de 1 156 \$ au 31 décembre 2014 (1 213 \$ au 31 décembre 2013). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

Dans le cours normal des activités, la SAO indemnise ses administrateurs, dirigeants et employés, ses entités de placement et certaines autres personnes relativement aux poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces personnes ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO peut être tenue d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités, comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2014, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire, mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

Survol des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽ⁱⁱ⁾	2009	2008	2007	2006	2005
Actif net disponible pour le service des prestations 31 décembre										
Marchés publics	47 467	41 709	37 472	32 154	34 123	31 336	28 763	43 291	43 533	39 338
Actions de sociétés fermées	8 767	9 208	7 465	7 753	6 633	5 048	4 162	3 608	2 951	2 391
Infrastructure	14 401	13 533	11 572	9 635	9 593	12 195	12 140	8 412	5 585	3 719
Biens immobiliers	22 253	17 603	15 846	14 516	12 599	11 975	12 037	10 904	8 541	6 180
	92 888	82 053	72 355	64 058	62 948	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628
Autres actifs détenus sous forme de placements	1 042	744	853	707	645	1 173	1 366	1 001	699	765
Passifs relatifs aux placements	(19 682)	(16 463)	(11 741)	(9 063)	(9 628)	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)
Actif net détenu sous forme de placements	74 248	66 334	61 467	55 702	53 965	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621
Actifs (passifs) non liés aux placements										
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(2 397)	(1 524)	(905)	(828)	(809)	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)
Autres éléments d'actif	245	271	205	209	193	177	155	129	125	83
Actif net disponible pour le service des prestations	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et excédent (déficit) 31 décembre										
Élément prestations déterminées du régime de retraite principal d'OMERS										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	76 924	73 004	69 122	64 548	60 035	54 253	50 080	46 830	44 167	41 123
Excédent (déficit) de capitalisation	(7 078)	(8 641)	(9 924)	(7 290)	(4 467)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	1 771	341	1 321	(2 337)	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567	5 791	2 707
	(5 307)	(8 300)	(8 603)	(9 627)	(6 745)	(6 469)	(6 642)	4 649	3 409	(77)
	71 617	64 704	60 519	54 921	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046
Élément cotisations facultatives supplémentaires										
Obligation au titre des prestations de retraite	360	276	170	94						
Actif net disponible pour le service des prestations	71 977	64 980	60 689	55 015	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046
CR										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées (Déficit)	619	614	555	504	468	486	285	236	172	157
	(500)	(513)	(477)	(436)	(409)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)
Actif net disponible pour le service des prestations	119	101	78	68	59	48	39	37	29	19
Total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et du déficit	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065

(en millions de dollars)	2014	2013	2012	2011	2010 ⁱⁱ⁾	2009	2008	2007	2006	2005
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations										
Exercices clos les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 568 ⁱⁱⁱ⁾	41 065	35 655
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu total de placement ⁱ⁾	7 082	4 000	5 544	1 648	5 735	4 623	(7 910)	4 200	6 803	5 767
Frais de gestion des placements ⁱ⁾	(384)	(266)	(265)	(264)	(268)	(246)	(227)	(201)	(169)	(160)
	6 698	3 734	5 279	1 384	5 467	4 377	(8 137)	3 999	6 634	5 607
(Revenu) perte crédit en vertu d'ententes contractuelles	(222)	(97)	(79)	(21)	(83)	(67)	124	(61)	(104)	(92)
Revenu net (perte nette) de placement	6 476	3 637	5 200	1 363	5 384	4 310	(8 013)	3 938	6 530	5 515
Variations attribuables aux activités des régimes de retraite										
Cotisations										
Services rendus au cours de l'exercice	3 515	3 434	3 026	2 618	2 227	2 077	1 975	1 840	1 739	1 498
Autres cotisations	171	210	184	195	86	66	73	46	53	36
	3 686	3 644	3 210	2 813	2 313	2 143	2 048	1 886	1 792	1 534
Prestations										
Rentes versées	(2 616)	(2 437)	(2 256)	(2 047)	(1 890)	(1 781)	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(450)	(473)	(414)	(336)	(236)	(269)	(371)	(279)	(252)	(193)
	(3 066)	(2 910)	(2 670)	(2 383)	(2 126)	(2 050)	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)
Frais d'administration des régimes de retraite	(81)	(57)	(56)	(59)	(54)	(48)	(47)	(43)	(38)	(36)
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065
Taux de rendement annuel global										
Exercices clos les 31 décembre										
Éléments prestations déterminées										
du régime de retraite principal d'OMERS										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	10,7 %	6,5 %	10,0 %	3,2 %	12,0 %	10,6 %	(15,3) %	8,7 %	16,4 %	16,0 %
Indice de référence	8,1 %	10,2 %	9,8 %	2,5 %	11,5 %	12,1 %	(13,2) %	5,6 %	13,7 %	13,2 %
Éléments cotisations facultatives supplémentaires										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	10,0 %	6,0 %	9,5 %	2,6 %						
Fonds d'investissement de la CR^{iv)}										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	14,7 %	29,1 %	11,8 %	(2,4) %	8,0 %	11,3 %	(26,1) %	8,7 %	16,4 %	16,0 %
Indice de référence	14,6 %	30,2 %	12,2 %	(2,4) %	10,1 %	16,6 %	(27,3) %	5,6 %	13,7 %	13,2 %

- i) Lors de la préparation des états financiers en 2012, la SAO a reclassé les frais de recherche de placements des « frais de gestion des placements » vers le « revenu total de placement ». Les soldes de 2011 ont été rajustés pour tenir compte de ce reclassement.
- ii) Lors de la préparation des états financiers conformément au chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada* et aux IRFS à compter de 2011, la SAO a rajusté les montants de 2010 (précédemment constatés conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'ICCA*) aux fins de comparaison.
- iii) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte du changement de méthode comptable pour les coûts de transaction.
- iv) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Rapport du comité des ressources humaines du conseil d'administration d'OMERS

Composition du comité en 2014

Richard Faber (président)	David Beatty
Bill Aziz	John Weatherup
Monty Baker	George Cooke (membre d'office)

Le comité des ressources humaines (le « comité des RH ») aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes i) en attirant, en motivant et en retenant, au niveau de la haute direction, des dirigeants qui sont déterminés à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO; ii) en supervisant un solide processus de gestion de la relève pour le poste de président et chef de la direction et iii) en supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Activités du comité des RH au cours de l'exercice 2014 :

- superviser le processus annuel d'évaluation du rendement du chef de la direction;
- faire des recommandations au conseil de la SAO sur la rémunération du chef de la direction;
- dans le cadre du processus de gestion de la relève, examiner les candidatures à la succession du chef de la direction et des membres de l'équipe de haute direction de l'entreprise, y compris la discussion des plans de perfectionnement;
- veiller à la réussite du déroulement du plan de relève pour le poste de chef de la direction, y compris l'annonce de l'entrée en fonction prochaine de Michael Latimer à titre de chef de la direction à partir du 1^{er} avril 2014;
- approuver les primes de rendement accordées et les versements à l'équipe de haute direction de l'entreprise;
- approuver un nouveau régime de rémunération pour tous les cadres supérieurs du siège social (en vigueur le 1^{er} janvier 2015);
- examiner les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour s'assurer que des liens stratégiques et des mesures d'atténuation des risques existent à un niveau adéquat;
- approuver l'information concernant la rémunération qui doit paraître dans les documents publics;
- mettre davantage l'accent sur les questions liées à la gouvernance des RH en produisant des bilans annuels de la gouvernance des RH et des rapports annuels sur l'état des risques, de même que d'autres rapports sur la rémunération.

Conseiller en rémunération indépendant

Le comité des RH a recours aux services d'un conseiller en rémunération indépendant, Global Governance Advisors, afin de recevoir de l'aide et des conseils pour s'acquitter de ses responsabilités. Global Governance Advisors est engagé directement par le comité des RH, qui lui donne des instructions et dont il relève. En 2014, Global Governance Advisors, dont tout le travail est préautorisé par le comité, n'a fourni à l'organisme aucun service n'ayant pas été autorisé par le conseil.

Au cours de 2014, Global Governance Advisors a fourni les services suivants : i) donner un avis indépendant sur la rémunération des hauts dirigeants de l'équipe de direction (principes de la rémunération, gestion du rendement, groupes de comparaison, positionnement concurrentiel de la rémunération et composition de la rémunération); ii) s'assurer que le comité comprenait et accueillait favorablement le régime de rémunération qui s'applique actuellement à l'équipe de direction; iii) aider et conseiller le comité relativement à toute recommandation émanant de la direction; iv) évaluer les propositions soumises en vue des nouveaux cadres de rémunération; v) prêter main-forte pour toute autre demande du comité des RH.

Le comité des RH est le seul à être habilité à approuver le montant des honoraires du conseiller en rémunération indépendant. Les honoraires concernant la rémunération des hauts dirigeants payés à notre conseiller en 2014 reflètent les réunions et les services supplémentaires demandés. Le tableau suivant présente les honoraires payés pour les services fournis au cours des exercices 2014 et 2013 :

Conseiller	Honoraires concernant la rémunération des hauts dirigeants		Tous les autres honoraires	
	2014	2013	2014	2013
Global Governance Advisors	342 701 \$	526 368 \$	Néant	Néant

Composition du comité et réunions

Les membres du comité des RH, qui sont nommés par le conseil de la SAO parmi ses membres, sont indépendants de la direction. Formant un groupe cohésif, ils possèdent des compétences, des connaissances et de l'expérience dans les domaines de la gestion des placements, des rentes de retraite, de l'économie et des politiques publiques, du leadership et de la stratégie concernant les cadres, de la gestion des risques et de la gestion des talents. En 2014, le comité des RH a organisé quatre réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires pour examiner des questions cruciales, conformément à son mandat et à son plan de travail annuel, et pour assurer une transition efficace vers la nouvelle structure organisationnelle sous la gouverne du nouveau chef de la direction. Sur invitation du président du comité des RH, les membres de la direction, y compris le chef de la direction et le conseiller indépendant du comité, Global Governance Advisors, ont assisté aux réunions. Le comité tient à la fin de chacune de ses réunions une séance à huis clos à laquelle la direction ne peut assister.

Bilan de l'exercice 2014

Dans le but de réaliser notre stratégie de croissance globale, nous continuerons à mettre un accent important sur la qualité de nos employés, afin d'assurer que les équipes nécessaires sont en place pour nous permettre de tenir la promesse en matière de retraite. Nos principes de la rémunération totale et notre culture liant la rémunération au rendement, ainsi que notre investissement dans le perfectionnement du leadership sont des éléments importants qui permettent d'assurer notre capacité à attirer, à retenir et à motiver des gens de talent ayant un rendement élevé.

Gestion des gens de talent et de la relève

Le comité des RH est responsable de la supervision de la gestion de la relève et de l'approche globale de perfectionnement de nos dirigeants. Au cours de l'exercice 2014, au terme d'un processus rigoureux et méthodique de planification de la relève qui aura duré 2 ans, Michael Latimer, le successeur promu au poste de président et chef de la direction, est entré en fonction le 1^{er} avril 2014. En juin, M. Latimer a annoncé des changements organisationnels qui seront apportés à l'échelle de la société en appui à la réorientation stratégique prévue.

Notre plan d'entreprise pour les employés continue d'expliquer comment nous mènerons à bien notre programme en matière de talents qui met l'accent sur l'acquisition, la motivation, la rétention, le perfectionnement et le déploiement des gens qui sont chargés de mettre en œuvre notre stratégie. Nous croyons fermement à l'embauche des meilleurs talents, tout en continuant à perfectionner et à promouvoir les talents à l'interne, à tous les échelons.

Nous continuons à nous concentrer sur les programmes de perfectionnement des dirigeants afin d'aider nos dirigeants à mieux comprendre les affaires et la stratégie de croissance d'OMERS, ainsi qu'à bâtir et à renforcer leur capacité en tant que dirigeants. En d'autres mots, il s'agit de mettre en pratique nos principes de leadership en montrant ce que cela signifie d'être un dirigeant à OMERS.

Le conseil de la SAO a travaillé en étroite collaboration avec la direction pour élaborer un processus de gestion de la relève complet, conçu pour assurer qu'OMERS se trouve sur la bonne voie pour l'avenir, avec les dirigeants talentueux qu'il lui faut. De plus, notre solide processus de gestion de la relève, auquel participent des hauts dirigeants dans l'ensemble de l'entreprise, offre un excellent aperçu de nos talents à OMERS, tout en soulignant les forces clés et les secteurs de perfectionnement nécessaires pour notre croissance future.

Risque et rémunération

L'évolution continue de notre approche de rémunération soutient notre stratégie en matière de talents visant à attirer, à motiver, à récompenser et à retenir les meilleurs talents. Nos régimes de rémunération coïncident avec nos objectifs d'affaires tout en nous permettant d'offrir une rémunération concurrentielle qui récompense le rendement et qui se distingue dans l'ensemble des marchés.

Nous gardons la conception de nos régimes simple, tout en nous assurant que les régimes reflètent les meilleurs principes de gouvernance. Afin de tenir compte de l'importance de la gestion des risques dans la conception de nos régimes, nous veillons à ce que la considération des risques soit intégrée tout au long de nos processus de rémunération : de la conception à la détermination des réserves de fin d'exercice, en passant par les primes individuelles. L'objectif est d'atteindre un équilibre entre le risque et la récompense pour que les employés soient alignés sur la stratégie de placement à long terme d'OMERS.

Depuis 2011, tous les examens de régimes de rémunération comprennent une évaluation complète des mesures de risque. Au fur et à mesure que les régimes sont repensés, la correction du risque est effectuée, au besoin, ce qui permet au comité des RH de prendre en considération les risques de manière adéquate dans le cadre de la détermination des primes finales. Ce processus permet d'assurer une évaluation indépendante des risques assumés au cours de l'exercice, par rapport au cadre de gestion des risques d'OMERS, en comparaison à l'exercice précédent, ainsi que l'orientation éventuelle des risques au cours des années à venir.

En outre, afin d'assurer que la rémunération accordée dans le cadre du régime correspond à l'incidence du risque, le conseil peut, à sa discrétion, retenir les primes de rendement afin de tenir compte d'événements importants imprévus ou inhabituels et a aussi la capacité de récupérer toute prime de rendement accordée en cas d'une importante mauvaise présentation des résultats au cours des trois exercices précédents. Afin d'aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des participants au régime et de favoriser la création de la valeur à long terme, une partie considérable de la rémunération totale est reportée et alignée aux mesures de rendement globales au cours de la période de report.

Modifications à la rémunération des principaux dirigeants en 2014

Le conseil d'administration a approuvé un nouveau régime de rémunération totale pour le président et chef de la direction et l'équipe de haute direction, ce qui les rassemble au sein d'un seul régime commun à partir de 2014. Le nouveau régime tient compte de caractéristiques exemplaires de gouvernance. Il veille à un équilibre approprié des mesures afin que les paiements reflètent le rendement des placements, la progression de notre stratégie et l'alignement par rapport aux participants au régime, étant donné un niveau de risque adéquat.

Ce nouveau régime est décrit plus en détail sous les rubriques « Éléments du régime de rémunération des hauts dirigeants » et « Structure du régime de rémunération des hauts dirigeants ».

Rendement de 2014 et rémunération

Pour le calcul de la rémunération de la haute direction, le comité des RH tient compte d'un certain nombre de mesures quantitatives et qualitatives qui font en sorte que le salaire reflète le rendement et qu'il varie en fonction de celui-ci. En 2014, OMERS a réduit le déficit de capitalisation, et le rendement des placements s'est situé dans la tranche supérieure de notre fourchette moyenne prévue. Le rendement de l'ensemble de la caisse (après déduction des frais de placement) s'est établi à 10,0 %, par rapport à un objectif minimum de rendement net de 6,5 % pour appairer l'actif au passif à long terme. Nous avons continué de faire des progrès importants dans le cadre de l'exécution du plan stratégique global quinquennal, notamment les réalisations suivantes : l'augmentation de la proportion des placements d'OMERS qui sont activement gérés à l'interne, l'obtention de capitaux canadiens à travers OMERS Investment Management et le programme de cotisations facultatives supplémentaires, l'obtention de capitaux étrangers supplémentaires à travers Global Strategic Investment Alliance et la poursuite de l'influence exercée sur la réforme de la réglementation pour l'avenir. Le comité pense que les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés reflètent adéquatement le rendement global au cours de l'exercice.

Projections pour 2015 et au-delà

En tant que comité, nous travaillons en vue d'assurer que notre approche envers la rémunération s'harmonise avec les intérêts des participants au régime et les meilleures pratiques qui évoluent. Tandis que nous passons à la prochaine phase de notre stratégie globale et que nous nous tournons vers l'avenir de notre entreprise, nous avons besoin d'un cadre de rémunération qui permettra l'alignement des hauts dirigeants avec la mission de l'entreprise, de sorte à respecter notre promesse en matière de retraite : en récompensant la croissance générée par l'innovation, les placements stratégiques, les acquisitions et le rendement de la caisse. Au cours des exercices écoulés, nous avons entrepris un processus afin d'évaluer et de repenser complètement les régimes de retraite dans le but d'en réduire le nombre et d'en simplifier la structure, d'harmoniser les différents cadres de travail et de mettre l'accent sur la gouvernance et la présentation de l'information financière. En appui aux récents changements organisationnels, le comité des RH a approuvé un nouveau cadre de rémunération pour tous les dirigeants et employés du siège social, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Nous entendons poursuivre l'évaluation de tous les régimes de primes de la société et les harmoniser au besoin afin de favoriser la mobilité des gens de talent et de nous assurer que nos priorités recourent les intérêts des participants aux régimes.

Aucune augmentation salariale n'a été accordée aux employés occupant des postes de dirigeant en 2015. Un budget d'augmentation salariale de 2,6 % a été approuvé à l'échelle de la société, uniquement pour les employés en dessous du niveau de dirigeant.

Conclusion

Nous continuerons à consacrer beaucoup de temps à la gestion des talents et à nous assurer qu'OMERS a les dirigeants et les employés qu'il lui faut pour produire des résultats susceptibles d'ajouter de la valeur pour les participants au régime à long terme. Nous sommes certains que notre approche envers la rémunération, qui comprend de solides pratiques de gouvernance, permet d'attirer et de retenir des dirigeants talentueux et de réaliser un bon équilibre entre la rémunération au rendement et le fait que les programmes de rémunération n'incitent pas la prise de risques excessifs. Le comité des RH reste déterminé à être un chef de file de la gouvernance en matière de rémunération dans le secteur des caisses de retraite et continuera de présenter aux participants au régime et aux autres parties prenantes de l'information claire et transparente.



Richard Faber

Président du comité des ressources humaines, 2014

Analyse de la rémunération

La Société d'administration d'OMERS s'engage à maintenir la transparence vis-à-vis de ses partenaires en ce qui concerne tous les aspects de son régime de rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre de cet engagement, notre objectif est de fournir des informations claires et utiles.

La présente analyse de la rémunération présente les points saillants du rendement d'OMERS pour 2014, passe en revue de façon détaillée le régime de rémunération de la haute direction et décrit les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés, qui sont en l'occurrence le président et chef de la direction, le chef des finances et les trois membres les mieux payés de la haute direction.

Approche en matière de rémunération

OMERS applique résolument à tous ses employés, dirigeants compris, une approche de rémunération au rendement. Cette approche favorise l'exécution du Plan stratégique global quinquennal et s'inscrit dans l'engagement d'assurer la durabilité de la capitalisation du régime par le dégagement, à long terme, de rendements ajustés en fonction du risque qui sont réalistes.

Aussi les régimes de rémunération globale visent-ils à attirer, à motiver et à retenir les meilleurs éléments et à les inciter à poursuivre l'objectif de placement d'OMERS, qui est d'obtenir des rendements durables égalant ou dépassant les niveaux exigés à long terme par le régime. OMERS reconnaît que l'atteinte de cet objectif s'accompagne d'un niveau acceptable de risques, et qu'il incombe au comité des Ressources humaines (RH) de faire en sorte que nos politiques et pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques démesurés. OMERS a donc adopté un ensemble bien défini de primes de rendement qui s'inscrivent dans sa stratégie de placement à long terme et à la tolérance au risque fixée pour les placements, laquelle est mesurée par rapport à des niveaux de référence préétablis approuvés par le Conseil et communiqués à la direction et aux membres du personnel.

Principes de rémunération

La stratégie de rémunération a pour objectif d'attirer, de mobiliser et de retenir les meilleurs éléments qui soient, de manière qu'ils concentrent leurs efforts sur la pérennité du régime d'OMERS et le respect de l'engagement donné à l'égard des retraites. Pour y parvenir, le régime de rémunération des dirigeants part des principes suivants :

- **Harmonisation avec les intérêts des participants au régime**

Harmoniser les intérêts des employés et dirigeants avec ceux des participants au régime, grâce à un régime de rémunération bien structuré.

- **Alignement sur la stratégie d'OMERS**

Axer les démarches du personnel sur des objectifs de rendement critique et récompenser les rendements supérieurs dans le respect de notre engagement en matière de retraite.

- **Rémunération au rendement**

Favoriser une culture de la rémunération au rendement où existe une forte corrélation entre le salaire et les bonnes performances, en assurant une rémunération différenciée qui récompense le talent et cherche à retenir les meilleurs éléments.

- **Gestion efficace des risques**

Assurer que, de par sa structure, le régime de rémunération n'encourage pas la prise de risques démesurés, et passer régulièrement en revue les régimes pour s'assurer qu'ils fonctionnent conformément aux attentes.

- **Compétitivité de la rémunération**

Rémunérer les employés en tenant compte des pratiques du marché, pour rehausser la capacité de l'organisme à attirer, à motiver et à garder à son service des gens de talent et performants. Pour le calcul de la rémunération globale, le rendement ciblé correspond à la médiane du marché, et un rendement de niveau supérieur, référencé au 75^e percentile du marché.

- **Bonne gouvernance**

Pratiquer une gouvernance de haut niveau par l'examen et l'intégration continus de pratiques de rémunération qui cadrent avec notre modèle de gouvernance.

Éléments du régime de rémunération des hauts dirigeants

Pour 2014, la rémunération des hauts dirigeants s'articule autour de cinq piliers, à savoir le salaire de base, les primes de rendement annuelles, les primes de rendement à long terme, les avantages sociaux et les régimes de retraite. Réunis, ces éléments forment un programme de rémunération globale destiné à attirer des personnes hautement qualifiées, à les inciter fortement à aligner leurs efforts sur les objectifs d'OMERS et à les motiver de façon qu'elles fournissent un rendement susceptible d'aboutir à des résultats durables pour le compte des participants du régime.

Élément de rémunération	Description du régime
Rémunération fixe	
Salaire de base	Les principes de rémunération visent le paiement de salaires de base qui soient compétitifs par rapport au groupe de référence défini. Les salaires sont revus chaque année en début d'exercice et une majoration est généralement accordée lorsque le dirigeant en cause s'est vu confier de plus grandes responsabilités, ou qu'il a dû approfondir ses connaissances ou compétences, ou encore lorsque d'importantes variations sont survenues dans les niveaux de rémunération de fonctions comparables dans le groupe de référence. Le comité des RH évalue et approuve le salaire de base des dirigeants nommés, tandis qu'il revient au conseil d'administration de la SAO d'approuver le salaire du président et chef de la direction à partir des recommandations du comité des RH.
Régimes d'avantages sociaux et de retraite	Au Canada, les employés ont droit à divers avantages sociaux, dont des congés payés pour les vacances, des assurances vie et invalidité, un régime d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance dentaire, un compte de dépenses santé, le programme d'aide au personnel et des régimes de retraite.
Rémunération variable et rémunération au rendement	
Rémunération variable (primes de rendement à court et à long terme)	<p>Le régime de rémunération des hauts dirigeants, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, a pour but d'attirer, de motiver et de retenir des hauts dirigeants hautement performants en leur offrant un régime de rémunération basé sur le rendement qui soit compétitif par rapport au marché. Le régime récompense l'atteinte d'objectifs de rendement généraux et individuels par la fourniture, à court terme, de primes de rendement annuelles, et à plus long terme, en axant ces rendements sur les intérêts durables des participants au régime, par une rémunération différée.</p> <p>Le régime porte sur une rémunération globale, formée d'un salaire de base et d'un régime de rémunération variable formée de primes de rendement annuelles au comptant (régime incitatif à court terme ou RICT) et d'une rémunération différée (régime incitatif à long terme ou RILT). Tous les éléments de rémunération variable (RICT + RILT) sont attribués à partir d'un tableau de bord équilibré annuel, lequel mesure les rendements de l'entreprise et rendements individuels et les ajuste en fonction du risque. L'objectif de rémunération variable globale (RICT + RILT) est multiplié par le facteur d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) en fonction du risque consigné au tableau de bord équilibré. Les primes de rendement au titre de la rémunération variable peuvent aller de zéro jusqu'à 200 %, au maximum, de la cible visée. Une fois déterminées les primes de rémunération variable ajustées pour le risque, 35 % sont versées au comptant (RICT) et 65 % sont différées (RILT).</p> <p>Régime incitatif à long terme</p> <p>Le RILT a pour but d'encourager et de récompenser l'atteinte d'un rendement supérieur et soutenu de la part des dirigeants, et d'axer leur démarche sur les intérêts des participants au régime. Le RILT récompense le rendement sur plusieurs années afin d'encourager l'atteinte de résultats qui soient constants dans la durée.</p> <p>Les primes aux termes du RILT sont attribuées en date du 1^{er} janvier de l'année d'attribution, elles sont ajustées en fonction du rendement annuel à la clôture de la première année, et les droits s'y rattachant sont acquis au 31 décembre de la troisième année. Le paiement réel est fonction du rendement de la caisse globale d'OMERS sur la période de trois ans considérée par rapport à un jalon de rendement donné.</p>

Structure du régime de rémunération des hauts dirigeants

Le président et chef de la direction, le chef des finances et les autres dirigeants nommés participent au régime de rémunération des hauts dirigeants en date du 1^{er} janvier 2014. Ce régime s'aligne sur le Plan stratégique global, sur les principes de rémunération et, en définitive, sur les intérêts ultimes des participants au régime. L'attribution des primes annuelles de rémunération variable au titre du régime de rémunération des hauts dirigeants se fait en quatre étapes :

1^{re} étape	Établissement de l'objectif de rémunération globale
2^e étape	Établissement des tableaux de bord équilibrés
3^e étape	Évaluation du rendement
4^e étape	Détermination des primes

Les deux premières étapes ont lieu au début de l'année du régime et en jettent les bases en fixant la rémunération cible ainsi que les objectifs de rendement visés. Les troisième et quatrième étapes se produisent en fin d'exercice, une fois que l'on confronte le rendement réel aux objectifs visés et qu'on détermine les primes.

1^{re} étape	Établissement de l'objectif de rémunération globale
-----------------------------	---

L'objectif de rémunération globale est fixé au début de l'année ou au moment de l'embauche, ou encore à la faveur d'un changement de rôle ou de responsabilité de l'intéressé. L'objectif individuel de rémunération globale est formé du salaire de base et d'une rémunération variable ajustée en fonction du risque, laquelle comprend une prime de rémunération annuelle au comptant (RICT) et une rémunération différée (RILT) ainsi que des régimes d'avantages sociaux et de retraite.

Rémunération globale	=	Salaire de base	+	Rémunération variable ajustée en fonction du risque		+	Régimes d'avantages sociaux et de retraite
				Primes de rendement annuelles (RICT)	+		

La rémunération variable ajustée en fonction du risque renvoie aux éléments de rémunération globale qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel. Une large part de la rémunération globale de chaque dirigeant est fonction du rendement, tandis qu'un pourcentage substantiel est différé dans le temps sous forme de primes de rendement à long terme qui s'alignent sur les intérêts des participants du régime.

L'objectif de rémunération globale est établi par comparaison avec les pratiques du marché pour la rémunération de fonctions comparables dans notre groupe de pairs. L'objectif de rémunération globale de l'ensemble des dirigeants est revu chaque année ainsi que chaque fois que les fonctions considérées ont pu avoir changé substantiellement. Nous avons pour ligne de conduite de faire correspondre notre objectif de rémunération globale, en moyenne, à la médiane de ce que pratiquent nos concurrents sur le marché. En ce qui concerne l'objectif de rendement individuel de chaque dirigeant, il peut se situer au-dessus ou en dessous de la médiane, en fonction de son expérience, de son potentiel, de son rendement et d'autres facteurs propres au rôle tenu ou à la fonction exercée.

Le comité des RH, conseillé par un expert indépendant, passe en revue les objectifs de rémunération globale des principaux dirigeants occupant des fonctions de « chef », tandis que le conseil d'administration de la SAO approuve la rémunération globale du président et chef de la direction, à partir de la recommandation du comité des RH.

2^e étape

Établissement des tableaux de bord équilibrés

Au début de l'année, un tableau de bord équilibré est constitué pour chaque personne, lequel comporte les principaux objectifs à atteindre et à partir desquels le titulaire de la fonction sera évalué à la fin de l'année. Ce tableau de bord équilibré vise à confronter le rendement réel aux rendements nets absolus ainsi qu'à d'autres grandes priorités.

Le tableau ci-après donne la raison d'être de chaque mesure de rendement.

Mesure de rendement	Raison d'être	Pondération 2014
Rendements de placements	Le rendement net absolu mesure la valeur réelle procurée au régime d'OMERS et permet au dirigeant d'axer son action sur les intérêts des participants du régime.	50 %
Principaux objectifs en matière de stratégie, d'exécution ou de leadership	Cette partie du tableau de bord comporte : 1. des mesures stratégiques, qui reposent sur les priorités de l'entreprise et les priorités commerciales susceptibles d'amener une croissance durable du régime d'OMERS de manière à dégager de façon continue de bons rendements des placements; 2. des objectifs de leadership, essentiels à notre réussite, se concentrant sur des mesures susceptibles de tirer, de nos activités et de notre personnel, de bons rendements continus.	50 %

Le président et chef de la direction fixe les objectifs pour chacun des membres de la haute direction en fonction de ses rôles et attributions particuliers, objectifs qui sont ensuite revus par le comité des RH. Ce comité soumet à l'approbation du conseil d'administration de la SAO le tableau de bord équilibré annuel pour le président et chef de la direction.

Pour s'assurer que le rendement s'aligne bien sur les résultats visés, la mesure des rendements nets absolus applicable au président et chef de la direction et aux hauts dirigeants part du rendement global de l'entreprise (à savoir le rendement de la caisse dans son ensemble). Les hauts dirigeants qui sont aussi le chef des placements de leur entité sont évalués à partir des rendements propres à leur entité.

3^e étape

Évaluation du rendement

Après la clôture de l'exercice, le rendement financier est établi, et les autres grands objectifs fixés pour le président et chef de la direction et chaque membre de la haute direction sont évalués sur le plan des rendements obtenus. Cette combinaison de rendements aide à déterminer le facteur de tableau de bord de chaque personne, selon un ordre de 0 % à 200 %. Le conseil d'administration de la SAO évalue le rendement du président et chef de la direction par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés, tandis que le président et chef de la direction fait de même pour les membres de la haute direction. Le commentaire sur le rendement de 2014 du président et chef de la direction est présenté sous la rubrique « Rémunération du président et chef de la direction ».

4^e étape

Détermination des primes

À la fin de l'année, les primes de rémunération variable ajustée en fonction du risque sont calculées de la façon suivante :

Prime de rémunération
variable ajustée
en fonction du risque

=

Objectif de rémunération
variable
RICT + RILT

x

Facteur de tableau
de bord équilibré
0 % à 200 %

+/-

Ajustement en fonction
du risque
+/- 15 %

Chaque année, le comité des RH détermine l'**ajustement en fonction du risque** et l'applique au facteur de tableau de bord équilibré de chaque dirigeant. Le résultat est fonction d'une évaluation du risque d'entreprise, selon laquelle on détermine dans quelle mesure le risque a été bien géré pendant la période de rendement considérée ainsi que son incidence sur l'appétence et la tolérance au risque. Le comité détermine notamment si l'on a géré le risque selon les paramètres fixés pour l'organisme, si des projets donnés pourraient se répercuter ultérieurement sur le profil de risque de l'organisme et si des risques démesurés ont été pris pour produire les résultats obtenus.

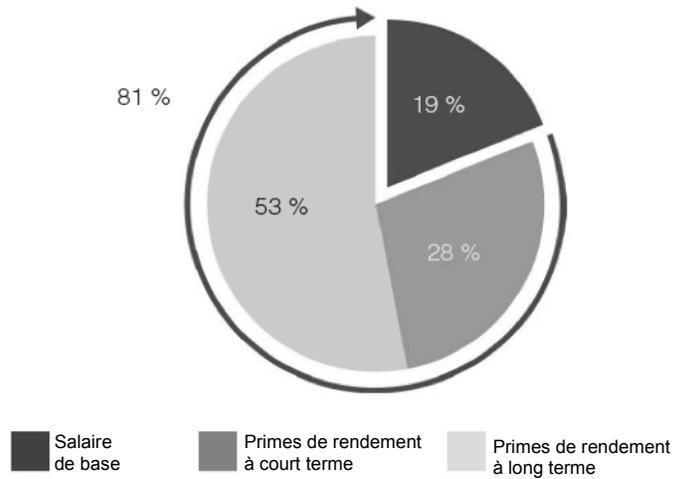
Les primes versées au final à l'égard des rendements obtenus se situent dans une fourchette allant de 0 % à 200 % de l'objectif fixé. Le comité des RH, conseillé par un expert indépendant, passe en revue les objectifs de rémunération globale des principaux dirigeants occupant des fonctions de « chef », tandis que le conseil d'administration de la SAO approuve la prime annuelle du président et chef de la direction, à partir de la recommandation du comité des RH. Une fois que les primes de rémunération variable sont déterminées pour un dirigeant, 35 % sont versées au comptant (RICT) et 65 % sont différées (RILT), et les droits s'y rattachant s'acquiescent le 31 décembre de la troisième année suivant leur attribution.

Composition de la rémunération cible

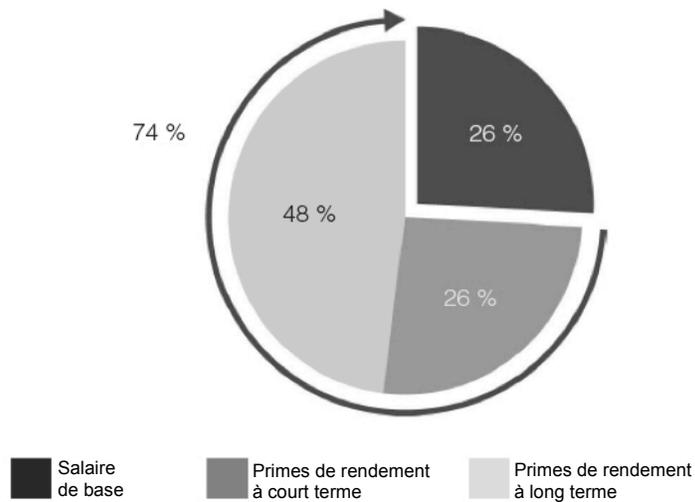
Conformément à l'approche de rémunération au rendement d'OMERS, la rémunération globale des membres de la haute direction est formée principalement d'une rémunération variable qui est rattachée au rendement des placements ainsi qu'aux rendements individuels.

Les graphiques ci-après ventilent l'objectif de rémunération globale du président et chef de la direction et des hauts dirigeants nommés (à savoir le chef des finances et les trois hauts dirigeants les mieux payés).

Président et chef de la direction



Hauts dirigeants nommés (moyenne)



Groupes de référence servant à la définition d'un salaire compétitif

Pour établir que sa grille de rémunération est compétitive et comparable à ce qui se pratique sur le marché, OMERS a défini divers groupes de référence appartenant à ses différents secteurs d'activités et dont la rémunération lui semblait représentative. Le comité des RH revoit ces groupes à intervalles réguliers avant de les approuver. Il privilégie en général les organismes recherchant des talents similaires, les organismes propres à un secteur d'activité donné, et les organismes ayant des objectifs analogues. OMERS analyse les niveaux de rémunération de postes comparables au sein de ces groupes de référence et en évalue la taille et le rendement relatif. Chaque exercice, ces groupes de référence servent de points de comparaison de la rémunération pour des postes de toute l'entreprise. Le tableau ci-après présente les grands paramètres à partir desquels sont recensés chaque année les groupes de référence :

Exemples d'organisations	
Fonctions internes de l'entreprise	Organisations sectorielles générales ayant au moins 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires.
Services de retraite	Caisses de retraite, sociétés-conseils, organisations sectorielles générales ayant au moins 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires.
Équipes de placement	Sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs, des banques et des compagnies d'assurance. Des organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.
Oxford Properties	Sociétés immobilières et sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs et des banques. Des organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.

Gouvernance de la rémunération

Suivent les politiques de gouvernance mises en place dans la foulée du Régime de rémunération des dirigeants de 2014 en vue d'harmoniser la rémunération avec les intérêts à court et à long terme des participants du régime.

Politique d'OMERS	Description
Ajustement au risque	Le régime de rémunération des hauts dirigeants prévoit un ajustement en fonction du risque qui donne au comité la capacité de modifier une prime en fonction du risque couru. Cet ajustement en fonction du risque rend compte de l'efficacité avec laquelle le risque a été géré pendant la période de rendement considérée, et peut se répercuter sur l'ensemble des primes de rémunération variables selon une tolérance de $\pm 15\%$. L'ajustement est déterminé chaque année et approuvé par le comité des RH.
Pouvoir discrétionnaire du conseil	Le conseil d'administration de la SAO peut choisir de retenir le versement d'une quelconque forme de rémunération variable, dont les primes à court terme et les primes différées, en vue de rendre compte de situations imprévues ou inhabituelles, selon la définition qu'il en donne.
Récupération	Tout élément de rémunération variable, qu'il ait ou non déjà été versé, peut être récupéré en cas d'information trompeuse majeure ou de retraitement des états financiers s'inscrivant ou étant survenu dans les 36 mois antérieurs. Le cas échéant, le comité des RH détermine la valeur de la récupération (à savoir s'il s'agit d'une récupération individuelle ou collective, qui en fera l'objet et dans quelle mesure) en fonction des circonstances en jeu.

Harmonisation avec les principes du Conseil de stabilité financière – pour une gouvernance efficace de la rémunération

Le comité des RH a pris des mesures pour renforcer notre approche en matière de rémunération, notamment par la prise en compte des principes de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, ainsi que les normes d'application s'y rattachant. Institués en 2009, ces principes et normes visent à assurer une bonne gestion de la rémunération et à aligner la rémunération sur une approche prudente du risque, une supervision efficace et la participation des partenaires. Le tableau ci-après explique en quoi l'approche d'OMERS en matière de rémunération se conforme à ces principes et à ces normes.

Principes du Conseil de stabilité financière	Pratiques de rémunération d'OMERS
1. Surveillance active de la conception et du fonctionnement de la rémunération	<p>RÉUSSITE</p> <p>Le comité des RH du conseil de la SAO assure la surveillance du régime de rémunération des dirigeants et, notamment, l'examen et de l'approbation de changements majeurs à la conception du régime, ainsi qu'un examen annuel de la rémunération globale devant être attribuée cette année-là au titre du régime.</p>
2. Examen et surveillance du régime de rémunération par le conseil d'administration pour s'assurer qu'il accomplit ce pour quoi il a été créé	<p>RÉUSSITE</p> <p>Le comité des RH s'est doté d'une procédure complète pour l'approbation de la conception des régimes de rémunération pour toute l'organisation. En début d'année, le comité des RH approuve les mesures de rendement, les facteurs de pondération et les objectifs visés. Le comité des RH reçoit les prévisions de rendement et de paiements effectués au titre des régimes tout au long de l'année, ainsi qu'un état récapitulatif final des paiements en fin d'année.</p>
3. Rémunération du personnel des finances, de la gestion des risques et des autres fonctions de contrôle indépendante des activités générales	<p>RÉUSSITE</p> <p>La rémunération des dirigeants dans les fonctions de contrôle de l'entreprise (gestion du risque, audit, conformité et finances) est uniquement fonction des rendements de l'entreprise et ne tient aucunement compte des mesures de rendement sectorielles.</p>
4. Rémunération ajustée en fonction de tous les types de risque	<p>RÉUSSITE</p> <p>Tous les régimes de rémunération révisés ou conçus après 2011 comportent des mécanismes complets d'analyse et de mesure des risques. Tous comportent aussi un élément discrétionnaire (portant sur l'ajustement de la rémunération en fonction du risque) qui permet au comité des RH, au moment d'attribuer les primes, de bien confronter les risques encourus pendant l'année au cadre de gestion des risques d'OMERS, et de prévoir leur évolution dans les années à venir.</p>
5. Adéquation de la rémunération aux risques encourus	<p>RÉUSSITE</p> <p>Une large part de la rémunération des dirigeants est variable et associée aux risques en cause. Tous les éléments de rémunération variable sont donc fonction des rendements obtenus, lesquels sont évalués à l'aide de mesures prédéterminées et approuvées par le conseil, et en fonction des risques encourus pour les atteindre. De plus, pour que la rémunération au titre du régime soit en adéquation avec les risques courus, il a été mis en place les mécanismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil d'administration a, à son gré, la capacité de retenir des éléments de rémunération variable au vu d'événements imprévus ou inhabituels majeurs tels que définis par OMERS. • En cas d'information trompeuse majeure des résultats financiers s'inscrivant dans les 36 mois (trois ans) antérieurs, le conseil d'administration peut exiger de participants la restitution d'un quelconque élément de rémunération variable.
6. Synchronicité de la rémunération avec l'horizon temporel des risques	<p>RÉUSSITE</p> <p>De manière à harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et à motiver les participants du régime à créer une valeur durable, une large part de la rémunération globale est différée en fonction du rendement global de la caisse d'OMERS prévu pour la période de report considérée.</p> <p>Les primes différées s'acquièrent au bout de trois ans, ce qui ménage suffisamment de temps pour que les paiements tiennent compte des risques courus.</p>
7. Alignement de la rémunération au comptant et de la rémunération différée sur l'horizon temporel des risques courus	<p>RÉUSSITE</p> <p>Une large portion de la rémunération adaptée au risque est différée de manière à faire cadrer la rémunération avec l'horizon temporel du risque et à motiver les participants du régime à créer plus de valeur à long terme.</p>

Rendement et rémunération pour 2014

OMERS est un organisme dynamique, marqué au coin de la stratégie et de l'innovation. Un grand nombre de mesures stratégiques ont été élaborées et intégrées à notre plan stratégique quinquennal dans le but de faire porter l'attention et la discipline financière sur la promesse en matière de retraite. Nous avons beaucoup progressé dans la réingénierie de nos systèmes de gestion des services de retraite, qui devraient nous permettre de nous adapter à l'évolution du milieu des retraites, de gérer la complexité croissante du régime, et de passer avec succès à un modèle de service centré sur le client.

En 2014, nous avons poursuivi l'exécution de notre stratégie à long terme portant sur la ventilation de nos actifs, nous avons fait des grands progrès dans notre programme de gestion active de nos actifs, et nous avons consolidé nos liens stratégiques au pays comme avec l'étranger. Nous avons continué de développer notre capacité de services aux participants en étendant la gamme des services assurés en ligne par l'entremise de *myOMERS*, en augmentant la fréquence de nos webdiffusions et de nos entretiens individuels pour nous assurer qu'on répondait bien à leurs besoins, et avons procuré aux participants des moyens d'épargner davantage pour leur retraite grâce aux cotisations facultatives supplémentaires.

La recherche d'une croissance durable est à la base de notre mission de fiduciaire, qui consiste à tenir la promesse en matière de retraite à nos retraités actuels et futurs. Nous devons tirer de nos placements des rendements supérieurs au taux de rendement actuariel, moyennant une tolérance au risque qui soit acceptable. Au début de chaque exercice, le Conseil de la SAO approuve des rendements cibles pour toutes les catégories d'actifs dans lesquelles investit OMERS. Au total, la caisse a dégagé un rendement net global de 10,0 % déduction faite des charges de placement, au regard d'un minimum de rendement net fixé à 6,5 %, de manière à bien apparier les actifs aux passifs à plus long terme. Aux fins de la rémunération, nos catégories d'actifs sont évaluées en fonction de rendements nets absolus. Toutes les équipes de placement (OMERS Capital Markets, Private Markets et Real Estate), hormis OMERS Strategic Investments, ont dépassé leur objectif de rendement net.

À terme, notre responsabilité vis-à-vis des participants est de faire le meilleur usage possible de chaque dollar de cotisation. La valorisation de ces cotisations de retraite passe par une culture où sont valorisées la maîtrise des coûts et la prise de décisions judicieuses, de manière que nous puissions nous concentrer sur notre objectif premier d'assurer la sécurité et la pérennité des rentes.

Les mesures stratégiques et résultats dégagés par chaque entité de placement sont présentés plus en détail dans le *Rapport de gestion* du présent rapport annuel.

Rémunération du président et chef de la direction

La rémunération globale du président et chef de la direction est fonction de l'atteinte de certains rendements sur les placements et des performances réalisées par rapport aux objectifs fixés en matière de stratégie, d'exécution ou de leadership. Au début de l'exercice, le conseil de la SAO et le président et chef de la direction conviennent d'objectifs de rendement alignés sur les objectifs stratégiques et financiers d'OMERS. À la fin de l'exercice, le comité des RH évalue le rendement du président et chef de la direction à partir de ces objectifs, et soumet son évaluation à l'examen et à l'approbation du conseil de la SAO. En 2014, M. Latimer a accédé à la fonction de président et chef de la direction. Au nombre de ses réalisations, il a produit des résultats financiers supérieurs aux attentes, mené à bien la réalisation de produits au titre du Plan stratégique global, géré le bon fonctionnement de l'entreprise et noué des liens positifs avec de grands partenaires ainsi qu'avec les membres du conseil de la SAO. L'évaluation du rendement de M. Latimer par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés pour 2014 a révélé que les résultats, sur le plan des rendements de placements, sont allés au-delà des attentes et qu'en matière de stratégie, d'exécution ou de leadership, il avait largement dépassé ses objectifs.

Les primes versées à M. Latimer pour 2014 ont été déterminées à partir de son rendement de 2014 à même le cadre du régime de rémunération des hauts dirigeants ainsi qu'à partir des objectifs de rémunération qui lui avaient été fixés pour 2014. Les paiements de M. Latimer pour 2014 sont formés de son salaire de 2014, de primes au titre du RICT et du paiement au titre du RILT de 2012, lequel est fonction des rendements réalisés sur les placements sur une période de trois ans.

Élément de rémunération	Cible (\$)	Facteur de rendement	Paiements (\$)
Salaire de 2014	558 825 \$	s.o.	558 825 \$
Primes de rendement au titre du RICT 2014	856 188 \$	179,2 %	1 534 003 \$
Primes de rendement au titre du RILT 2012	1 250 000 \$	146,1 %	1 826 250 \$
Rémunération globale			3 919 078 \$

Au moment de déterminer les paiements de rémunération, le comité des RH s'assure de la forte corrélation entre la rémunération accordée et le rendement réalisé. Pour le calcul des primes de rémunération variable de M. Latimer de 2014, le conseil de la SAO a évalué son rendement par rapport aux objectifs spécifiques qu'il avait convenu avec lui en début d'année. Compte tenu des rendements dégagés pour 2014, le conseil de la SAO a autorisé un facteur de rendement de 179,2 % au titre de la rémunération variable (compte tenu d'un ajustement neutre sur le plan du risque), donnant lieu à une prime réelle au titre du RICT de 1 534 003 \$. En ce qui concerne la prime au titre du RILT de 2012 qui venait à échéance le 31 décembre 2014, les rendements de placements sur trois ans ont donné lieu à un facteur de rendement de 146,1 %.

Le comité des RH estime que la rémunération du président et chef de la direction rend bien compte des performances réelles d'OMERS et il continue de souscrire aux principes de rémunération au rendement d'OMERS.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-après présente de l'information sur le salaire, les primes de rendement à court terme, les primes de rendement à long terme, la partie des cotisations représentée par les cotisations patronales et toute autre rémunération versée à chaque haut dirigeant nommé ou gagné par celui-ci au cours des trois plus récents exercices financiers révolus, ainsi qu'au président et chef de la direction maintenant à la retraite.

Nom et fonction principale	Année	Salaire (\$)	Rémunération incitative autre qu'en titres de capitaux propres (\$)			Valeur de la rente de retraite (\$) ⁱ⁾	Autre rémunération (\$)	Rémunération globale (\$)
			RICT	RILT ⁱ⁾	RRLT ⁱ⁾			
Michael Latimer ⁱⁱⁱ⁾ Président et chef de la direction	2014	558 825	1 534 003	1 590 063	s.o.	128 381	40 816	3 852 088
	2013	500 000	900 000	1 350 000	s.o.	127 021	101 072	2 978 093
	2012	500 000	1 100 000	1 250 000	s.o.	149 124	105 422	3 104 546
Jonathan Simmons ^{iv)} Chef des finances	2014	450 000	750 000	300 000	s.o.	96 096	2 217	1 598 313
	2013	—	—	450 000	s.o.	—	—	450 000
	2012	—	—	—	s.o.	—	—	—
Michael Rolland Chef des placements Private Markets	2014	470 500	1 025 325	1 039 155	s.o.	s.o.	40 501	2 575 481
	2013	438 000	875 000	1 160 700	s.o.	s.o.	72 225	2 545 925
	2012	438 000	830 000	1 095 000	s.o.	s.o.	71 531	2 434 531
Blake Hutcheson Chef des placements Real Estate and Strategic Investments	2014	515 000	939 750	1 021 313	s.o.	45 750	54 575	2 576 388
	2013	475 000	950 000	1 096 250	s.o.	42 750	97 948	2 661 948
	2012	475 000	950 000	1 025 000	s.o.	42 750	98 085	2 590 835
Paul Renaud ^{v)} Chef de la direction OMERS Private Equity	2014	488 000	861 700	1 039 155	s.o.	s.o.	56 172	2 445 027
	2013	438 000	825 000	1 160 700	s.o.	s.o.	105 796	2 529 496
	2012	438 000	600 000	s.o.	s.o.	s.o.	101 263	1 139 263
Michael Nobrega ^{vi)} Président et chef de la direction à la retraite	2014	138 750	261 202	322 000	129 000	51 194	1 705	903 851
	2013	515 000	814 988	1 287 500	515 000	128 453	92 608	3 353 549
	2012	515 000	1 044 806	1 287 500	386 250	158 175	95 697	3 487 428

- i) Les montants indiqués représentent la valeur des primes à la date d'attribution de chaque année civile. Les primes à long terme sont attribuées à l'atteinte de la cible, le 1^{er} janvier de l'année. Les primes au titre du régime de rendement à long terme (« RRLT ») de 2013 de MM. Latimer, Rolland, Hutcheson et Renaud ont été intégrées au RILT.
- ii) Représentent les cotisations patronales au régime et les cotisations patronales à des prestataires tiers de régimes de retraite à cotisations déterminées.
- iii) M. Latimer a été nommé président et chef de la direction à compter du 1^{er} avril 2014. Le salaire de 2014 rend compte du salaire de 540 000 \$ pour une partie de l'année, majoré d'une augmentation liée à la promotion, à compter du 1^{er} avril 2014.
- iv) M. Simmons a été nommé chef des finances à compter du 1^{er} janvier 2014. Les primes au titre du RILT de 2013 lui ont été attribuées dans le cadre de ses conditions d'emploi. M. Simmons a en outre une répartition différente de sa rémunération en 2014, qui rend compte d'une plus large part de RICT et d'une moindre part de RILT.
- v) M. Renaud a pris sa retraite à titre de chef de la direction d'OMERS Private Equity à compter du 31 décembre 2014.
- vi) M. Nobrega a pris sa retraite à titre de président et chef de la direction à compter du 31 mars 2014.

Primes de rendement

Les primes de rendement à long terme sont attribuées au début de l'année et versées à la fin de la période d'acquisition des droits s'y rattachant. Le tableau ci-après présente les primes à long terme en cours et les versements les plus récents pour chaque haut dirigeant nommé.

Nom	Année	Type de prime	Valeur cible de la prime (\$)	Valeur maximale de la prime (\$)	Valeur réelle au versement (\$)
Michael Latimer Président et chef de la direction	2014	RILT	1 590 063	3 180 125	
	2013	RILT	1 350 000	2 700 000	
	2012	RILT	1 250 000	2 500 000	1 826 250
Jonathan Simmons ¹⁾ Chef des finances	2014	RILT	300 000	600 000	
	2013	RILT	450 000	900 000	
Michael Rolland Chef des placements Private Markets	2014	RILT	1 039 155	2 078 310	
	2013	RILT	1 160 700	2 321 400	
	2012	RILT	1 095 000	2 190 000	2 169 195
Blake Hutcheson Chef des placements Real Estate and Strategic Investments	2014	RILT	1 021 313	2 042 625	
	2013	RILT	1 096 250	1 883 500	
	2012	RILT	1 025 000	1 691 000	1 620 525
Paul Renaud Chef de la direction OMERS Private Equity	2014	RILT	1 039 155	2 078 310	
	2013	RILT	1 160 700	2 321 400	
	2011	RILT	1 095 000	2 190 000	2 072 835
Michael Nobrega Président et chef de la direction à la retraite	2014	RILT	322 000	644 000	
		RRLT	129 000	258 000	
	2013	RILT	1 287 500	2 575 000	
		RRLT	515 000	1 030 000	
	2012	RILT	1 287 500	2 575 000	1 881 038
	RRLT	386 250	772 500	424 103	

i) En ce qui concerne M. Simmons, les primes au titre du RILT de 2014 rendent compte d'une ventilation différente de sa rémunération, attribuée dans le cadre de ses conditions d'emploi. Les cibles pour 2015 rendent compte d'une plus large part du RILT.

Les primes au titre du RILT de 2012 sont venues à échéance à la fin de 2014 et ont été payées, ce qui laisse en cours les primes au titre du RILT de 2013 et de 2014. Toutes les primes à long terme sont acquises à leur échéance, le 31 décembre de la troisième année du régime.

Prestations au titre des régimes de retraite

Les hauts dirigeants nommés participent à plusieurs régimes de retraite. Le tableau ci-après décrit le régime d'OMERS auquel participent certains hauts dirigeants nommés.

Hauts dirigeants nommés participants	Michael Latimer, Jonathan Simmons et Michael Nobrega
Formule de calcul des prestations	2 % des gains des « cinq meilleures » années, multipliés par les années de service à compter de la date d'embauche (jusqu'à concurrence de 35 ans) après intégration du Régime de pensions du Canada (« RPC »).
Gains des « cinq meilleures » années	La moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années consécutives pendant lesquelles les revenus étaient les plus élevés, où les gains ouvrant droit à pension sont plafonnés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Plafonnement de la rémunération au rendement : les gains post-2010 sont plafonnés à 150 % des gains cotisables avant paiement des primes au rendement. • Plafonnement supplémentaire des gains cotisables : les gains cotisables sont limités à sept fois le plafond de salaire du RPC (s'applique à tous les gains des participants inscrits à compter du 1^{er} janvier 2014 et aux seuls gains post-2015 des participants inscrits avant le 1^{er} janvier 2014).
Âge normal de la retraite	65 ans
Retraite anticipée	Les participants ont aussi droit de prendre une retraite anticipée à l'âge de 55 ans. La date à laquelle le départ à la retraite ne s'accompagne d'aucune réduction de prestations est la date à laquelle le participant atteint 90 points, la date à laquelle il compte 30 années de service révolu ou la date de son 65 ^e anniversaire, selon ce qui survient en premier. Un facteur de réduction de 5 % par année s'applique à tout départ antérieur à la date de non-réduction des prestations.
Type de rente	La rente est versée à vie au participant et, à son décès, 66 ⅔ % de cette rente est versée au conjoint survivant.

Régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau ci-après présente l'information sur les prestations de retraite estimatives des hauts dirigeants nommés en date du 31 décembre 2014.

Nom	Nombre d'années de service validé	Prestations annuelles à payer (\$)		Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture (\$)	Variation liée à la rémunération (\$)	Variation non liée à la rémunération (\$)	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées à la fermeture (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Michael Latimer Président et chef de la direction	9,8	247 737 \$	293 647 \$	2 788 478 \$	174 368 \$	(6 700) \$	2 956 146 \$
Jonathan Simmons ⁱ⁾ Chef des finances	3,5	20 150 \$	272 343 \$	- \$	(38 313) \$	153 985 \$	115 672 \$
Michael Nobrega Président et chef de la direction à la retraite	7,2	339 181 \$	s.o.	4 162 360 \$	(5 492) \$	142 928 \$	4 299 796 \$

i) En 2014, M. Simmons a racheté 2,5 années de service supplémentaires ouvrant droit à pension.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Le tableau ci-après présente l'information de retraite concernant le haut dirigeant nommé participant à la convention de retraite à cotisations déterminées au 31 décembre 2014.

Nom	Nom de la convention	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Variation liée à la rémunération (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$)
Blake Hutcheson	DC Plan	109 269 \$	39 492 \$	148 761 \$
Chef des placements Real Estate and	DC SERP	83 925 \$	29 762 \$	113 687 \$
Strategic Investments	Total	193 194 \$	69 254 \$	262 448 \$

Prestations en cas de cessation d'emploi

Pour chaque scénario de cessation d'emploi, le traitement des prestations est régi par les dispositions du régime de rémunération des hauts dirigeants de 2014, résumé ci-dessous.

	Régime incitatif à court terme	Régime incitatif à long terme
Démission	Renonciation	Renonciation
Départ à la retraite	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif	Échéance dans le cours normal des attributions en cours
Licenciement non motivé	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif
Licenciement motivé	Renonciation	Renonciation

Conclusion

Tous les employés d'OMERS entendent bien tenir leur engagement à l'endroit des participants du régime et dégager à long terme des rendements ajustés en fonction du risque adéquats. Le mode de rémunération des hauts dirigeants les incite à atteindre les objectifs stratégiques d'OMERS tout en faisant preuve de prudence et en encourageant un juste équilibre entre le risque couru et la rétribution donnée. OMERS entend continuer de veiller à ce que ses politiques et régimes de rémunération soient conformes à sa stratégie de gestion des talents, de manière à continuer d'attirer, de motiver et de retenir en son sein les meilleurs éléments qui soient, lesquels, par leurs résultats, créeront de la valeur pour les participants du régime.

Gouvernance : Société d'administration d'OMERS

Conformément à la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, la Société d'administration d'OMERS (SAO) est responsable de l'administration des régimes de retraite, de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et des placements des caisses de retraite.

Une gouvernance efficace et transparente des régimes de retraite est le fondement sur lequel s'appuie OMERS pour s'acquitter de sa promesse en matière de retraite à ses participants. Tout au long de ses 50 années d'histoire, OMERS s'est toujours appliquée à poursuivre des normes de gouvernance élevées.

Gouvernance du conseil de la SAO

Bon nombre des politiques et pratiques en vigueur visent à appuyer le conseil de la Société d'administration d'OMERS dans la bonne exécution de son mandat de gouvernance, dont :

- un manuel de gouvernance;
- un énoncé de gouvernance, de mission et de principes directeurs;
- un programme complet de formation des membres du conseil, notamment en matière d'accréditation, de formation et d'orientation interne sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- une politique en matière d'indépendance de l'auditeur externe;
- un code de déontologie détaillé abordant des thèmes comme les conflits d'intérêts, les attributions du fiduciaire, la confidentialité et la protection des renseignements personnels;
- une politique en matière d'opérations personnelles ou d'opérations d'initiés sur valeurs mobilières, qui exige des membres du conseil d'administration, des dirigeants et des employés concernés qu'ils obtiennent une autorisation préalable pour leurs opérations personnelles sur valeurs mobilières;
- l'obligation pour les membres du comité d'audit de satisfaire à la norme de littératie financière;
- des processus de transparence et de responsabilisation, comprenant des rencontres régulières avec les participants des régimes et autres parties prenantes, et de communication exacte et rapide des faits nouveaux, sous forme imprimée ou électronique. Les résumés des décisions du conseil et des comités du conseil de la SAO sont publiés sur le site web d'OMERS.

En 2013, le conseil de la SAO a consacré beaucoup de temps à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document *Examen 2012 du modèle de gouvernance du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) - Rapport de l'examineur*. Les résultats de cette démarche sont les suivants :

- la nomination du premier président indépendant du conseil de la SAO dans les 50 ans d'histoire d'OMERS. George Cooke a été nommé à la présidence du conseil de la SAO le 1^{er} octobre 2013, au terme d'un long et exhaustif processus de collaboration avec la Société de promotion (SP) d'OMERS;
- la nomination de cinq nouveaux administrateurs au conseil de la SAO en 2014, qui y ont apporté un large éventail d'expériences et de savoir-faire. La procédure de nomination au conseil traduit un processus plus rigoureux dans le cadre duquel on cherche, de concert avec la SP et les organismes promoteurs, à répondre de manière plus globale aux besoins du conseil de la SAO dans son ensemble.

On trouvera dans le manuel de gouvernance, sur le site web d'OMERS, un complément d'information sur les pratiques de gouvernance de la Société d'administration d'OMERS.

Principales responsabilités du conseil de la SAO

Le conseil de la SAO est investi de responsabilités importantes qui sont présentées dans son mandat, lequel figure sur notre site web. Sa principale responsabilité consiste à établir l'orientation générale de la SAO, notamment l'orientation et les objectifs de placement, et à s'assurer que les services de retraite dont elle est responsable sont assurés de manière efficace et productive.

Le conseil de la SAO supervise activement la présentation de l'information financière et les questions actuarielles comme l'évaluation annuelle du passif des régimes. Il approuve également les processus de planification stratégique que suit la SAO ainsi que le plan stratégique préparé par l'équipe de direction. Il délègue à la direction la responsabilité des activités courantes, dont un certain nombre d'autres fonctions importantes comme les questions de conformité, de contrôle interne et de gestion des talents. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à surveiller la direction de manière à obtenir l'assurance que ses activités restent conformes à la vision, aux objectifs et aux orientations à long terme établis par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO s'acquitte en outre d'autres fonctions spécifiques comme le choix et la nomination du chef de la direction de la SAO ainsi que l'évaluation de son rendement et la fixation de sa rémunération.

Composition du conseil de la SAO et sélection des administrateurs

La procédure de sélection des membres du conseil de la SAO est établie par la SP aux termes du règlement administratif n° 13, lequel désigne certains organismes promoteurs comme ayant le droit de proposer à la SP des candidatures au conseil de la SAO. Selon ce règlement, le conseil de la SAO doit être formé de 15 administrateurs dont 14 sont nommés par les organismes suivants :

- Association des municipalités de l'Ontario (deux administrateurs)
- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (deux administrateurs)
- Ville de Toronto (un administrateur)
- Electricity Distributors Association (un administrateur)
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (un administrateur)
- Association ontarienne des commissions des services policiers (un administrateur)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (un administrateur)
- Syndicat des employés et des employés de la fonction publique de l'Ontario (un administrateur)
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (un administrateur)
- Association des policiers de l'Ontario (un administrateur)
- Représentant des retraités, choisi parmi les membres des organismes suivants : Municipal Retirees Organization of Ontario, Police Pensioners Association of Ontario, Police Retirees of Ontario et Retired Professional Fire Fighters of Ontario (un administrateur)
- Conseils scolaires (avec alternance entre associations publiques et catholiques) (un administrateur)

Le titulaire de la présidence indépendante du conseil de la SAO est nommé par la SP.

Nominations par le conseil de la SAO

Le conseil de la SAO nomme le chef de la direction, qui ne compte pas parmi les administrateurs de la SAO, ainsi que l'auditeur indépendant de la SAO et l'actuaire externe chargé de l'évaluation du régime et des questions connexes. Le conseil de la SAO dispose de son propre avocat indépendant qui peut le conseiller en cas de conflit.

Pratiques du conseil de la SAO

Le conseil de la SAO tient régulièrement des séances à huis clos, en l'absence de la direction. Il évalue également son rendement à intervalles réguliers, à la fin des séances ainsi qu'une fois par an. Il passe régulièrement en revue les compétences critiques dont il a besoin pour assurer une surveillance adéquate des activités de la SAO et bien servir les intérêts des participants du régime. Avec l'approbation de la SP, ces compétences ont été ajoutées au règlement administratif n° 13 de la SP et en constituent une amélioration importante.

Composition, mandats et activités des comités du conseil de la SAO

En 2014, le conseil de la SAO comptait cinq comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil fait également appel, de temps à autre, à des sous-comités pour traiter de questions particulières.

Le comité d'audit aide le conseil de la SAO à s'acquitter de son mandat de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité du processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôles internes et examen de l'information financière présentée;
- système de gestion des risques et de gestion du risque de fraude;
- processus d'audit interne;
- audit externe des états financiers;
- processus internes de surveillance de la conformité aux lois et règlements d'application et au code de déontologie;
- dénonciation des abus (lanceurs d'alertes) et enquêtes spéciales.

Le comité de la gouvernance examine chaque année le mandat du conseil de la SAO et celui de chacun de ses comités et aide le conseil à :

- surveiller les programmes d'orientation et de formation des administrateurs et mettre en œuvre des évaluations internes périodiques du rendement du conseil de la SAO;
- recommander des modifications à la gouvernance de la SAO nécessaires à la solution de problèmes d'efficacité;
- évaluer les compétences requises au sein du conseil de la SAO et recommander les champs de compétence et d'expérience utiles au conseil;
- examiner les politiques pertinentes en matière de gouvernance, dont la politique de communication externe de la SAO.

Le comité des ressources humaines aide le conseil de la SAO à s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et autres obligations s'y rattachant en :

- attirant, motivant et retenant, au niveau de la haute direction, des leaders hors pair qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO;
- supervisant un rigoureux processus de planification de la relève au poste de chef de la direction;
- supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Le comité des placements aide le conseil de la SAO à :

- approuver les transactions qui dépassent les seuils prescrits à la direction;
- examiner et recommander au conseil de la SAO des politiques fondamentales en matière de placement, comme les énoncés des principes de placement, des politiques et procédures de placement, et des cadres autorisateurs de placements;
- examiner la composition globale du portefeuille d'actifs, ainsi que les stratégies et programmes de placement;
- surveiller et examiner les rendements des placements.

Le comité des services aux participants aide le conseil de la SAO à :

- s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et des obligations s'y rattachant à l'égard de la capitalisation du régime et des politiques et stratégies d'administration des retraites, ainsi qu'à s'acquitter des responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation des risques;
- s'occuper de la surveillance des activités de gestion dans des domaines importants des services de retraite et de l'administration des rentes, dont l'approbation des innovations en matière de rentes et des questions stratégiques, de la surveillance des travaux de l'actuaire externe et la recommandation au conseil de la SAO de l'évaluation actuarielle annuelle et, notamment, des hypothèses et méthodes, ainsi que l'examen des stratégies de communication de la SAO, des projets d'administration importants et des modifications aux lois et règlements sur les régimes de retraite;
- la fonction d'organe de dernière instance pour les appels interjetés à l'interne contre les décisions du président en matière de droits à prestations au titre des régimes de retraite.

Le jury d'appel, qui faisait partie intégrante du comité des services aux participants, aidait le conseil de la SAO en :

- jouant le rôle de tribunal d'appel pour les participants aux régimes qui en appelaient de décisions du président et chef de la direction (ou de ses mandataires) à l'égard de leurs droits à prestations de retraite;
- auditionnant la preuve et rendant des décisions au terme de ces appels, et retenant les services d'un avocat indépendant externe pour l'assister dans ses délibérations.

Le comité des services aux participants a été démantelé à la fin de 2014 et ses responsabilités ont été réattribuées à d'autres comités ainsi qu'au conseil lui-même. Un comité de la Société d'administration d'OMERS a été formé pour assumer le rôle de jury d'appel.

Le sous-comité du conseil mixte de la SAO, formé de deux administrateurs de la SAO, a été mandaté par le conseil de la SAO pour le représenter au conseil mixte SAO-SP. Créé dans la foulée de l'accord-cadre avec la SP en 2009, ce conseil mixte compte un nombre égal d'administrateurs de la SP et d'administrateurs de la SAO, et est chargé de traiter de questions d'importance pour les deux conseils d'administration notamment en matière de surveillance et de gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, dont l'accord-cadre lui-même.

Le comité du système des services de retraite 2 (« PSS2 ») est un comité *ad hoc* du conseil de la SAO institué pour assurer la surveillance exclusive du projet PSS2, lequel se révélera critique pour la capacité d'OMERS de fournir un système de gestion des retraites qui soit moderne, adaptable et robuste.

Assiduité et rémunération des administrateurs de la SAO

Le taux d'assiduité des administrateurs au conseil de la SAO et à ses comités en 2014 est détaillé en page 113.

2014	Honoraires annuels
Présidence	150 000 \$
Présidence de comité	67 500 \$
Autres administrateurs	60 000 \$

Le 1^{er} janvier 2014 est entré en vigueur un nouveau barème de rémunération pour les membres du conseil de la SAO. Au titre de la Loi de 2006 sur OMERS, la SP détient l'autorité voulue pour établir la rémunération des membres du conseil de la SAO. Pour mener à bien les recommandations du rapport Dean sur l'amélioration des compétences et des capacités collectives du conseil de la SAO, la SP a retenu les services d'un expert-conseil indépendant en vue de recenser les pratiques d'organismes équivalents pour ce qui est de la rémunération de leurs administrateurs. À la suite de cette recherche fouillée, la SP a remanié son règlement et modifié les taux de rémunération des membres du conseil de la SAO. Les révisions apportées rendent compte de la compétitivité du régime de rémunération tout en reconnaissant par ailleurs le rôle de défense des intérêts publics qu'assume le conseil de la SAO.

Les administrateurs qui ont siégé au jury d'appel (désormais le Comité d'appel) ont aussi droit aux honoraires préalables annuels, auxquels s'ajoute un jeton de 750,00 \$ par jour de présence à une audience, pour autant qu'ils prennent part à la séance dans son intégralité lorsque le Comité siège, quels que soient la durée de l'audience ou le jour donné.

Le tableau de la page 112 présente la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO ainsi que d'autres frais remboursables de 2014, assorties des chiffres correspondants de 2013.

Arrivées et départs au conseil d'administration

Nous remercions de leur apport **Richard Faber** et **John Sabo**, qui ont quitté le Conseil de la SAO en 2014, et souhaitons la bienvenue aux administrateurs suivants :

Bill Aziz – comptable agréé connaissant bien le domaine des restructurations d'entreprises, qui regagne le conseil après une année d'absence;

Darcie Beggs – experte des politiques du secteur public en matière de retraites;

Bill Butt – ex-banquier comptant plus de 25 ans d'expérience du secteur financier et, notamment, des services-conseils en fusions et acquisitions;

Laurie Hutchinson – Fellow de l'Institut canadien des actuaires et experte des régimes de retraite à prestations déterminées;

Lloyd Komori – professeur et cofondateur du Directors College, qui a rallié le conseil en 2014 en y apportant sa connaissance profonde du secteur des services financiers et de la gestion des risques.

Lloyd a démissionné du conseil en 2014 pour assumer une fonction de direction au sein d'OMERS. Au terme d'un long processus de sélection mettant en concurrence plusieurs candidatures, il a été nommé vice-président principal à la gestion des risques en janvier 2015. Nous avons également accueilli, début 2015, trois nouveaux administrateurs au conseil de la SAO :

Cliff Inskip – banquier et conseiller en matières financières auprès de compagnies de transport d'électricité et de promoteurs de grands projets des secteurs des pipelines, de l'énergie et de l'électricité;

David Tsubouchi – qui a rempli deux mandats de conseiller à la ville de Markham et deux mandats de député au parlement de la province, où il a rempli différentes fonctions ministérielles;

Penny Somerville – qui a assumé plusieurs fonctions de haute direction au cours de sa trentaine d'années d'expérience du secteur financier.

Outre leurs réalisations professionnelles, ces nouveaux administrateurs apportent avec eux une expérience précieuse de la gouvernance au sein de conseils d'administration du secteur privé, du secteur public et d'organismes sans but lucratif.

Rémunération et frais des administrateurs de la SAO

	Rémunération	2014 Frais ⁱ⁾	Rémunération	2013 Frais ⁱ⁾
Cooke, George ⁱⁱ⁾	150 000 \$	9 685 \$	37 500 \$	1 598 \$
Aziz, Bill ⁱⁱⁱ⁾	67 500	609	—	—
Baker, Monty	67 500	4 768	35 800	4 382
Beatty, David	60 000	1 501	30 800	33 224
Beggs, Darcie ⁱⁱⁱ⁾	60 000	23 489	—	—
Butt, Bill ^{v)}	60 000	780	923	—
Faber, Richard	67 500	23 069	35 800	60 539
Fenn, Michael	60 000	6 842	30 800	24 578
Hutchinson, Laurie ⁱⁱⁱ⁾	60 000	10 021	—	—
Lloyd, Komori ⁱⁱⁱ⁾	60 000	1 430	—	—
Phillips, James	67 500	15 972	35 800	21 560
Sabo, John	60 000	16 222	30 800	49 141
Swimmer, Eugene	67 500	14 389	35 800	22 457
Vandenberk, Sheila	67 500	7 920	35 800	19 711
Weatherup, John	60 000	7 593	35 800	12 928
Anciens administrateurs	—	526	183 787	138 512
Autres frais ^{v)}	—	80 256	—	140 508
Total	1 035 000 \$	225 072 \$	529 410 \$	529 138 \$

i) Comprend le remboursement de frais habituellement engagés dans le cours normal des activités, dont des frais de formation, de présence aux réunions et de communication engagés pour le compte du conseil de la SAO. Les frais engagés par les administrateurs sont déclarés chaque année au comité d'audit.

ii) Président du conseil de la SAO à compter du 1^{er} octobre 2013.

iii) Administratrice/ Administrateur au conseil de la SAO à compter du 1^{er} janvier 2014.

iv) Administrateur au conseil de la SAO à compter du 18 décembre 2013.

v) Les autres frais regroupent les frais de séance du conseil non répartis individuellement.

Séances du conseil et des comités de 2014

Administrateur ou administratrice ⁱ⁾	Conseil		Comité d'audit	Comité de la gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des placements	Comité des services aux participants	Conseil mixte	Comité PSS2	Total des comités		Assiduité globale	
	Présences	%								Présences	Présences	Présences	Présences
Aziz, Bill	12/16	75 %			7/8	4/5 (Prés.)				11/13	85 %	23/29	79 %
Baker, Monty	15/16	94 %			8/8				4/4	17/17	100 %	32/33	97 %
Beatty, David	12/16	75 %			4/8	3/5				7/13	54 %	19/29	66 %
Beggs, Darcie	14/16	88 %		9/10			6/6			15/16	94 %	29/32	91 %
Butt, Bill	16/16	100 %	5/5			5/5				10/10	100 %	26/26	100 %
Cooke, George ⁱⁱ⁾	16/16	100 %	5/5	10/10	8/8	5/5	6/6	3/3		37/37	100 %	53/53	100 %
Faber, Richard	13/16	81 %			8/8 (Prés.)					8/8	100 %	21/24	88 %
Fenn, Michael	16/16	100 %		10/10				3/3 (Prés.)	4/4 (Prés.)	17/17	100 %	33/33	100 %
Hutchinson, Laurie	16/16	100 %	5/5				6/6		4/4	15/15	100 %	31/31	100 %
Komori, Lloyd	14/16	88 %		9/10		5/5	6/6		4/4	24/25	96 %	38/41	93 %
Phillips, James	16/16	100 %		10/10 (Prés.)				3/3		13/13	100 %	29/29	100 %
Sabo, John	13/16	81 %		10/10		3/5		2/3		15/18	83 %	28/34	82 %
Swimmer, Eugene	15/16	94 %	5/5			5/5	6/6			16/16	100 %	31/32	97 %
Vandenberk, Sheila	14/16	88 %					6/6 (Prés.)			6/6	100 %	20/22	91 %
Weatherup, John	15/16	94 %	4/5		8/8	5/5				17/18	94 %	32/34	94 %
Assiduité globale		90 %	97 %	97 %	90 %	88 %	100 %	92 %	100 %		94 %		92 %

i) Les administrateurs de la SAO ont également assisté à d'autres réunions facultatives, comme les séances d'information du printemps et de l'automne, les séances conjointes de formation avec la SP, les séances d'orientation des nouveaux membres du conseil ou de comités, et les séances de formation maison.

ii) Membre d'office des comités d'audit, de la gouvernance, des ressources humaines, des placements et des services aux participants.

Gouvernance: Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS (SP) et son conseil d'administration assurent la supervision stratégique et décisionnelle des promoteurs pour toutes les grandes questions d'orientation et, notamment, les niveaux de prestation et les taux de cotisation. La Loi de 2006 sur OMERS a créé la SP dans le but d'agir comme promoteur des régimes, en vue de conférer aux participants comme aux employeurs un droit de regard accru sur les régimes de retraite d'OMERS.

L'intérêt véritable de la SP est servi par des pratiques de gouvernance et de prise de décision qui favorisent la santé financière et la pérennité des régimes de retraite conjoints d'OMERS en tenant compte des intérêts des parties prenantes et d'autres circonstances pertinentes.

Responsabilités du conseil de la SP

Les administrateurs ont un devoir fiduciaire et sont tenus d'agir avec honnêteté et bonne foi dans l'intérêt de cette dernière. Ils doivent afficher le soin, la diligence et les compétences dont ferait preuve un citoyen raisonnablement prudent dans une situation analogue. Ce devoir s'applique à l'exercice des attributions du conseil de la SP, à savoir :

- prendre des décisions relativement à la structure des régimes de retraite d'OMERS, particulièrement en ce qui a trait aux cotisations à percevoir et aux prestations à verser;
- déterminer l'opportunité de constituer une provision technique en vue de stabiliser les taux de cotisation;
- déterminer la composition des deux conseils d'administration d'OMERS et en établir les processus de sélection et de nomination des administrateurs;
- établir les politiques de rémunération et de remboursement des dépenses des conseils de la SP et de la SAO;
- décider de l'opportunité de déposer une évaluation actuarielle plus fréquemment que ce qu'exige la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario;
- nommer l'auditeur de la SP et ses conseillers juridiques et actuariels;
- approuver le budget et les états financiers audités de la SP;
- assurer la bonne conduite de la SP, y compris la surveillance de sa gestion.

Au nombre de ses autres responsabilités, le conseil de la SP établit et approuve le plan stratégique, nomme le chef de la direction et évalue son rendement, fixe les politiques de rémunération et approuve la rémunération versée aux membres de la direction.

Un engagement à l'égard de la bonne gouvernance

La SP s'applique à maintenir la longue et exemplaire tradition d'OMERS en matière de gouvernance d'entreprise, par la pratique de normes élevées en matière d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exercice de ses activités. La SP recherche les meilleures pratiques de gouvernance qui soient. Pour y parvenir, le conseil de la SP a élaboré des politiques et pratiques en puisant au savoir et au savoir-faire de conseillers indépendants qui sont experts de leur domaine. La structure de gouvernance comporte :

- des règlements administratifs et des politiques internes qui appuient notre engagement à suivre les meilleures pratiques;
- un programme de formation destiné aux administrateurs de la SP, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'administration des rentes, des stratégies en matière de prestations et du perfectionnement des fiduciaires des régimes de retraite, ainsi qu'une orientation obligatoire sur les régimes de retraite d'OMERS;
- un protocole de révision des politiques et des processus de gouvernance de la SP en vue de préserver l'efficacité et la productivité des pratiques;
- le souci de transparence et de reddition de comptes envers les participants des régimes, par la tenue de rencontres régulières avec les participants, les employeurs, les organismes qui les représentent et les autres parties prenantes, par l'envoi de communications imprimées et électroniques en temps opportun et de concert avec la SAO, et par des mises à jour régulières du site Web et l'affichage sur celui-ci des règlements administratifs, de leurs modifications et des renseignements permettant de proposer des modifications à la structure des régimes.

Le document intitulé *OMERS Sponsors Corporation Governance, Mandates and Responsibilities* présente sous forme consolidée et clairement énoncée la structure de gouvernance de la SP, ainsi que les mandats et responsabilités du conseil, de ses comités permanents, de chacun des administrateurs, des coprésidents, des présidents de comités et du chef de la direction. Ce document se trouve sur le site web de la SP.

Composition du conseil de la SP et procédure de nomination des administrateurs

La composition de base du conseil de la SP a été fixée par la Loi de 2006 sur OMERS, laquelle a été augmentée et précisée par le règlement administratif n° 4 de la SP. La composition du conseil de la SP repose sur plusieurs principes qui rendent compte de la participation des membres au régime, laquelle est recensée à intervalles réguliers, le plus récemment en 2013.

La SP est dotée d'un conseil représentatif, composé de sept administrateurs représentant les participants et sept autres représentant les employeurs. Les administrateurs sont nommés par leur organisme promoteur respectif pour un mandat de trois ans qui peut être renouvelé indéfiniment. Les mandats sont échelonnés sur des périodes différentes de manière à assurer la permanence et l'efficacité du conseil.

Représentants des employeurs

- Association des municipalités de l'Ontario (deux administrateurs)
- Ville de Toronto (un administrateur)
- Conseils scolaires, avec alternance entre conseils publics et conseils catholiques (un administrateur)
- Association ontarienne des commissions des services policiers (un administrateur)
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (un administrateur)
- Electricity Distributors Association (Ontario) (un administrateur)

Représentants des participants du régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (« SCFP Ontario ») (un administrateur)
- Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 79 et 416 en alternance (un administrateur)
- Association des policiers de l'Ontario (un administrateur)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (un administrateur)
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (un administrateur)
- Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (un administrateur)
- Représentant des retraités, choisi parmi les organismes suivants : Municipal Retirees Organization of Ontario, Police Pensioners Association of Ontario, Police Retirees of Ontario et Retired Professional Fire Fighters of Ontario (un administrateur)

Le conseil de la SP a deux coprésidents à sa tête, l'un nommé par les représentants des participants et l'autre par les représentants des employeurs. Le conseil de la SP représente au total 18 voix. Le nombre de voix est partagé à égalité entre les représentants des employeurs et les représentants des participants au régime, et est distribué proportionnellement selon un système de vote pondéré.

Activités du conseil de la SP

Le conseil de la SP tient régulièrement séance à huis clos en l'absence de représentants de la direction, comme cela arrive aussi de temps en temps aux comités. Il évalue également son rendement de manière régulière, la dernière fois en 2014. Le conseil de la SP revoit à intervalles réguliers ses règlements administratifs et pratiques de gouvernance, y compris les mandats de ses comités, pour s'assurer de leur actualité et leur représentativité des meilleures pratiques.

Composition, mandats et activités des comités du conseil de la SP

Le conseil de la SP compte quatre comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise, le comité des ressources humaines et de la rémunération, et le comité d'information sur la structure des régimes. De plus, la SP et la SAO ont créé un conseil mixte chargé de traiter des questions d'intérêt pour leur conseil d'administration respectif.

Le comité d'audit aide les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités de contrôle et de surveillance :

- de la qualité et de l'intégrité des états financiers;
- de la conformité aux exigences de la loi et des règlements d'application en matière de présentation de l'information financière;
- de l'adéquation des contrôles et méthodes comptables internes;
- de la qualification, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de la SP.

Le comité de gouvernance d'entreprise aide les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités pour ce qui concerne :

- l'élaboration de pratiques, principes et points de référence en matière de gouvernance d'entreprise pour la SP;
- l'établissement de règlements administratifs pour la SP;
- la nomination d'administrateurs au conseil de la SAO.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de superviser :

- la dotation en personnel et la gestion de la relève;
- les programmes de formation et d'orientation à l'intention des administrateurs de la SP;
- la structure de rémunération, y compris les avantages sociaux;
- les politiques de remboursement des frais des employés;
- les politiques de rémunération et de remboursement de frais des administrateurs des conseils de la SP et de la SAO;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction;
- la nomination du président indépendant du conseil de la SAO.

Le comité d'information sur la structure des régimes aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités touchant la structure des régimes de retraite d'OMERS, à savoir :

- la coordination et la facilitation de la collecte et de l'analyse des renseignements;
- le renvoi, pour suite à donner, de questions à la direction de la SAO et aux conseillers juridiques, actuariels et autres engagés par la SP;
- la liaison avec la SAO relativement aux questions touchant aux hypothèses actuarielles;
- la recommandation de modifications à la structure des régimes.

Le conseil mixte SAO-SP compte un nombre égal d'administrateurs de la SP et d'administrateurs de la SAO, et est chargé de traiter de questions d'importance pour les deux conseils d'administration notamment en matière de surveillance et de gouvernance des régimes de retraite d'OMERS. Le conseil mixte siège selon les besoins.

Orientation et perfectionnement des administrateurs

Le conseil de la SP a mis en place un processus complet d'orientation destiné aux nouveaux administrateurs, traitant de façon exhaustive de l'histoire de l'entreprise, de son mandat, de sa stratégie, de son processus de planification et de ses programmes actuels.

Les administrateurs suivent également divers programmes de formation et participent à des conférences sectorielles qui sont soit approuvés par l'organisme, soit mandatés par lui.

En 2014, huit administrateurs de la SP ont assisté à des congrès ou séminaires (de un à cinq) d'une durée de un à quatre jours. (Les administrateurs ne sont pas rémunérés pour le temps consacré aux déplacements.) En outre, deux administrateurs ont suivi un programme de formation de cinq jours sur les régimes de retraite auprès de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs de la SP a fait l'objet d'un examen approfondi en 2013, mené de concert avec un conseiller indépendant, lequel a abouti à la première augmentation de la rémunération (5 000 \$ par administrateur) depuis 2009. En 2014, le nombre de séances auxquelles ont participé les administrateurs a varié de 14 à 39, la médiane s'établissant à 25.

La rémunération d'un administrateur peut être directement versée à celui-ci ou à l'organisme qu'il représente.

Pour 2014, la rémunération est la suivante :

2014	Honoraires annuels
Coprésidences	75 000 \$
Présidence de comité	40 800 \$
Autres administrateurs	35 800 \$

Les administrateurs de la SP ne touchent aucune autre rémunération.

Remboursement des frais

Les administrateurs de la SP ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la SP. Pour l'essentiel, il s'agit de frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux séances du conseil de la SP et de ses comités, ou d'autres réunions analogues.

De plus, comme il est demandé aux administrateurs de suivre une certaine formation ou d'actualiser ou poursuivre leur formation en vue d'étendre le champ de leurs connaissances et de leurs compétences, ils ont aussi droit au remboursement de leurs frais de déplacement, droits de scolarité et autres frais engagés pour la participation à des conférences pertinentes ou d'autres programmes de formation ou de perfectionnement professionnel, tant au Canada que dans la partie continentale des États-Unis.

Les frais peuvent varier considérablement d'un administrateur à l'autre et d'un exercice financier à l'autre pour diverses raisons (comme l'expérience de l'administrateur, l'offre et l'emplacement des programmes de formation, le nombre de rencontres, le lieu de résidence principale, etc.). Pour être plus précis, le temps passé en déplacements n'est pas rémunéré en soi.

Le règlement administratif n° 6 de la SP énonce les exigences et la procédure d'approbation pour la formation permanente des administrateurs.

Présence aux séances du conseil ou des comités

Un complément d'information sur le nombre de séances et les présences des administrateurs se trouve en page 119.

Autres événements et réunions

En 2014, les administrateurs ont pris part à d'autres événements ou réunions (de 2 à 26), dont des séances d'information des administrateurs d'une demi-journée au printemps et à l'automne, des programmes de formation maison sur les risques et la croissance, des séances de comités auxquels ils ne siègent pas normalement et d'autres rencontres professionnelles, au besoin. Un grand nombre de réunions du groupe employeurs-employés et de rencontres d'administrateurs individuels avec leur organisme promoteur ne sont pas prises en compte, même si, pour certains administrateurs de la SP, ce genre de rencontres peut avoir lieu tous les mois.

Arrivées et départs au conseil d'administration

En 2014, nous avons adressé de sincères remerciements à **Jack Jones** et **Bruce Stewart** pour leur important apport pendant leur mandat au conseil de la SP. Nous avons par ailleurs accueilli **Sandra Sahli**, qui s'est jointe au conseil en juillet, et **Barry Brown**, en janvier 2015. Sandra et Barry ont été désignés respectivement par la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et l'Association des municipalités de l'Ontario.

En ce qui concerne les nominations d'administrateurs au conseil de la SAO, la SP a continué de suivre le nouveau protocole de nomination avec la proche collaboration des organismes promoteurs et du président indépendant du conseil de la SAO. On trouvera la liste complète des administrateurs nommés au conseil de la SAO à la page 111.

Rémunération et frais des administrateurs de la SP

	Rémunération ⁱ⁾	2014 Frais ⁱⁱ⁾	Rémunération ⁱ⁾	2013 Frais ⁱⁱ⁾
Marianne Love (coprésidente)	75 000 \$	19 216 \$	70 000 \$	24 110 \$
Brian O'Keefe (coprésident)	75 000	8 421	70 000	16 974
Paul Bailey	35 800	15 950	30 800	10 357
Fred Biro ⁱⁱⁱ⁾	35 800	19 705	—	—
Diana Clarke	35 800	15 327	30 800	15 423
John Fleming ^{iv)}	40 800	8 323	35 800	17 778
Jack Jones ^{iv) v)}	20 400	3 173	35 800	18 012
Charlie Macaluso	35 800	2 351	30 800	1 252
Tim Maguire ⁱⁱⁱ⁾	35 800	11 202	—	—
Mary McConville	35 800	2 272	30 800	6 001
Wayne McNally ^{iv)}	40 800	4 614	35 800	6 764
Bruce Miller ^{iv)}	40 800	21 594	35 800	22 389
Frank Ramagnano ^{iv)}	38 300	9 246	30 800	11 453
Sandra Sahli ^{v)}	17 900	8 378	—	—
Bruce Stewart	35 800	2 747	30 800	8 749
Anciens administrateurs	—	460	61 600	14 473
Autres frais ^{vi)}	29 268	23 450	25 235	45 886
Total	628 868 \$	176 429 \$	554 835 \$	219 621 \$

i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6.

ii) Comprend le remboursement des frais raisonnables, y compris les indemnités de formation, de participation à des réunions et de communications engagées dans l'exercice d'activités pour le compte de la SP. Ces frais sont passés en revue par le comité d'audit chaque trimestre.

iii) Début du mandat le 1^{er} janvier 2014

iv) Présidents de comités

John Fleming – CGE – Comité de la gouvernance de l'entreprise

Jack Jones – CISR – Comité d'information sur la structure des régimes (jusqu'à juin)

Wayne McNally – Comité d'audit

Bruce Miller – CRHR – Comité des ressources humaines et de la rémunération

Frank Ramagnano – Comité d'information sur la structure des régimes (à compter du 1^{er} juillet)

v) Jack Jones – fin du mandat le 30 juin; Sandra Sahli – début du mandat le 1^{er} juillet

vi) Les autres frais comprennent les indemnités de présence aux séances du conseil qui ne sont pas réparties par personne ou par avantages sociaux (CPP & EHT).

Séances du conseil ou de comités de 2014

Administrateur ou administratrice	Conseil ⁱ⁾ (16)		Comité d'audit (3)	CGE (6)	CRHR (5)	CISR (7)	Conseil mixte (3)	Total des comités		Assiduité globale		Autres ⁱⁱ⁾ événements et réunions	Tous les événements et réunions	Jours de formation ^{v)}
	Présences	%	Présences	Présences	Présences	Présences	Présences	Présences/ admissibilité	%	Présences/ admissibilité	%			
Marianne Love (coprésidente) ⁱⁱⁱ⁾	16	100 %	3	5	5	6	3	22/24	92 %	38/40	95 %	26	64	9
Brian O'Keefe (coprésident) ⁱⁱⁱ⁾	16	100 %	3	5	5	7	3	23/24	96 %	39/40	98 %	26	65	7
Paul Bailey	14	88 %		6	5			11/11	100 %	25/27	93 %	4	29	7
Fred Biro	14	88 %			5	7		12/12	100 %	26/28	93 %	13	39	11
Diana Clarke	15	94 %		5		6		11/13	85 %	26/29	90 %	7	33	13
John Fleming	16	100 %		6			3	9/9	100 %	25/25	100 %	13	38	3
Jack Jones ^{iv)}	7	100 %		2		5		7/7	100 %	14/14	100 %	5	19	
Charlie Macaluso	14	88 %	3				7	10/10	100 %	24/26	92 %	2	26	
Tim Maguire	15	94 %	2		4			6/8	75 %	21/24	88 %	5	26	5
Mary McConville	12	75 %		3	2			5/11	45 %	17/27	63 %	6	23	
Wayne McNally	11	69 %	3				7	10/10	100 %	21/26	81 %	8	29	
Bruce Miller	16	100 %	3		5			8/8	100 %	24/24	100 %	9	33	11
Frank Ramagnano	16	100 %				7	3	10/10	100 %	26/26	100 %	8	34	5
Sandra Sahli ^{iv)}	9	100 %		4		2		6/6	100 %	15/15	100 %	5	20	
Bruce Stewart	12	75 %		5	3			8/11	73 %	20/27	74 %	4	24	
Assiduité globale		91 %	94 %	85 %	85 %	96 %	100 %		91 %		91 %			

- i) Il y a eu 11 séances ordinaires du conseil, 1 séance extraordinaire et 4 jours/séances de planification stratégique auxquels les membres du conseil de la SP étaient tenus de participer.
- ii) Les administrateurs ont aussi assisté à d'autres rencontres et événements (de 2 à 26 selon le cas), comme les séances d'information du printemps et de l'automne, les séances de formation conjointes avec la SAO, les séances d'orientation des nouveaux membres du conseil ou de comités, des séances de formation maison, des réunions *ad hoc* de comités spéciaux et la participation à des séances de comités auxquels ils ne siègent pas normalement. Plusieurs membres ont également pris part à des programmes de formation ou des conférences sur les régimes de retraite ou la gouvernance qui ont duré de 2 à 5 jours, exclusion faite du temps passé en déplacement (voir la page 116 pour plus de détails).
- iii) En plus de participer aux séances du conseil de la SP, les coprésidents sont membres d'office de tous les comités; ce ne sont pas toutes leurs autres obligations qui font l'objet d'un suivi aux fins de l'établissement de l'assiduité.
- iv) Jack Jones a quitté la SP le 30 juin; Sandra Sahli a amorcé son mandat le 1^{er} juillet.
- v) Le terme « formation » s'entend du nombre réel de jours que les administrateurs ont consacrés à des programmes de formation ou à des conférences sur le thème des régimes de retraite et il fait exclusion du temps de déplacement.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération les contrôles internes de l'entité qui ont présidé à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



NORTON MCMULLEN LLP
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario) Canada
Le 19 février 2015

État de la situation financière

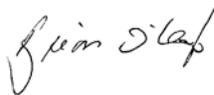
31 décembre	2014	2013
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	1 375 285 \$	1 843 248 \$
Montant à recevoir de la SAO	186 286	778 916
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	14 438	7 958
	1 576 009 \$	2 630 122 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	195 273 \$	177 673 \$
Montant à payer au titre des fonds de subvention (note 7)	1 380 736	
	1 576 009 \$	177 673 \$
Actif net		
Déficit des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation		
Solde au début de l'exercice	2 452 449 \$	2 456 413 \$
Exercice courant	(2 452 449)	(3 964)
Solde à la clôture de l'exercice	- \$	2 452 449 \$
	1 576 009 \$	2 630 122 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS,



Marianne Love
Coprésidente



Brian O'Keefe
Coprésident



Wayne McNally
Président du comité d'audit

État des résultats

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Produits		
Remboursement des frais de la SAO	1 959 243 \$	2 207 392 \$
Intérêts créditeurs	8 753	17 080
	1 967 996 \$	2 224 472 \$
Charges		
Salaires du personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	864 318 \$	779 497 \$
Juridiques	150 256	79 728
D'audit	6 800	6 215
Actuarielles	12 697	13 662
Conseillers professionnels (note 4)	34 939	424 926
Autres frais d'administration	81 216	72 314
Assurance	84 186	77 638
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 5)	628 868	554 835
Frais du conseil (note 5)	176 429	219 621
	2 039 709 \$	2 228 436 \$
Déficit des produits par rapport aux charges, compte non tenu du remboursement de subventions	(71 713)	(3 964)
Remboursement de subventions (note 7)	2 380 736	-
Déficit des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation	(2 452 449) \$	(3 964) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
La trésorerie et les équivalents de trésorerie proviennent de (ont été affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Déficit des produits par rapport aux charges	(2 452 449) \$	(3 964) \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Montant à recevoir de la SAO	592 630	(142 420)
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	(6 480)	1 960
Créditeurs et charges à payer	17 600	6 316
Montant à payer au titre des fonds de subvention	1 380 736	
Diminution de la trésorerie	(467 963) \$	(138 108) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Début de l'exercice (note 2)	1 843 248	1 981 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Clôture de l'exercice (note 2)	1 375 285 \$	1 843 248 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

Au 31 décembre 2014

Nature des activités

La Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de décider s'il convient de déposer des évaluations actuarielles plus souvent que ne l'exige la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (la « LRR »).

La SP n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

NOTE 1

Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») du Canada et sont basés sur les principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Au cours des exercices précédents, la SP a reçu du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « Ministère ») des subventions pour exploitation. Ces montants à recevoir sont constatés à titre de produit pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. L'entente de financement initiale avec le Ministère, instaurée en 2007, stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'aurait pas été utilisée ou qui n'aurait pas été comptabilisée par la SP à la date d'expiration de l'entente, le 31 mars 2009, appartiendrait au Ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement et de l'acceptation d'un protocole conjoint entre la SP et la SAO visant le remboursement par la SAO des frais de la SP et d'une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SAO est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le Ministère a convenu de modifier son entente initiale avec la SP. L'entente de financement modifiée autorisait la SP à utiliser le solde du financement provincial pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'au 31 mars 2014), afin de couvrir les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne pouvaient pas être remboursés par la SAO. En 2014, cette entente a été modifiée de nouveau afin de prévoir le remboursement d'une partie des fonds de subvention et de permettre que le solde soit utilisé tout au long de l'année 2014. Le remboursement des frais par la SAO est constaté en charges après que les frais ont été engagés conformément au protocole conjoint entre la SP et la SAO. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement, nets des dépenses non remboursées par la SAO, plus les intérêts créditeurs. Les intérêts créditeurs provenant de l'exploitation sont constatés à titre de produit au cours de l'exercice où ils sont reçus.

b) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers selon les NCOSBL du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, et des montants connexes. Ces estimations portent en particulier sur le montant à recevoir de la SAO, les créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds en caisse et de fonds en banque ainsi que de bons du Trésor dont la durée ne dépasse pas 365 jours, qui sont facilement convertibles en espèces pour un montant connu et qui représentent un risque négligeable de changement de valeur.

d) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La SP évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur et évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant à recevoir de la SP. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créiteurs et charges à payer et le montant à payer au titre des fonds de subvention.

La SP n'a évalué aucun actif financier à la juste valeur et n'a pas choisi de comptabiliser d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur.

Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Les pertes de valeur, s'il y a lieu, sont comptabilisées à titre d'excédent (de déficit) des produits par rapport aux charges et peuvent être reprises ultérieurement dans la mesure où l'incidence nette après la reprise est la même que s'il n'y avait pas eu de perte de valeur. Aucun indice de dépréciation n'a été relevé au cours de l'exercice écoulé.

NOTE 2

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

31 décembre	2014	2013
Fonds en caisse et fonds en banque	1 375 285 \$	345 953 \$
Placements à court terme	-	1 497 295
	1 375 285 \$	1 843 248 \$

NOTE 3

Facilité de crédit d'exploitation bancaire

La SP dispose d'une facilité de découvert non engagée et non garantie remboursable à vue d'un montant de 1 000 000 \$ consentie par une grande banque. Les avances au titre de cette facilité porteront intérêt au taux préférentiel annuel. Conformément aux modalités de la convention de crédit relative à la facilité, un versement anticipé d'intérêts de 1 000 \$ a été effectué. Aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité en 2014.

NOTE 4

Charges associées aux conseillers professionnels

Les charges associées aux conseillers professionnels comprennent principalement les honoraires de conseils en matière de gouvernance et de planification stratégique versés en 2013. La SP n'a engagé aucune dépense similaire en 2014, sauf à l'égard de quelques éléments mineurs.

NOTE 5

Rémunération et frais du conseil

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP.

NOTE 6

Instruments financiers

Risques et concentrations

La SP est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente un résumé de l'exposition de la SP à ces risques et des concentrations de risque au 31 décembre 2014.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit auquel est exposée la SP est lié au montant à recevoir de la SAO. Le montant à recevoir de la SAO est exigible d'une société ayant une notation de AAA et, de ce fait, le risque de crédit lié à cet instrument financier est pratiquement nul. L'évaluation du risque de crédit n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SP éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La SP est exposée à ce risque en raison essentiellement de ses créiteurs et du montant à payer au titre des fonds de subvention. La SP atténue ce risque en assurant une bonne gestion de son fonds de roulement et en s'assurant qu'un crédit suffisant est disponible. Elle pourrait en outre se tourner vers des modes de financement différents, comme il est décrit à la note 7.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La SP est principalement exposée au risque de taux d'intérêt, comme suit :

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Comme il est décrit à la note 3, la facilité d'exploitation bancaire de la SP l'exposerait à un risque de taux d'intérêt advenant le cas où elle devrait y recourir. La SP ne détient actuellement aucun instrument financier visant à atténuer ce risque. L'exposition à ce risque variera selon l'évolution de la dette et des taux d'intérêt d'un exercice à l'autre.

NOTE 7

Remboursement de fonds de subvention

Comme il est décrit à la note 1 a), la SP a remboursé une partie non utilisée du financement reçu du Ministère en 2007 et en 2008. En 2014, un montant de 1 000 000 \$ des fonds de subvention a été remboursé au Ministère. Le solde du montant à payer au titre des fonds de subvention, qui s'élève à environ 1 380 736 \$, a été comptabilisé et sera remboursé en 2015.

Advenant le cas où des frais ne seraient pas remboursés par la SAO, la SP dispose déjà d'une facilité d'exploitation (note 3) obtenue auprès de la banque, et elle continuera d'examiner d'autres ententes de financement à long terme. En vertu de la Loi sur OMERS, la SP a la capacité – et en vertu du règlement administratif n° 10 de la SP, les moyens – d'exiger une cotisation à taux fixe des employeurs et des participants actifs du régime afin de financer ces frais.

Glossaire

À l'échelle de l'organisme

Se rapporte à la SAO, y compris OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Oxford Properties Group, OMERS Strategic Investments et les fonctions de l'organisme.

Constitution de prestations

Accumulation de prestations de retraite selon une formule utilisant les années de services validés, les gains ouvrant droit à pension et un taux d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge normal de la retraite.

Cotisations facultatives supplémentaires (CFS)

Programme d'épargne-retraite offert aux participants au régime de retraite principal d'OMERS depuis le 1^{er} janvier 2011.

Grâce à ce programme, les participants actifs et retraités (jusqu'à 70 ans) peuvent tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires, y compris par prélèvements automatiques sur un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

Couverture de change

Technique utilisée pour compenser les risques liés aux fluctuations du taux de change d'une monnaie.

Débeture

Obligation qui n'est pas garantie par des actifs particuliers d'une entreprise.

Déficit/Excédent de capitalisation

Lorsque l'obligation au titre des prestations de retraite acquises par les participants à ce jour est supérieure à la valeur de l'actif net, le régime est considéré comme étant en déficit. Lorsque la valeur de l'actif net dépasse l'obligation au titre des prestations de retraite, le régime est considéré comme étant en excédent.

Dérivé/Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés, qui comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés.

Dette non garantie

Créance qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Gestion active et directe

Gestion active et directe s'entend de la participation d'un investisseur au processus décisionnel permanent d'une entreprise dans laquelle il investit en ce qui concerne sa stratégie, ses décisions d'investissement importantes, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Global Strategic Investment Alliance (GSIA)

Entité de placement créée pour permettre à OMERS de tirer parti de son capital aux côtés d'investisseurs institutionnels à long terme ayant des vues similaires.

Indice de référence

Norme ou point de référence par rapport auxquels se mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO dans l'infrastructure et l'immobilier, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

Indice de référence sur mesure

Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure

L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux ou de niveaux de prestation de service réglementés, voire les deux.

Levier économique

Le levier économique est principalement représenté par la différence entre la juste valeur des actifs de placement nets et l'exposition.

Lissage actuariel

Méthode d'usage courant, qui est acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites, dont le but est de réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)

Le montant maximum des gains utilisé dans le calcul des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et des prestations versées par celui-ci. Ce montant est également connu comme le plafond de salaire du RPC.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables mises au point par l'International Accounting Standards Board, qui s'imposent désormais mondialement pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Obligation au titre des prestations de retraite constituées

Valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite futures accumulées jusqu'à présent.

Papier commercial

Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Point de base

Un point de base représente un centième d'un pour cent.

Politique de financement par comptabilisation au décaissement modifiée

Les prestations de retraite promises ne sont pas intégralement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de capitalisation pour la convention de retraite (CR), afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Portefeuille alpha

Un portefeuille alpha utilise des stratégies de gestion active pour repérer et exploiter des occasions sur n'importe quel marché du monde, gagner des rendements absolus et élargir le potentiel de rendement global.

Portefeuille bêta

Un portefeuille bêta fait le suivi du rendement du marché, investit dans un large éventail d'occasions du marché et a une plus faible concentration dans les actions. Il utilise un niveau modéré de levier économique et son intention est d'améliorer le rendement au fil du temps.

Prestation de raccordement

Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Elle n'équivaut pas nécessairement au montant des prestations futures des régimes publics.

Rapport d'évaluation actuarielle

Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses démographiques et économiques approuvées par le conseil de la SAO.

Régime à prestations déterminées

Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service et les gains, plutôt que le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire

Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations non prévues par le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas capitalisé par ce dernier.

Stratégies de rendement absolu

Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans le but d'accroître le rendement global corrigé du risque du portefeuille de placement, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation

Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements futurs prévus de prestations.

Valeur de rachat

Paiement forfaitaire tenant lieu de montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains cumulés. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs comme l'âge du participant et les taux d'inflation et d'intérêt courants.

OMERS

1, avenue University, bureau 400, Toronto (Ontario) M5J 2P1

t. 416.369.2444 1.800.387.0813 | f. 416.369.9704 1.877.369.9704 | omers.com

OMERS